

CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE PUBLIQUE DU 15 MAI 2023****TRANSCRIPTION DES DÉBATS**

DCM 2023-0080 - Administration générale – Inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal du 15 mai 2023 – Avis.....	3
Libre expression des Groupes Politiques	4
Groupe Libre d'Agir pour Rennes.....	6
Groupe Communiste.....	8
Groupe Radical.....	10
Groupe Révéler Rennes	12
Groupe Écologiste.....	13
Groupe Génération.s	16
DCM 2023-0081 - Culture – Patrimoine – Édifices cultuels – Notre-Dame-en-Saint-Melaine - Réhabilitation - Avant-Projet Définitif - Approbation	20
DCM 2023-0084 - Culture - Action culturelle - Provision Soutien aux projets culturels et à la création artistique – Deuxième attribution de subventions 2023 – DCM 2023-0035 - Modification	22
DCM 2023-0085 - Sports et jeunesse – Patinoire municipale "le Blizz" – Avenant n°5 de la DSP du 27 décembre 2017 – Révision de la DSP - Approbation de la grille tarifaire de la saison 2023/2024, des tarifs et activités estivales 2023.....	24
DCM 2023-0086 - Sports et jeunesse – Action socio-éducative – Provision charte territoriale – Première attribution de subventions 2023	30
DCM 2023-0089 - Sports et jeunesse – Animation sportive - Provision pour sport de haut niveau – Projet Paris JO 2024 - Première attribution de subvention 2023 - Contrats de parrainage/marrainage	32
DCM 2023-0098 - Interventions sociales et santé – Actions de prévention sanitaire – Charte rennaise sur la condition des animaux.....	34
DCM 2023-0101 - Interventions sociales et santé – Autres interventions sociales – Rapport annuel égalité femmes-hommes 2021-2022	46
DCM 2023-0105 - Interventions sociales et santé –Tranquillité publique, prévention de la délinquance – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Soutien de la Ville au projet de Maison des Femmes Gisèle Halimi – Provision Action Lieu dédié LVFF (Lutte contre les violences faites aux femmes) /Accès au Droit Aide aux victimes - Conventions - Premières attributions de subventions 2023	50

DCM 2023-0106 - Interventions sociales et santé – Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) – Contrat de Sécurité Intégré (CSI) – Provision Bataillon de la prévention – Convention avec Optima – Binômes de la prévention – Attribution de subvention	53
DCM 2023-0107 - Interventions sociales et santé – Politique de sécurité, de tranquillité publique, de prévention de la délinquance et de médiation – Charte rennaise de la vie nocturne – Comité des noctambules – Création	56
DCM 2023-0114 - Aménagement et services urbains, environnement – ZAC Patton – Suppression de la ZAC - Approbation.....	61
DCM 2023-0121 - Aménagement et services urbains, environnement – Élaboration du Programme Local de l’Habitat métropolitain 2023-2028 – Avis.....	63
DCM 2023-0122 - Aménagement et services urbains, environnement – Provision Actions quartiers – Première attribution de subventions 2023	68
DCM 2023-0126 - Aménagement et services urbains, environnement - Évolution de la vitesse réglementaire à 30 km/h – Approbation	69
Hommage	78

DCM 2023-0080 – Administration générale – Inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil municipal du 15 mai 2023 – Avis

Rapporteur : Mme la Maire

Discussion :

Mme la Maire – Je vous propose l'ajout d'un rapport 58 en application de l'article L2121-12 du CGCT. Il s'agit d'un rapport concernant le NPNRU et un avenant n°3 à conclure avec l'ANRU pour la convention de renouvellement urbain de Rennes. Formellement, il convient que je puisse procéder à un vote pour inscrire ce point en urgence à l'ordre du jour. Il ne l'a pas été auparavant pour de simples considérations techniques de documents manquants.

Libre expression des Groupes Politiques

Groupe Socialiste

Mme Marie – Le 9 mai dernier, Journée de l'Europe, nous avons célébré à Rennes la paix et l'unité en Europe. Plus de 70 ans après l'appel à la construction européenne de Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, la guerre en Ukraine et ses conséquences nous rappellent, en effet, l'absolue nécessité d'une solidarité entre pays européens, pour défendre les valeurs humanistes et pacifistes qui nous sont chères.

La guerre et son atrocité se sont tragiquement et brutalement rappelées à nous la semaine dernière et je tiens ici à rendre hommage à Arman Soldin, journaliste de l'AFP, assassiné par une frappe russe alors qu'il couvrait la guerre pour nous informer. Né à Sarajevo, il avait fui la guerre et trouvé refuge en France, à Rennes, où il avait suivi ses études. Nous n'oublierons pas son engagement qui fait l'honneur de notre ville.

Quelques jours avant le 9 mai, Mme la Maire s'est rendue à Bruxelles avec une délégation d'élus et de citoyens pour promouvoir une initiative citoyenne européenne, appelée ICE, visant à garantir un accueil digne des migrants en Europe. Alors, qu'est-ce qu'une initiative citoyenne européenne ? Derrière ce nom, quelque peu barbare, se cache un dispositif qui permet aux citoyennes et citoyens européens d'interpeller les institutions européennes pour faire évoluer la législation communautaire. Il s'agit d'un dispositif qui permet de rapprocher l'Europe des citoyens en leur donnant la parole sur des sujets qui leur sont chers.

Cette initiative est née à Rennes et nous pouvons en être fiers. Fiers, car elle est le fruit d'une démarche participative initiée notamment par les élèves du collège Rosa Parks et menée par la Maison de quartier de Villejean et la Maison Internationale de Rennes.

C'est parce que l'Europe paraît parfois lointaine, abstraite pour nos concitoyens, que nous avons décidé d'engager, il y a plusieurs années, au sein du labo Europe, la construction de cette initiative citoyenne européenne afin que des citoyens puissent faire entendre leur voix, défendre une cause qui leur tient à cœur, en sollicitant directement les institutions et ainsi contribuer concrètement à l'évolution de la législation européenne. Au total, après tout un cycle de débats et de formations citoyennes, ce sont 12 propositions d'initiatives, sur des sujets aussi divers que l'interdiction de l'externalisation des déchets, la lutte contre l'éclairage nocturne ou le droit au numérique, qui avaient été retenues puis soumises au vote des habitants de Rennes Métropole. Un millier de Rennaises et de Rennais avaient participé à ce vote et plébiscité la proposition construite par les collégiens de Rosa Parks qui appelle à garantir un accueil digne des migrants en Europe.

Concrètement, l'initiative exprime deux demandes. La première est la révision du règlement de Dublin qui oblige les personnes à effectuer leur demande d'asile dans leur pays d'arrivée et qui fait donc porter l'essentiel de la demande sur quelques États. Il s'agirait d'instaurer un nouveau mécanisme de répartition des demandeurs d'asile qui reposerait sur leur libre arbitre et sur la solidarité effective entre les États membres de l'Union européenne. La deuxième demande vise à rendre contraignantes, dans les États membres, des normes d'accueil des demandeurs d'asile en matière d'alimentation, de santé, de logement, d'éducation et de travail. Ainsi, ce sont donc des collégiens de Villejean qui, en mettant le sujet de la dignité humaine au cœur de leur demande, nous

démontrent que l'Europe peut et doit être autre chose que celle de la fermeture et du repli sur soi voulus par certains de ses membres. Ils portent le vœu d'une Europe plus accueillante et solidaire et il est de notre devoir de les accompagner et les soutenir.

L'initiative a été enregistrée et nous avons désormais un an pour atteindre 1 million de signatures de citoyennes et de citoyens européens, afin qu'elle soit examinée par la Commission européenne. L'enjeu est lourd. À ce jour, seules 12 initiatives ont atteint 1 million de signatures. Aussi, nous appelons toutes les Rennaises, tous les Rennais à signer et à promouvoir cette démarche. Cette initiative, ainsi que la solidarité exprimée depuis plus d'un an par les Rennaises et les Rennais et plus largement par l'ensemble des Européens pour soutenir la population ukrainienne victime de l'agression de la Russie, démontre l'attachement de nos concitoyens à l'idéal européen. Nous sommes convaincus, à Rennes, que la construction d'une Europe plus solidaire passera par une plus grande implication des citoyens. C'est le sens de notre soutien à l'initiative citoyenne européenne, mais c'est également le sens de notre implication, tout au long de l'année, aux côtés des acteurs associatifs, universitaires, économiques, qui promeuvent au quotidien l'idéal européen.

Groupe Libre d'Agir pour Rennes

M. Compagnon – La Ville de Rennes vit une période plus que troublée –et c'est un euphémisme– depuis plusieurs semaines et nous pouvons maintenant compter même en mois. Il y a la violence dans certains quartiers, mais il y a aussi ce qui se passe au cœur de notre ville. Ce soir, c'est plus particulièrement sur le cœur de ville que je souhaite attirer l'attention du conseil municipal.

Ce cœur de ville est victime d'un saccage en règle depuis plusieurs semaines, les casseurs profitant de toutes les manifestations et de toutes les revendications pour casser. J'en profite pour faire un petit rappel à quelques collègues très férus de Twitter : je différencie bien les manifestants des casseurs. Les uns n'ont rien à voir avec les autres. Casser tout, casser n'importe quoi. Au départ, ils s'en prenaient au mobilier urbain et aux soi-disant symboles du capitalisme : banques, assurances, agences immobilières, agences d'intérim et agences de tout type. Ces pratiques étaient déjà inadmissibles. Mais maintenant, c'est tout type d'équipement et tout type de commerce qui est touché, y compris les magasins qui vendent de la seconde main. Ce qui est un comble pour certaines personnes qui prônent l'économie circulaire. Il y a deux types de victimes de ces émeutes et de la casse : les riverains et les commerçants. C'est autour de la deuxième catégorie de victimes que je souhaite développer mon propos ce soir, tout en rappelant aux riverains notre plein et entier soutien.

Les commerçants sont victimes directes de la casse mais aussi victimes indirectes. En effet, l'état de la Ville n'incite pas ou n'invite pas les gens à venir déambuler et consommer dans le cœur de ville. La baisse importante de fréquentation et de chiffre d'affaires relevée chez certains commerçants en est la preuve factuelle. Les renforts en contreplaqué à la place des vitrines renforcent ce sentiment de ville saccagée. Nous pouvons d'ailleurs aussi avoir une pensée pour les salariés qui travaillent, depuis plusieurs semaines, privés de lumière naturelle. Nous comprenons que les commerçants gardent ces protections entre deux événements de casse car lorsque l'un d'eux, sur les quais, décide, il y a une dizaine de jours, de remplacer sa vitrine, celle-ci est immédiatement cassée dans la nuit qui suit sa réparation. Ce qui a pour effet d'encourager ses voisins à garder leurs protections, et nous les comprenons.

L'image désastreuse de la Ville, à l'extérieur et dans les médias, contribue à faire fuir les personnes qui, habitant à l'extérieur de Rennes, sont motivées pour aller déambuler et consommer en dehors du cœur de ville ou même en dehors de la ville. Les témoignages sont nombreux dans ce sens. Les commerçants subissent aussi indirectement un autre problème. Depuis plusieurs années, vous encouragez l'usage des transports en commun. Là n'est pas le problème, évidemment. Et vous réduisez la part des véhicules individuels. Le problème, c'est qu'à cause des circuits de manifestation qui sont toujours les mêmes, à l'exception du 1^{er} Mai, lorsque les commerces étaient fermés d'ailleurs –c'est assez cocasse– bref, à chaque manifestation, les bus sont empêchés de venir dans le cœur de ville et notamment à République.

Les alertes sur l'application STAR tombent comme des couperets. La dernière en date, chers collègues d'ailleurs, date de ce midi, lundi 15 mai. Elle est la suivante : "Mardi 16 mai, manifestation de 13 h 30 à 15 h environ." Et elle poursuit en invitant l'utilisateur à, je cite, "consulter le détail des perturbations". Le réflexe des Rennaises et des Rennais sera de rester chez eux de 13 h 30 à 15 h. Parce que d'abord ils sont empêchés, ils n'auront pas

de bus, et ensuite ils savent maintenant ce que cela veut dire, qu'il y aura de potentielles émeutes ou de potentiels débordements, même si ce n'est pas le cas. La conséquence est encore une baisse de la fréquentation.

Pour les commerces qui sont sur les parcours de ces manifestations ou qui sont sur les parcours de la casse, la situation est plus particulièrement dramatique. C'est même une situation d'urgence économique. Vous connaissez cette situation et c'est pourquoi j'évoquerai même la non-assistance à commerces en danger. Vous avez demandé, Mme la Maire, avec certains commerçants, des aides pour passer le cap et permettre à certains de survivre. Une preuve de votre connaissance de la gravité de cette situation économique. Cependant, sur ce point, les commerçants feraient bien de se méfier de ces effets d'annonce car la dernière fois que vous avez annoncé des aides, à grand renfort de plans de communication –600 000 € en 2016– les commerçants n'en ont pas vu le sixième, à peu près moins de 88 000 €. Les commerçants du centre-ville, eux, se sentent isolés, laissés-pour-compte dans le contexte actuel. À ce jour, nombreux sont ceux qui sont inquiets pour leur avenir proche, très proche, à très court terme. Ils demandent au conseil municipal des actions de très court terme, avant l'été, afin de les soutenir. Pêle-mêle, ils proposent : des négociations avec les syndicats pour étudier les parcours des manifestations, ou le nettoyage et la remise en état du centre-ville, du mobilier urbain, des dalles cassées pour une expérience plus apaisée avec les promeneurs et les consommateurs, ou alors la gratuité des transports en commun les vendredis et samedis jusqu'en septembre, avec une communication importante, par exemple. Un grand plan de communication pourrait être fait sur Rennes afin de redorer son image, dans un rayon de plus de 100 km. En effet, nous sommes la capitale de la Bretagne et les clients viennent de loin à Rennes.

Enfin une meilleure prise en compte par les élus de la majorité de la pluralité du commerce rennais. En effet, ce n'est pas parce que nous connaissons certains qui travaillent bien que c'est le cas pour les autres. Voici par exemple un train de mesures concret qui pourrait les aider. Face à la détresse que nous avons vue chez certains commerçants, nous avons choisi ce soir de faire un focus sur le commerce du cœur de ville. Leur mal-être, leur angoisse sont extrêmement forts, mais je souhaite élargir rapidement mon propos à l'ensemble du commerce rennais, avec des centres commerciaux vétustes –je sais les rénovations à venir pour certains– des équipements neufs ou rénovés mais très vite dégradés, avec des occupations d'espaces qui font fuir les clients –c'est ce qu'ils nous ont dit– des propositions d'accès aux commerces qui sont réduites ou empêchées pour certaines catégories de personnes.

Enfin, il existe une règle d'or du commerce. Qu'on le veuille ou non, qu'on l'aime ou pas : pas de flux, pas de commerce. Si les gens sont empêchés physiquement ou psychologiquement, c'est le commerce qui mourra.

Ce soir, chers collègues, la question que vous devez vous poser, c'est : voulons-nous rentrer dans le club des villes qui ont tué leur cœur de ville commerçant ?

Groupe Communiste

Mme Bouchonnet – Depuis trop longtemps, nous dénonçons la banalisation de l'extrême droite, de ses idées, de ses discours de haine. Aujourd'hui, elle s'en prend impunément aux manifestantes et manifestants pacifiques, commet des agressions, se mobilise et gagne parfois contre des projets d'accueil de réfugiés, rappelons-le, par des actions haineuses et illégales.

Il y a une responsabilité indéniable du gouvernement à vouloir faire entrer l'extrême droite dans le champ républicain, en la renvoyant dos à dos à l'opposition de gauche ou en l'aidant à obtenir des postes de vice-présidence à l'Assemblée Nationale. Les propos du Ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, sur le sujet migratoire, participent à cette tendance, se vantant de faire mieux que l'extrême droite en Italie ou jugeant notre extrême droite française trop molle sur la question de l'immigration.

Nous aurions pourtant beaucoup à gagner à humaniser nos politiques. Il n'y a pas de crise migratoire comme on l'entend trop souvent, mais une crise de l'accueil qui a des conséquences dans tous les domaines de la vie quotidienne. Enfermées dans des labyrinthes administratifs, parfois pendant des mois ou des années, les personnes exilées sont sous la menace de sombrer dans l'illégalité à chaque instant. Ces humains, certes exilés mais humains avant tout, subissent la triple peine : l'aggravation des conditions d'accès à l'aide médicale d'État, la fracture numérique et la barrière de la langue. Ils errent de médecin en médecin pour trouver des réponses à leurs symptômes de stress chronique, que seule l'administration pourrait leur apporter. Ce sont ces situations de détresse, des patients et des soignants, complètement incompréhensibles qu'ont relayées les médecins de la Maison de santé de Villejean, dans leur courrier d'alerte, du 3 mai dernier, adressé au gouvernement. Ils alertent sur ce constat de la misère sociale et psychique engendrée, du coût humain et économique généré par cette politique migratoire. Ils sont confrontés quotidiennement aux souffrances des personnes migrantes malmenées par nos institutions.

Entre 2014 et 2020, ce sont 4 Mds€ de fonds européens qui ont été dédiés à la sécurité intérieure des frontières pour ériger des barrières entre les peuples. Des politiques inhumaines et inefficaces qui transforment nos mers en cimetière et empêchent d'organiser un accueil digne de celles et ceux qui veulent simplement trouver la paix dans nos pays. Dans cette Europe qui promeut la libre circulation des marchandises et des capitaux, il est plus facile d'y délocaliser des usines à travers les frontières que d'accueillir des familles en souffrance.

Les migrations vont continuer de s'accroître. Entre les guerres qui n'en finissent pas et le dérèglement climatique qui vont pousser de plus en plus de familles sur le chemin de l'exil. Il faut s'y préparer car, selon l'Oxfam, depuis 2008, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force à cause de catastrophes telles que des inondations, des tempêtes, des incendies ou des températures extrêmes. La situation risque d'empirer fortement et les projections annoncent des chiffres qui vont considérablement augmenter. Un accueil serein, digne et bien organisé en amont et à l'échelle de l'Europe est possible, comme vous l'avez soutenu à Bruxelles, Mme la Maire, en y défendant la proposition d'initiative citoyenne européenne portée par la Ville de Rennes. Cette initiative, née par les travaux de collégiens et de collégiennes de Rosa Parks, a plusieurs mérites. Elle donne la parole aux peuples. Elle veut organiser la

solidarité à l'échelle de nos différents pays, dès l'arrivée des exilés en Europe, en revoyant notamment le fonctionnement du règlement de Dublin et de Dublin 2.

À Rennes depuis plusieurs années, nous connaissons au quotidien les conséquences du grave manque de prise en charge des exilés par l'État, que même nos efforts conséquents en la matière ne peuvent pas compenser. J'en profite d'ailleurs pour remercier les collectifs et associations militants très impliqués, les services de la Ville et les élus, comme notre collègue David Travers, que nous savons très mobilisé sur le sujet. La campagne de collecte des signatures pour cette initiative citoyenne européenne est lancée. Nous pouvons toutes et tous la signer dès à présent, en cherchant à garantir un accueil digne des migrants en Europe. Merci d'ailleurs à nos collègues Flavie Boukhenoufa et Anabel Marie pour l'énergie qu'elles déploient sur cette initiative. La première étape de l'intégration, c'est la régularisation. Faire entrer les personnes exilées dans des parcours de droit, c'est leur permettre d'accéder au travail, au logement et à une vie digne. Nous aurions toutes et tous à gagner à ce que l'État fasse preuve d'un minimum d'humanité.

Groupe Radical

M. Puil – Voulu par le Président de la République, la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et l'apprentissage est une grande réussite. D'ici à 2027, la France aura très probablement dépassé en nombre d'apprentis le pays faisant référence en la matière, à savoir l'Allemagne. Dès à présent, les chiffres sont éloquentes : l'Ille-et-Vilaine en 2022, avec plus de 15 000 apprentis, en hausse de plus de 13 % par rapport à 2021, témoigne de cette dynamique. La Ville de Rennes, et sa métropole, elle-même y participe et envisage le recrutement en septembre 2023 de 90 apprentis.

Cette option de formation est de plus en plus populaire auprès des jeunes et des entreprises pour de nombreuses raisons. En effet, elle permet aux jeunes de développer des compétences pratiques et professionnelles tout en étant rémunérés, d'acquérir une expérience de travail précieuse et d'améliorer leur employabilité. Les entreprises qui proposent des programmes d'apprentissage bénéficient quant à elles d'une main-d'œuvre qualifiée et formée selon leurs besoins spécifiques. En formant les jeunes dès le début de leur carrière, les entreprises peuvent assurer la transmission des compétences et des savoir-faire au sein de leur organisation, renforcer leur image et leur engagement envers la formation professionnelle et améliorer leur productivité.

De plus, l'apprentissage favorise l'insertion des jeunes sur le marché du travail, ce qui permet de réduire le taux de chômage parmi cette population en leur offrant des opportunités de formation et d'emploi. Les programmes d'apprentissage peuvent également contribuer à améliorer leur situation économique et leur bien-être personnel, tout en renforçant le dynamisme économique et social de leur région. Retenons aussi que l'apprentissage concerne en 2022 tous les niveaux de formation. Les formations de niveau licence master connaissent une progression de plus de 22 % depuis 2018. Mais, face à ce succès et la nécessité devant laquelle sont les jeunes de rechercher une entreprise d'accueil, souvent d'ailleurs de petites entreprises, et un organisme de formation, il y a des précautions à prendre car l'apprentissage et l'alternance sont aussi un business très lucratif pour les organismes de formation. Certaines écoles privées ont recours à des pratiques commerciales qui interrogent. Une enquête menée d'ailleurs par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a montré que 30 % des établissements de formation vérifiés étaient impliqués dans ces pratiques trompeuses.

Combien d'apprenants, mal informés sur les programmes de formation proposés, qui règlent des frais élevés sans obtenir une formation de qualité et qui finalement se retrouvent avec une qualification insuffisante pour répondre aux exigences du marché du travail ? Ce sujet dont nous discutons aujourd'hui est d'une importance capitale pour l'avenir de nos jeunes. La formation en alternance est une voie qui peut leur offrir de réelles opportunités professionnelles, mais elle ne doit pas être entachée par des pratiques commerciales douteuses. Ces pratiques peuvent avoir des conséquences désastreuses pour les apprentis car ils risquent de suivre des formations de qualité médiocre qui peuvent conduire au décrochage, compromettant ainsi leur employabilité et leur avenir professionnel. Nous sommes face à un enjeu majeur pour l'avenir de nos jeunes et plus globalement de notre économie. Aussi, il est urgent que les pouvoirs publics renforcent la réglementation des organismes de formation professionnelle, afin de s'assurer que les programmes proposés sont pertinents et de qualité. Nous devons

également mettre en place des mécanismes de suivi et de contrôle pour garantir la conformité des organismes de formation aux critères de qualité.

En outre, il est essentiel de sensibiliser aussi les apprentis aux critères de qualité d'une formation et de leur fournir des outils pour évaluer les offres de formation. Nous devons les aider à faire des choix éclairés en leur donnant les moyens de repérer les signaux d'alerte lorsqu'ils se trouvent face à des établissements de formation peu sérieux.

En conclusion, il est impératif de prendre des mesures pour assurer que la formation en alternance soit de qualité et accessible à tous. Il est primordial aussi de sensibiliser les apprenants sur l'importance de sélectionner une formation de qualité et de leur fournir les moyens d'évaluer les offres proposées. Les pouvoirs publics ont également la responsabilité de renforcer la réglementation des organismes de formation professionnelle pour assurer la pertinence et la qualité des programmes proposés.

Groupe Révéler Rennes

M. Cressard – Notre conseil se réunit ce soir, alors que notre ville subit régulièrement depuis plusieurs semaines la violence et l'ensauvagement des casseurs. Plus aucune manifestation ne se déroule sans heurts, sans blessés, tant d'ailleurs chez les manifestants que chez les forces de l'ordre, sans voitures brûlées, sans vitrines caillassées. Des bâtiments républicains, comme un bureau de police ou même l'Hôtel de Ville, et des bâtiments patrimoniaux et culturels, comme le Couvent des Jacobins, ont connu des tentatives ou des débuts d'incendie. Des magasins d'alimentation ou vestimentaires ainsi que des hôtels ont été dévastés ou pillés. Donnant l'image d'un centre-ville mis à sac.

Les commerçants impactés sont à bout. Les Rennaises et les Rennais, qui découvrent les dégradations, sont écœurés par l'ampleur des dégâts après chaque manifestation. La situation est devenue intenable et l'image de notre cité se dégrade de jour en jour. C'est ce qui ressort des enquêtes de perception menées depuis plusieurs semaines dans les quartiers de Rennes. Et puis, Rennes est également perçue par les médias nationaux comme un foyer d'ultraviolence et une ville "casseurs".

Mme la Maire, vous avez demandé à l'État de reconnaître le lourd tribut payé par Rennes, et vous avez raison. L'État ne doit pas abandonner nos commerçants. Mais vous pourriez aussi demander des comptes à quelques leaders et élus d'extrême gauche, de "vos alliés politiques", dont certains propos irresponsables, violents et haineux sur les forces de l'ordre ou sur des élus locaux et nationaux de la République, aux relents souvent populistes, attisent une violence dont Rennes et sa population paient le prix fort depuis des semaines. De tels discours n'ont rien à faire dans un débat politique, même clivant, et dans une démocratie comme la nôtre.

Alors, comme je l'ai dit, les Rennaises et les Rennais sont las de toutes ces violences et nos employés municipaux sont fatigués de réparer les dégâts des nombreuses dégradations et actes de vandalisme chaque lendemain de manifestations. C'est pourquoi nous vous avons proposé, sous la forme d'un projet de vœu, d'accorder une prime spéciale aux agents du service propreté de la Ville. Comme vous avez répondu favorablement à notre demande, nous nous réjouissons de cet accord unanime dont nos agents municipaux seront les bénéficiaires et qui sera une juste reconnaissance de leur travail.

Groupe Écologiste

Mme Rougier – Ces dernières semaines, plusieurs annonces concernant l'éducation ont été faites par la voix du Ministre de l'Éducation ou du président lui-même. Pourtant, jamais le hiatus entre les besoins et les attentes de ce service public en grande souffrance et les réponses apportées n'aura été si grand. Car nous ne savons plus quel mot employer pour exprimer le mal-être de l'école publique aujourd'hui. Concours après concours, les chiffres du nombre d'admissibles dans certaines académies sont de plus en plus alarmants, tout comme ceux des démissions.

Serions-nous alors confrontés à une crise de vocation soudaine des enseignants qui auraient perdu le sens de leur mission ? Lorsque nous comparons les données sur les conditions d'enseignement dans les pays de l'Union européenne, voire de l'OCDE, les chiffres parlent d'eux-mêmes. C'est en France que le nombre d'heures de travail, notamment en présence des élèves, est le plus élevé, tout comme le nombre d'enfants par classe et par professeur. Les dédoublements pour les niveaux concernés auront contribué à ramener les chiffres à une forme de moyenne européenne. La France est aussi quasiment le seul pays qui accueille à l'école les enfants avant trois ans. Cette mesure fait sens, bien sûr, dans un pays où les inégalités scolaires liées au milieu social des familles sont les plus élevées. Mais cela a un impact extrêmement important sur la réalité du travail des enseignants dans le premier degré, qui, rappelons-le, ne sont pas des professionnels de la petite enfance.

Il aura donc fallu, pour en arriver là, une longue et silencieuse dégradation des conditions de travail des enseignants dont la pandémie de covid n'aura été qu'un accélérateur. À la baisse de leur niveau de vie, liée à une rémunération également parmi les plus basses en Europe, et à la dégradation des conditions de travail liée à une grave crise sociale, les enseignants n'auront trouvé ces dernières années auprès du Ministre Blanquer que peu de soutien au travers d'une pratique ministérielle très autoritaire, doublée d'une vision très étroite des missions de l'école qui auront creusé un peu plus un sentiment de découragement profond que je constate quasi quotidiennement sur le terrain.

Ici, c'est le directeur de cette école qui passe son temps à faire des signalements au procureur, à gérer les appels à l'aide sociale à l'enfance ou aux structures comme l'APASE et le SEMO pour ces élèves. Là, ce sont ces enseignants démunis face à l'accueil d'enfants en situation de grand handicap qui, faute de place en IME et en ITEP dont l'Ille-et-Vilaine manque cruellement, se retrouvent par défaut à l'école, souvent en grande souffrance. Il n'est pas une école où les enseignants n'expriment pas leur épuisement face à ces situations pour lesquelles ils ne sont pas formés et sur lesquelles ils n'ont que peu de pouvoir d'agir. L'inclusion, pourtant grande cause nationale du précédent quinquennat, n'aura été qu'une espérance déçue, avec un effet de dégradation post-covid qui, loin de participer à l'inclusion des enfants, s'avère être une fabrique à rejet, à discrimination scolaire et in fine une vraie bombe sociale à retardement.

Ce sont aussi ces conseils d'école qui s'égrènent les uns après les autres, où la frustration et la colère des enseignants se déversent sur les seuls interlocuteurs disponibles qu'ils ont sous la main, à savoir les élus locaux, parfois aux côtés d'Inspecteurs de l'Éducation Nationale démunis. C'est encore la médecine scolaire que l'État aimerait tellement transférer aux collectivités qui devraient à leur tour gérer la pénurie de soignants et le défi énorme à relever en matière de santé des enfants et des

adolescents qu'actuellement, ni l'hôpital public, ni la médecine de ville et encore moins la médecine scolaire exsangue ne parviennent à prendre en charge.

Dans ce contexte extrêmement préoccupant, nous aurions attendu un geste fort de reconnaissance pour l'enseignement. Comme, par exemple, une hausse sans contrepartie de l'ensemble des salaires, seule à même d'attirer à nouveau les enseignants. À la place, la proposition d'un pacte enseignant ne permet non seulement pas d'améliorer notablement le niveau de rémunération de tous les enseignants, mais il rompt avec ce qu'est la fonction publique, à savoir un statut, une mission et non un contrat de travail au sens capitaliste du terme, qui rompt l'égalité de traitement entre enseignants et les met en concurrence de fait, dans une logique de travailler plus pour gagner plus.

C'est la même logique qui prévaut concernant les AESH. Ces derniers gèrent des publics délicats qui demandent un engagement permanent, moral mais aussi parfois physique, courant d'un élève à l'autre, et ce, sans formation, sans réel statut, ce qui les fragilise vis-à-vis des parents, des équipes enseignantes et qui contribue, au-delà de leur salaire ridicule, à les précariser. Les contrats multi-employeurs avec les collectivités pour atteindre 35 h semaine, que nombre de collectivités d'ailleurs ont déjà mis en œuvre, ne feront pas de miracles. En effet, en tant que travailleurs pauvres, les AESH, qui avaient besoin d'un complément de revenu, cumulent déjà deux emplois. Et quand nous y réfléchissons bien, à quels autres professionnels demande-t-on d'être auprès d'enfants, qui plus est en situation de handicap, 35 h semaine ? Aucun.

Dans la cohorte d'annonces éparses, nous avons entrevu tout récemment une lueur d'espoir concernant la mixité scolaire que la publication forcée des IPS –les fameux indices de position sociale– a mise en lumière, contraignant le Ministre à se saisir de cette réalité qui n'est pas nouvelle, mais qui désormais est un constat partagé par tous les élus, de gauche comme de droite, en local comme au national. À la Ville de Rennes, au Département d'Ille-et-Vilaine, nous nous saisissons de cette épineuse question. Si la mixité s'effondre au collège du fait d'une fuite vers l'enseignement privé, le ferment de cette ségrégation scolaire se fabrique dès l'école. C'est aussi pour cela que les villes doivent prendre leur part. Nous sommes au travail sur cette question, nous y reviendrons plus tard. Devant l'évidence, la demande du Ministre Pap Ndiaye faite à l'enseignement privé de contribuer à l'effort de mixité apparaît plus que justifié. Pourtant, rapidement isolé, le Ministre est abandonné en rase campagne par sa majorité, avant même la mobilisation du secteur de l'enseignement privé lui-même, qui affirmera, par le biais de son président qu'il n'y a pas de problème de mixité dans le privé. Circulez, il n'y a rien à voir.

Pourtant, la réalité des faits doit nous amener à affronter ensemble, avec lucidité, les causes de cette ségrégation scolaire qui sont multiples. Elles sont spatiales entre quartiers, elles existent entre le privé et le public, entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Elles interrogent également la relation des familles à l'école et à la réussite scolaire de leurs enfants. Malheureusement, sans cadre législatif national, le plaidoyer des associations d'élus locaux et les mesures correctrices qui pourraient être prises sur le terrain n'auraient qu'un effet marginal sur cette réalité. Enfin, l'école, à elle seule, ne peut pas tout. Les associations que l'État veut soumettre au travers du contrat d'engagement républicain sont pourtant les alliées de l'école. Il fut un temps où l'école elle-même se revendiquait de l'éducation populaire, en mettant en œuvre des

approches pédagogiques actives et partenariales. Mais la souffrance génère un repli sur soi et l'impression de se noyer dans les tâches administratives et les injonctions ministérielles n'incitent pas à la coéducation que nous appelons tous de nos vœux et pour laquelle il faut de la disponibilité physique et mentale, ainsi que des objectifs communs. La crise de l'école publique, couplée aux difficultés que connaît le monde associatif, fragilise la société tout entière. Si le projet que nous avons pour l'école est bien un projet pour la société demain, il nous faudra pourtant avancer ensemble pour une école qui prépare vraiment les enfants aux défis, petits et grands, qui les attendent.

Groupe Génération.s

M. Lahais – Nous n'avons jamais considéré que les interventions de politique générale qui introduisent nos conseils municipaux ne devaient qu'exclusivement concerner la politique nationale. Nous assumons toutefois d'y avoir largement dédié le temps qui nous est réservé lors des derniers conseils municipaux, en raison de la gravité de la crise que traverse notre pays. Ce soir encore, nous nous exprimerons sur cette crise, devenue éminemment démocratique ces dernières semaines.

Ce que nous vivons est en effet extrêmement grave et à l'instar de celles et ceux qui sortent tous les jours casseroles à la main, nous refusons qu'une pratique du pouvoir contraire à l'esprit des lois ne s'installe sans opposition. Il nous est impossible de passer à la séquence d'après, surtout quand l'apaisement revendiqué l'est par l'artifice d'interdictions à manifester le plus souvent illégales.

Réunis en conseil municipal le 13 mars dernier, nous nous inquiétions d'un possible usage du 49.3 pour empêcher l'Assemblée Nationale de se prononcer sur la réforme des retraites. Son usage, trois jours plus tard, le 16 mars, a provoqué une colère, une rage, comme l'a exprimé Nicolas Mathieu, en tant qu'il est apparu pour un déni de démocratie sans précédent dans l'histoire de la cinquième République. Les deux prises de parole du Président de la République, le 22 mars et le 17 avril sont venues consacrer cette rupture inédite avec la démocratie. Tout a été déjà dit sur l'autoritarisme d'un pouvoir qui muselle l'Assemblée Nationale, ignore les corps intermédiaires et méprise les millions de nos concitoyens ayant manifesté leur opposition à la réforme des retraites ces dernières semaines. Pour se justifier, le gouvernement a joué sans cesse de la confusion entre légalité et démocratie, évoquant même un cheminement démocratique qui n'était autre que les voies légales autorisées par une Constitution dont il a été 1 000 fois fait la critique pour ce qu'elle porte de verticalité. La démocratie exige le droit, mais ce dernier peut être également le prétexte aux glissements les moins démocratiques. C'est même la définition donnée par les historiens aux régimes dits illibéraux.

Mais par-delà ces confusions, beaucoup plus grave est l'argumentaire déployé par le Président de la République. Ainsi justifie-t-il de mener une réforme contre l'avis des élus, des syndicats et des Français, parce qu'elle serait nécessaire. En explicitant ce choix, il range la démocratie au rang de variable parmi d'autres, justifiant la prise de décision. On soupèse l'importance de la démocratie par rapport à l'exigence, par exemple, de la réduction de la dette publique. Mais la démocratie n'est pas un critère de décision parmi d'autres. Elle est la condition de l'exercice du pouvoir et, par principe, elle ne se négocie pas. De toute ma vie citoyenne, je n'ai pas souvenir d'un gouvernement qui ne revendique a minima le soutien d'une majorité dite silencieuse. En reconnaissant agir en force, en dépit de l'impopularité de son action, le Président de la République explicite le sens de la crise démocratique que nous vivons. Toutes ses convictions personnelles ne l'autorisent pas à gouverner contre l'avis de celles et ceux qui l'ont élu pour les représenter, et encore moins quand nous nous rappelons les conditions particulières de cette élection.

Cette morale et cette pratique du pouvoir ne peuvent s'installer sans une opposition résolue, d'autant plus que le RN est tapi dans l'ombre, avec l'onction du gouvernement. En juin 2022, le Président de la République tirait un trait d'égalité entre la NUPES et l'extrême droite. Dorénavant, le Ministre du Travail salue Marine Le Pen pour bien plus

républicaine que la gauche parlementaire, et la Première Ministre considère que le RN est plus respectueux des formes, comme elle l'a indiqué ce jour au JDD.

D'une élection présidentielle censée garantir la démocratie face aux périls identitaires, autoritaires –les deux– nous constatons le glissement d'un pouvoir qui prépare de fait le terrain pour l'extrême droite. Au fond, il ne pouvait sûrement en être autrement. La France n'est pas un cas isolé puisque partout dans le monde, l'extrême droite prospère sur les conséquences sociales des politiques néolibérales. Hier encore, dans une interview donnée à L'Opinion, le Président de la République a fustigé le déni de celles et ceux qui contestent sa réforme. Elle l'est pourtant par des autorités tout à fait légitimes, telles le Conseil d'Orientation des Retraites ou de nombreux universitaires. Ce refus du débat ne peut avoir d'autre conséquence que la violence, qu'il s'agisse ici de maintien de l'ordre ou de la désignation de boucs émissaires, pour eux responsables des souffrances vécues par nombre de nos concitoyens, au hasard, par exemple, les immigrés ou les bénéficiaires du RSA.

La récente proposition de loi relative au drapeau européen en est d'ailleurs une expression révélatrice. Européens convaincus, nous n'avons aucun problème avec son drapeau. Pourtant, nous nous désolons que le débat ne soit déplacé sur le terrain de l'adhésion à l'Union européenne plutôt qu'il ne porte sur les politiques qu'elle mène. L'avenir de nos démocraties ne tient qu'à la possibilité que vive le débat sur toutes les grandes questions qui intéressent nos existences : le partage de la richesse, la redéfinition de nos besoins dans un monde aux ressources limitées, la place que nous accordons au travail, aux loisirs, aux arts et à la culture, par exemple. En expliquant qu'il n'y a pas d'alternative à sa politique sur ces questions, c'est le Président de la République lui-même qui se met en dehors du champ républicain. C'est à la gauche et à la NUPES qu'il revient donc de tracer un chemin pour que nous y revenions.

Mme la Maire – Merci, mes chers collègues, pour vos interventions. Je veux m'associer, si vous me le permettez –je le sais– en notre nom à toutes et tous, à l'hommage que Mme Marie a rendu tout à l'heure à Arman Soldin, journaliste décédé en Ukraine alors qu'il couvrait le conflit pour l'Agence France-Presse. Un hommage se déroule en ce moment même à Kiev.

Arman Soldin a démontré un courage exceptionnel en se mettant en danger pour nous informer. Sa passion pour son métier, son engagement en faveur de la liberté de la presse sont des exemples éclairants. Les nombreux témoignages émanant de ses proches, de ses connaissances ont un point commun, ils saluent unanimement les valeurs qui étaient les siennes. Il a laissé une empreinte indélébile par son sens de l'humour, son intelligence remarquable, marquant ceux qui l'ont côtoyé, et notamment à Rennes, ville où il a grandi, que ce soit dans le quartier de Maurepas, au lycée Saint-Martin ou encore dans les différents clubs de football dans lesquels il a évolué enfant ou jeune homme. Sa mort nous rappelle l'horreur de la guerre, une guerre qui se déroule sur le sol européen. Et c'est aussi l'occasion de reconnaître, de saluer le rôle crucial, Mesdames et Messieurs de la presse, des journalistes qui, pour certains, risquent leur vie chaque jour pour nous tenir informés. Leur travail est essentiel pour une société démocratique. Nous leur en sommes redevables et cet hommage est l'occasion de leur dire avec beaucoup de solennité en notre nom à toutes et tous.

Permettez-moi de revenir simplement un instant sur quelques interventions qui ont pu être tenues et quelques propos rapportés par nos collègues. S'agissant spécifiquement des épisodes de violence qui ont émaillé, ces dernières semaines, le centre-ville de Rennes, épisodes de violences que chacun, et je veux le redire ici, a condamnés avec la même fermeté, sur tous les bancs. Il n'y a pas la moindre ambiguïté à ce sujet. Je l'ai dit, les commerçants, singulièrement, ont payé un lourd tribut à ces épisodes de violence. C'est l'occasion pour moi, avec les collègues, de dire que nous sommes à leurs côtés, qu'effectivement nous avons écrit à la Première Ministre avec les associations de commerçants pour demander la prise en compte d'un préjudice qui est réel et demander que puissent se mettre en place des outils financiers tels qu'ils avaient été proposés en 2016. Lorsque M. Compagnon évoque un grand renfort de communication sur 600 000 €, il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté. Il s'agissait à l'époque, post 2016, d'outils financiers qui avaient été mis en place par le gouvernement pour reconnaître les préjudices liés aux manifestations, avec une enveloppe dédiée sur la ville.

Nous avons souhaité que ce type de dispositif puisse à nouveau être mis en place, centré singulièrement sur deux éléments. Le premier, la prise en compte des coûts de franchise qui sont assumés par les commerçants dans le cadre notamment des bris de vitrines. Parce que ces coûts de franchise, qui plus est lorsqu'il s'agit de dépenses répétées, peuvent constituer forcément des dépenses importantes et mettre en difficulté financière et économique un certain nombre de commerçants. Et l'autre demande portée collectivement, à la fois par la Ville, les associations de commerçants, mais aussi la CCI ou la Chambre des Métiers, est la mise en place d'un dispositif qui permette de couvrir les pertes de chiffre d'affaires, les pertes d'exploitation liées à des perturbations fortes dans l'activité commerciale. Je veux simplement dire que ce courrier n'a pas obtenu de réponse à ce jour, que nous continuons à le porter, à rencontrer évidemment différents interlocuteurs. D'autres villes d'ailleurs, ont, je crois, engagé aussi ce même type de demande s'agissant de préjudices qui, malheureusement, ont concerné de nombreuses villes sur le territoire national.

Par ailleurs, nous sommes aussi en travail avec le monde commerçant pour pouvoir les accompagner là où nous pouvons être utiles et là où nous pouvons agir. Chacun sait bien que les aides directes ne peuvent émaner de la Ville elle-même. C'est en dehors de nos compétences, de nos prérogatives et y compris d'un certain nombre de règles juridiques qui s'oppose à cela. En revanche, notre rôle est effectivement dans l'accompagnement de la communication, la promotion du centre-ville commerçant, dans le fait de pouvoir présenter le meilleur visage possible du centre-ville. Je m'associe à l'hommage qui a été rendu à nos services municipaux et au travail qu'ils effectuent. Il ne nous avait pas échappé très tôt ce qu'était la réalité de ce travail et il ne nous avait pas échappé non plus, et depuis longtemps, en ayant fait l'annonce fin mars, qu'il était opportun qu'un certain nombre de nos agents municipaux puissent, au regard d'une charge exceptionnelle, bénéficier d'une prime. Je referme cette parenthèse, mais je tiens à la disposition de chacun des éléments de calendrier sur ce point.

Pour revenir à la question de l'accompagnement des commerçants, nous avons eu différentes réunions de travail avec des propositions. M. Compagnon les a reprises. Elles ont été formulées par les associations de commerçants, s'agissant de temps événementiel, d'accompagnement, de communication. Une prochaine réunion doit avoir lieu dans quelques jours pour finaliser un plan d'actions et promouvoir ensemble un centre-ville commerçant dynamique. C'est évidemment le souhait le plus cher, pour chacune et chacun d'entre nous, que nous puissions retrouver un apaisement qui fasse que la fréquentation commerçante de notre ville soit à la hauteur de la qualité du travail de nos commerçants. Nous prendrons nos responsabilités. Nous le faisons dans un cadre concerté avec les commerçants eux-mêmes. Nous n'avons pas eu besoin d'ailleurs d'inventer un cadre de concertation puisqu'il existe, et nous l'avons adopté ici, un plan action commerce qui prévoit de travailler main dans la main sur la promotion du centre-ville, au point d'ailleurs qu'il existe des instances qui nous réunissent régulièrement. C'est dans ce cadre que nous travaillons sans qu'il n'ait besoin de lancer des appels ou des SOS pour non-assistance à commerces en danger. Mais ça, les commerçants, eux, le savent bien.

Rapporteur : M. Careil

Discussion :

M. Careil – Le premier rapport de notre conseil porte sur un investissement important de notre collectivité pour restaurer un élément remarquable de son patrimoine architectural. La ville de Rennes est propriétaire de l'église Notre-Dame en Saint-Melaine, classée aux monuments historiques. L'église a longtemps été celle de l'abbaye Saint-Melaine dont la fondation remonte au 6^e siècle. C'est la plus ancienne du département et l'une des plus importantes de l'ouest entre le 11^e et la Révolution. Son histoire débute à proximité du lieu de sépulture de Melaine, membre illustre du clergé breton qui fut un temps appelé par Clovis le conseiller, avant de mourir vers 535. L'abbaye fut ensuite marquée par l'œuvre des Bénédictins à partir de 1030 et des moines mauristes au 17^e siècle.

Les témoignages architecturaux qui subsistent aujourd'hui sont principalement : l'aile ouest des bâtiments, qui abrita un hôpital de la Révolution à 1939, une galerie du cloître mauriste, adossée à l'édifice précédent, l'ancien logis abbatial devenu palais épiscopal au 18^e siècle, puis bâtiment administratif à partir de 1905, enfin, l'église, édifice complexe représentant un concentré d'évolution architecturale depuis le haut Moyen Âge jusqu'au 19^e siècle. L'église a peu changé depuis le 19^e siècle, à l'exception d'une surélévation de la tour porte occidentale en 1855 et la destruction d'une partie du cloître au début du 20^e siècle.

Depuis 2010, la Ville s'est particulièrement préoccupée de l'état de l'église Saint-Melaine avec, en 2011, des travaux de mise en conformité électrique du presbytère, en 2013, la restauration du vitrail central de chœur, en 2014, le confortement de la charpente du transept sud et au cours des années 2020 et 2021, une étude approfondie de diagnostic global de l'édifice. Suite à cette étude, une première phase de travaux prioritaires a été identifiée. Ce sont ceux que nous sommes appelés à approuver aujourd'hui. Ils portent en premier lieu sur les quatre collatéraux, avec la restauration et la reprise structurelle des charpentes bois et le remplacement des ardoises. Ils concerneront également la restauration du vitrail et de la porte ouest, les reprises de maçonneries associées à la charpente, la restauration des façades et enfin la mise en conformité des installations électriques concernées par les travaux. Suite aux recommandations de la Ligue de Protection des Oiseaux, la plus grande attention sera portée aux nichoirs pour les martinets noirs, espèce protégée, dont la présence a été constatée sur certains points de l'édifice. Les travaux prévoient une protection provisoire des nids existants, la mise en place de nichoirs provisoires sur les échafaudages, une fabrication qui sera réalisée avec un ESAT, enfin, l'intégration de nichoirs en phase définitive, douze sont proposés au lieu des six actuellement présents. Bien sûr, les deux magnifiques magnolias inscrits au PLUI feront également l'objet d'une attention particulière pendant toute la durée des travaux.

Le planning d'opération proposé est le suivant : de juillet à décembre 2023, consultation des entreprises, analyse des offres et notification des marchés. De janvier 2024 à juin 2025, 16 mois de travaux jusqu'à leur réception. Juillet 2025, commission de sécurité et mise en service. Le coût d'opération est estimé à ce stade à 2,2 M€ TTC. Il est envisagé

de solliciter des subventions auprès de l'État pour 25 % du coût des travaux, au titre de la restauration des monuments historiques, et 229 500 €, via la dotation de soutien à l'investissement local et à la Région Bretagne, pour 10 % des études et travaux, via le dispositif en faveur de la restauration et valorisation des édifices publics.

M. Cressard – Vous nous demandez d'approuver cet avant-projet définitif des travaux de restauration des collatéraux de l'église Notre-Dame en Saint-Melaine qui est un des édifices culturels patrimoniaux les plus emblématiques de Rennes, comme vient de le rappeler, de façon très détaillée, notre collègue.

En octobre 2021, nous avons approuvé le programme de l'enveloppe prévisionnelle, et cela avec d'autant plus de satisfaction qu'à cette occasion, nous vous avons alerté sur le fait qu'il pleuvait régulièrement à l'intérieur du bâtiment et qu'il était donc grand temps de s'en occuper. Ces travaux ont été malheureusement reportés et négligés pendant des années, ce qui a eu pour effet d'accentuer la dégradation de l'édifice. La conséquence est que les travaux sont estimés aujourd'hui à 2,2 M€, ce qui n'est pas anodin. Il est à préciser qu'en 2021, l'enveloppe prévisionnelle s'élevait déjà à 1,8 M€. En deux ans, le budget de cette opération a donc connu une hausse de près de 20 %. Ces coûts prévisionnels en hausse ne sont cependant pas une surprise dans un contexte économique actuel compliqué. C'est pourquoi on ne peut que saluer la hauteur de l'engagement de notre collectivité, ainsi que de l'État, sur ce dossier de réhabilitation. Mais cet effort budgétaire ne doit pas nous faire oublier que d'autres édifices culturels nécessiteront sans tarder également des travaux de réhabilitation, au-delà des travaux de maintenance habituels. Car le patrimoine architectural et religieux de Rennes est souvent très ancien et donc très fragile. Mais d'ici-là, nous accueillons positivement ce projet que nous voterons bien naturellement.

M. Careil – Je vous remercie, M. Cressard, de votre intervention qui nous conforte dans notre responsabilité à restaurer, et le plus rapidement possible effectivement. L'enjeu est de faire rentrer ces budgets dans notre PPI, vous savez les difficultés que nous connaissons. Mais en tout cas, je suis heureux de partager avec vous cette avancée dans le souci de préserver notre patrimoine.

Rapporteur : M. Careil

Discussion :

M. Compagnon – Vous nous proposez de voter un certain volume de subventions, Benoit Careil, pour un certain volume d'associations. Je contextualise. Je rappelle que ces délibérations sur les subventions que nous attribuons se situent dans un contexte d'inflation et de baisse, en absolu ou relatif, pour beaucoup d'associations. Les associations qui reçoivent des subventions de la Ville de Rennes doivent se conformer au contrat d'engagement républicain que nous avons voté au Conseil municipal et que nous avons adopté le 5 décembre 2022. Je vais rappeler les engagements 5 et 7 du contrat d'engagement républicain. Ils sont les suivants. Engagement n° 5 : Fraternité et prévention de la violence. L'engagement n° 7 : Respect des symboles de la République.

Or, partager sur les réseaux sociaux les propositions du mouvement, collectif –je ne sais pas comment il faut l'appeler– la Maison du Peuple, notamment, celle de brûler ou d'envahir le Parlement de Bretagne, le mercredi 22 mars dernier, ne répond pas vraiment à l'engagement n° 5, qui est fraternité et prévention de la violence. Pourtant une association à qui vous proposez de verser une subvention substantielle de 5 000 €, il y a quelques semaines, a partagé, sur les réseaux sociaux, la proposition d'envahir ou de brûler le Parlement de Bretagne. Cette association, à notre grande surprise, je vous l'avoue, c'est l'association Kouliballets. J'ai, ici sous les yeux, les copies d'écran qui attestent de la véracité de mes propos. Ceci afin de vous éviter, dans vos réponses, de me dire que ce n'est pas vrai, qu'il faut vérifier ou tout autre propos qui consisterait à me discréditer.

Ma question est simple : vu les émeutes que nous avons subies, nous en avons parlé tout à l'heure, vu les condamnations de ces violences prononcées par vous-même, Mme la Maire, et renouvelées fermement, tout à l'heure, dans votre réponse, vu les drames subis par les habitants et les commerçants du centre-ville de Rennes, vu les dizaines de milliers voire les centaines de milliers d'euros de dégâts, vu la dégradation catastrophique de l'image de Rennes dans l'espace médiatique français, comment pouvez-vous nous proposer de voter une subvention de 5000 € à une association qui a relayé la proposition de brûler ou d'envahir le Parlement de Bretagne, l'un des plus grands symboles de notre ville et de notre région ? Mme la Maire, nous vous demandons de retirer les subventions pour cette association Kouliballets ou de les suspendre ce soir, car cette association, par son partage d'informations, soutient activement un mouvement dangereux, complice de Défense collective, eux-mêmes sous la menace de la dissolution de l'État.

Rennes est une ville, dont la vie associative est l'un des piliers de son identité. Les actions que mènent ces associations –je parle des associations que je viens de citer–, appellent à la destruction et à l'occupation de lieux, ou la complicité, en leur prêtant des lieux, pour fomenter leurs actions de dégradation, de saccage de la ville, est inadmissible et risque de jeter un discrédit sur d'autres associations. C'est pourquoi, en vertu du contrat d'engagement républicain, nous vous demandons d'isoler ou de retirer ces

subventions pour cette association et pour que celle-ci puisse s'expliquer sur son comportement. La Ville ne peut plus supporter le double langage qui consiste, d'un côté à condamner les casses, les saccages, les pillages et d'un autre, verser des subventions à un écosystème complice avec les organisations et les organisateurs du "zbeul", pour reprendre le mot exact de l'organisation La Maison du Peuple. Je vous remercie.

M. Careil – Une réponse courte. Les artistes sont des citoyens rennais. Nous avons quelques milliers d'acteurs culturels et artistes présents sur le territoire qui ont toute leur liberté d'opinion. La Ville ne demande pas quelles sont les opinions politiques des acteurs qu'elle soutient. Elle soutient des projets artistiques. Ce sont des professionnels qui portent intelligemment et défendent des valeurs que nous partageons sur le rôle de l'art et de la culture dans la société. C'est à ce titre que cette subvention est accordée, et pas au titre, évidemment, des prises de position, par ailleurs, que ces personnes sont totalement libres de prendre. Nous déplorons, évidemment, et Mme la Maire l'a rappelé, toutes les violences qui peuvent être faites, les occupations. La Ville a fait évacuer les bâtiments qui ont été occupés. Cette subvention ne cautionne, évidemment pas, ces occupations et ces appels à occuper. Elle vient soutenir la vie culturelle et un acteur qui est particulièrement, qui est historiquement, en plus, un partenaire de la Ville, et qui fait un travail remarquable dans les quartiers de la Ville. C'est la seule réponse que je veux vous donner.

Mme la Maire – Deux choses, si vous me le permettez, en écho à ce que vient de dire M. Careil. D'abord, notre attachement indéfectible à la liberté d'association, à la liberté de programmation et le fait qu'il appartient à chacune et chacun, au-delà des missions qui sont les siennes, d'exprimer un point de vue citoyen. Première chose que je voulais affirmer.

La seconde, c'est qu'en revanche, les appels directs à la violence sont condamnables et susceptibles de condamnation. Donc, je ne connais pas, j'imagine le post réseau social auquel vous faites référence, pour ma part, je n'en ai pas eu connaissance. Je vous remercie de me transmettre les éléments. Vous auriez, du reste, pu le faire dans le cadre des commissions. C'est aussi le rôle des commissions. S'il devait y avoir un propos tenu par une association ou un individu, quel qu'il soit, qui relève d'une infraction pénale, alors il convient que ça puisse être transmis au Procureur. Pour ma part, je n'ai jamais eu la main qui tremble pour faire des signalements au titre de l'article 40, dès lors que nous avons connaissance d'appel à la violence. Il appartient, ensuite, à la justice d'en décider. Donc, il conviendra qu'il puisse y avoir un examen attentif de ces propos.

M. Compagnon – Une explication de vote, s'il vous plaît, Mme la Maire, car comme on a demandé quelque chose et que vous nous avez répondu, pour ne pas pénaliser les autres associations qui n'ont rien à voir, notre groupe ne prendra pas part au vote. Je tiendrai, évidemment, les informations à votre disposition. Il ne vous aura pas échappé, non plus, que ces informations ont pu nous parvenir juste avant ou juste après les commissions auxquelles nous assistons. Donc, nous n'avons pas toujours la possibilité de vous communiquer les choses avant les commissions. Nous vous tiendrons informée. Nous allons vous communiquer ces posts, mais nous ne prendrons pas part au vote pour ne pas pénaliser les autres associations.

DCM 2023-0085 – Sports et jeunesse – Patinoire municipale "le Blizz" – Avenant n°5 de la DSP du 27 décembre 2017 – Révision de la DSP – Approbation de la grille tarifaire de la saison 2023/2024, des tarifs et activités estivales 2023

Rapporteur : M. Bourcier

Discussion :

M. Hamon – Dans le contexte actuel d'un maintien des prix élevés pour l'énergie, nous ne pouvons que saluer l'arrêt de la mise en glace des pistes du Blizz pour cet été 2023. Comme suggéré lors de notre intervention du 17 octobre 2022, cette fermeture de la patinoire permet de développer des activités alternatives proposées par Citédia. Les importantes économies d'énergie réalisées permettront de financer ces nouvelles activités sportives et de loisirs, dont du patinage à roulettes et des événements dans le cadre de Cet été à Rennes, comme vous venez de le dire, cher collègue, Frédéric Bourcier.

Les écologistes constatent, d'ailleurs, qu'il est possible de transformer cet équipement pour proposer des activités et animations moins consommatrices d'énergie. Nous souhaitons réaffirmer la nécessité d'envisager une reconversion pérenne de cet équipement vers d'autres usages sportifs. Notamment, des sports de glisse sur roulettes tels que le roller, le roller derby, le skate, le BMX, mais pourquoi pas, aussi, des murs d'escalade qui manquent, aujourd'hui, d'équipement sur notre ville. Cette proposition nous semble donc nécessaire, à la fois, du point de vue écologique, mais aussi financier, avec des coûts de l'énergie toujours très élevés.

M. Compagnon – Vous nous avez proposé de fermer le Blizz pendant la période estivale, quatre mois, de juin à septembre, pour des raisons écologiques. Laurent Hamon l'a rappelé. Nous avons l'impression, dans cette décision, d'un certain amateurisme, en tout cas, dans sa prise de décision et application.

Le fait, déjà, que certains salariés découvrent la fermeture dans la presse confère, effectivement, un petit amateurisme en gestion du personnel. Ce sont eux qui nous l'ont dit, donc nous ne pouvons que le répéter. La fermeture en septembre confère à l'amateurisme quant à la connaissance du fonctionnement même d'une association sportive. Comme je sais que ce n'est pas votre cas, Frédéric Bourcier, vous connaissez très bien les associations sportives, c'est que quelqu'un décide pour vous. En effet, le mois de septembre est le temps de reprise des activités des associations sportives. Si les associations qui animent les activités au Blizz ne peuvent proposer des activités qu'à partir d'octobre, cela va forcément leur porter préjudice. Il va, évidemment, y avoir des pertes d'adhérents. Nous pouvons aussi nous intéresser aux sportifs eux-mêmes. Le mois de septembre est un mois où l'on prépare une saison sportive. Toute personne qui a déjà pratiqué un sport en compétition le sait très bien, enlever un mois entier de préparation revient à punir les patineurs et danseurs sur glace rennais et rennaises, qui seront donc désavantagés par rapport à d'autres clubs. Je ne parle même pas des 10 000 entrées en période estivale.

Le Blizz est un totem des Gayeulles et du quartier de Maurepas. Venir s'attaquer à ce totem, c'est aussi affaiblir le quartier dans le sens où les habitants du quartier sont heureux et fiers d'avoir cet équipement. Enfin, je suis très perplexe pour deux raisons concernant cette décision. La première raison, c'est que d'autres villes ont étudié la

fermeture de leurs patinoires, et toutes n'arrivent pas à la même conclusion que vous. Certaines villes ont conclu que le bénéfice énergétique n'est pas évident. La seconde raison, c'est le témoignage d'un habitant du quartier qui se souvient très bien avoir entendu, il y a plus de dix ans, un élu de cette majorité lui dire, en passant devant le Blizz : "Un jour, ça, on le fera fermer." Le "ça" étant le Blizz. En fait, l'intervention même de Laurent Hamon me confirme et confirme aux pratiquants du Blizz qu'il y a cette volonté de fermeture définitive de la patinoire. Cette fermeture de la patinoire vient, malheureusement, compléter ces décisions punitives et confiscatoires que nous connaissons dans de nombreuses villes de France administrées par vos amis et vos amis politiques. Vous avez commencé votre mandat par punir les Rennaises et les Rennais en les privant du Tour de France, Matthieu Theurier. (Brouhaha).....Exactement. Ce n'est pas moi qui l'ai fait, Matthieu Theurier. Valérie Faucheux est hilare, ça me fait plaisir.

À la mi-mandat, vous les privez de patinoire. Eh bien, je vous demande un engagement, Mme la maire. Si demain un élu écologiste, par exemple, trouve que le football n'est pas assez écolo, priverez-vous les Rennaises et les Rennais du Stade Rennais en fin de mandat ? Cela peut paraître une boutade, une provocation, un propos outrancier, mais lorsque l'on sait que certains collectifs le demandent, on peut légitimement, Mme la Maire, se poser la question.

M. Cressard – Vous nous demandez, à l'occasion de cet avenant, concernant la délégation de service public, d'acter la fermeture des pistes de glace pendant la période estivale de la mi-juin à la mi-septembre et de proposer de nouvelles activités sur la même période. Vous expliquez ce choix par le contexte de crise énergétique et l'adaptation nécessaire aux évolutions climatiques, et donc par l'application d'un plan de sobriété énergétique qui doit concerner tous les équipements de notre Ville.

Ce constat, à la fois économique et climatique, est malheureusement incontestable et il s'impose à nous sans attendre. Cependant, cette délibération amène quelques remarques. D'abord, la révision de délégation du service public maintient l'ouverture des équipements durant l'été, ce qui est un point positif, car une fermeture totale aurait eu, sans conteste, des conséquences néfastes sur le bilan financier de l'équipement qui a déjà été fragilisé durant sa fermeture pendant la crise sanitaire –Frédéric Bourcier l'a rappelé–, de plus, cela aurait été un signal inquiétant pour l'avenir du Blizz.

En effet, aujourd'hui, de façon plus générale, les patinoires ont une image dégradée auprès d'une frange de l'opinion qui les considère comme des passoires thermiques, énergivores, aux coûts d'entretien trop lourds et souvent incompatibles avec les politiques actuelles d'économie d'énergie. Et, finalement qu'il faudrait, idéalement, les fermer. C'est, d'ailleurs, le point de vue des élus écologistes de votre majorité qui l'avaient rappelé lors du Conseil municipal d'octobre dernier, qui l'ont rappelé aujourd'hui et honnêtement, qui ne l'ont jamais caché. Mais ce n'est pas notre position, je ne pense pas que ce soit la vôtre non plus. Pour notre part, nous considérons que la patinoire est un lieu, à la fois, sportif et de loisir populaire, fréquenté et apprécié par ses usagers qui sont attachés à ces activités de glisse. C'est aussi un équipement à dimension métropolitaine, unique à l'échelle départementale et qui participe pleinement au rayonnement de notre ville. De ce fait, pour nous, la patinoire doit rester ouverte, à l'exception des périodes de chaleur, ce qui relève, en effet, du bon sens.

M. Nadesan – Cette rapide intervention pour vous exprimer la satisfaction du groupe communiste de voir la réactivité de notre délégataire, des services de la Ville, également, autour de notre collègue Frédéric Bourcier, pour faire vivre, dès cet été, le principe juste que vous avez posé, Mme la maire : concilier adaptation au changement climatique et offre de loisirs pour toutes et tous. Bref, c'est vouloir trouver un compromis avec de l'exigence, un peu l'inverse que de tenir des propos excessifs et, à ce sujet, je veux rappeler à notre collègue, Charles Compagnon, que c'est cette majorité, avec cette culture du compromis exigeant, qui a travaillé à ce que nous puissions avoir une extension du centre d'entraînement du Stade Rennais, qui lui permet de continuer d'évoluer avec son statut professionnel, tout en ayant des exigences de préservation des terres agricoles et des exigences environnementales qui sont les nôtres.

Sans doute que beaucoup reste à faire pour trouver la bonne formule pour une utilisation originale et populaire du site de la patinoire sans glace durant l'été. Nous avons, pour notre part, évoqué, parmi d'autres idées, le roller disco et la sollicitation de l'avis des habitants via la Fabrique citoyenne, mais les bonnes intentions sont là. C'est encourageant et nous nous en réjouissons.

Mme Affilé – Une intervention rapide au nom du groupe Génération.s sur cette révision de la délégation de service public qui conclut avec Citédia pour la gestion du Blizz. Face à la crise énergétique que nous traversons et plus globalement à l'urgence climatique que nous connaissons, la Ville de Rennes a mis en place, à l'automne, un nécessaire plan de sobriété. Parmi les priorités en matière de rationalisation des activités de nos équipements, notre patinoire municipale figurait, logiquement, assez haut dans la liste. Produire de la glace et réfrigérer un tel espace en plein été, apparaissant, en effet, à la fois, lourd et décalé, à plus forte raison lorsque l'été est caniculaire, comme cela a été le cas ces dernières années.

Nous entérinons donc ce soir la fermeture de la patinoire pendant quatre mois au cours de la période estivale qui vient, tout en réaffirmant notre volonté de proposer aux Rennaises et aux Rennais de nouvelles activités de loisirs et événementielles dans ce même espace et à cette même période. S'il est très probable que cette programmation trouve rapidement son public, en particulier auprès des habitantes et habitants qui ne partent pas en vacances, il conviendra, évidemment, d'évaluer objectivement cette expérimentation inédite. À ce stade, et à l'aveugle de ces conclusions, notre groupe tient cependant à exprimer son aspiration à la pérennisation de ce nouveau cadre. Mener la transition écologique passe aussi par la prise de distance lucide et nécessaire avec des activités aussi artificielles que patiner sur glace quand il fait plus de 30 degrés en extérieur. Le savoir nager est un impératif dans une logique, à la fois, de cohérence géographique et de sécurité individuelle. Cela nous fera toujours défendre l'accessibilité des piscines collectives municipales à tous les publics. Le savoir patiner, a fortiori, ici, le savoir patiner sur glace, malgré tout le plaisir que peut représenter cette activité de glisse et rafraîchissante, n'en est pas un. Au cours des 30, 40 dernières années, nous nous sommes habitués à disposer de telles activités au plus près de chez nous, dans une forme de confort, voire de luxe, qui ne sont, en réalité, ni soutenables ni indispensables. Mener cette transition ne signifie pas revoir à la baisse notre politique d'offres et d'accès aux loisirs. Bien au contraire, à l'image de l'expérimentation que nous lançons ce soir, notre ambition est, ici, double. Proposer un même niveau d'offres de loisirs, notamment dans nos quartiers populaires, et à l'attention des jeunes et des familles qui ne partent pas en vacances, mais à travers des activités durables. Il s'agit, ici, d'être proactifs dans

la nécessaire évolution, à la fois des imaginaires et des pratiques. Ainsi, la transformation des usages de notre patinoire pendant quatre mois l'été est une évolution tout à fait raisonnable à nos yeux, dans l'attente d'une transition plus définitive de l'équipement qu'il faudra immanquablement décider dans un avenir proche. Pourquoi pas en le dédiant aux sports de glisse en général ? Bien évidemment, cette perspective implique d'anticiper et d'assumer un accompagnement des clubs utilisateurs de la structure et de leurs licenciés qui seront directement impactés par ces mesures. Mais il ne pourra en être autrement face aux urgences climatiques avec lesquelles il nous faut composer. En règle générale, il nous faudra bien avoir collectivement, tôt ou tard, une réflexion plus poussée sur toutes les pratiques et habitudes de notre société et leur impact sur la nature et nos biens communs. La privatisation de l'eau pour l'agriculture intensive et les loisirs tels que les piscines individuelles ou la neige artificielle est, d'ailleurs, une des plus urgentes à mener. Il faudra, pour cela, réussir à sortir des postures conservatrices et des procès diffamatoires en écoterrorisme pour se poser la seule question qui vaille et que jugera l'histoire : comment contenir le réchauffement climatique sous les 1,5 degrés pour ne pas hypothéquer le proche avenir de la planète et de l'humanité ?

M. Bourcier – Merci aux différents collègues pour leurs interventions. Effectivement, comme vient de le dire ma collègue Gwendoline Affilé, cet exercice que nous faisons, notre société va devoir le faire dans beaucoup de secteurs, et pas seulement le sport. Mais le sport doit contribuer, effectivement, à un certain nombre d'évolutions.

Je vais vous rappeler deux, trois caractéristiques de cet établissement et, peut-être, vous donner des informations, à la fois sur son usage actuel, sa fréquentation et ce que nous avons travaillé en matière, par exemple, d'économie d'énergie. Notre patinoire a un peu plus de 20 ans. Elle a été conçue en double piste, ce qui est complètement singulier à l'échelle nationale. C'est la deuxième patinoire la plus importante du pays, derrière celle de Montpellier. Elle a, de ce fait, une empreinte carbone limitée par rapport aux autres, à l'usager, puisqu'elle est très fréquentée. Je veux vous le dire, ici, parce que c'est un élément, à la fois de surprise pour les professionnels sur le plan national et aussi pour les observateurs. Depuis la crise du COVID, les patinoires voient, en France, leur fréquentation augmenter entre 20 et 25 %, et pour la nôtre, hors club, c'est + 40 %. Donc, il n'y a pas de désaffection. Sans doute qu'une génération, les préados et les ados – ce sont souvent des cycles – reviennent dans les patinoires, aujourd'hui, y compris dans la nôtre. Vous le savez, nous avons trois clubs résidents. Si j'additionne les licenciés sportifs de ces trois clubs – pas les adhérents, ceux qui ont une licence – nous sommes actuellement entre 800 et 900 personnes, ce qui n'est pas complètement négligeable. Il y a d'autres propositions d'usage sur glace, notamment aux entreprises à travers les soirées karting, etc. Ces soirées sont réservées, complètes de nombreux mois à l'avance. Je veux quand même le dire parce que c'est un élément, un constat complètement objectif. Il y a une fréquentation et une satisfaction de celles et ceux qui fréquentent cet équipement.

Malgré tout, les enjeux énergétiques ne sont pas nouveaux sur ce type d'équipement. Nous avons travaillé avec le délégataire sur le mandat précédent. Un certain nombre de travaux ont été effectués jusqu'en 2018. Je peux vous le dire, puisque maintenant nous avons une année d'utilisation complète depuis ces années COVID, pour l'instant, on évalue l'économie d'énergie entre – 15 et – 18 % grâce à l'impact de ces travaux. Et nous n'en avons pas fini, car évidemment, sur ce type d'équipement, nous pouvons travailler sur beaucoup de questions. Si vous passez, d'ailleurs, sur l'avenue des Gayeulles,

aujourd'hui, vous voyez que l'extension du réseau de chaleur nord va concerner cet équipement, c'est évidemment intéressant. Puis nous n'en avons pas fini : des travaux à faire sur la récupération d'eau, son utilisation. Je vous le disais tout à l'heure, cet équipement a plus de 20 ans, donc, les sujets d'infiltration que nous pouvons avoir par exemple sur les toitures de nos gymnases, ces sujets-là vont arriver à un moment donné. Ce sera peut-être le bon moment aussi de se reposer la question de l'utilisation de panneaux photovoltaïques, par exemple, à l'instar de ce que nous faisons sur la plupart de nos équipements, pas seulement sportifs aujourd'hui, mais qui sont prévus, par exemple, sur nos piscines. Nous allons continuer de travailler sur ces questions. Nous pouvons faire en sorte que cette patinoire soit moins consommatrice. Il faut continuer à y travailler.

Ensuite, il y a –vous l'avez abordé les uns et les autres– cette problématique des usages que nous pouvons y trouver et, évidemment les propositions sont multiples. Au niveau national, nous travaillons avec les fédérations, le Ministère, les réseaux d'élus locaux sur un principe de saisonnalité de ces activités, pour des raisons que vous avez rappelées. Je veux redire qu'à la fois, évidemment, ça a moins de sens de produire de la glace l'été que l'hiver. Surtout, là aussi, regardons la fréquentation. En moyenne, l'été, c'est 7 fois moins que l'hiver, donc, de toute façon, les attentes en matière d'usages sont moins fortes. Il faut évidemment que nous travaillions avec les fédérations sportives concernées pour que les saisons puissent s'arrêter suffisamment tôt, par exemple, en ce moment, au mois de mai, et qu'elles ne reprennent pas trop vite parce que le mois de septembre est, effectivement, encore un mois estival, nous l'avons constaté l'année dernière. Je rejoins, sans doute, le sentiment général que l'intervention de notre collègue, Charles Compagnon, était un peu, comme souvent, trop intense et caricaturale, mais il a raison sur un point, le mois de septembre est le mois de reprise des activités, puisque ça suit évidemment l'année scolaire. C'est un point d'interrogation que nous avons avec les clubs.

Je veux terminer mon propos sur deux choses. D'une part –et nous l'avons déjà évoqué lors du Conseil municipal précédent– il y a bien une étude d'usage qui est lancée sous maîtrise d'ouvrage Ville pour déterminer quels types d'usages nous pourrions trouver, comment transformer l'équipement. Nous pouvons avoir de bonnes idées, mais cet équipement a un contexte physique, je vous l'ai dit. Ce n'est pas le cas partout, par exemple, si nous voulions décider de n'avoir qu'une piste sur glace, ça veut dire qu'il faut isoler le reste. Donc, il y a tout un tas de considérations très techniques. Cette étude, nous la lançons et nous aurons forcément, des propositions et des décisions à prendre. Et puis surtout, en la matière, mais vous l'avez rappelé, il faut essayer d'être pragmatiques. Nous avons pris un certain nombre de décisions sur cette année et il faudra évaluer les conséquences de ces décisions. Effectivement, nous aurons, sans doute, un bilan énergétique plus intéressant, mais il faut le mesurer, surtout, en termes d'usages, d'impact pour les clubs, les usagers, etc. Il faudra aussi regarder les choses. C'est bien en croisant tous ces éléments que nous continuons –moi non plus, je ne considère pas qu'il faille faire de cet équipement sportif un totem dans un sens ou dans un autre– mais nous devons travailler ces questions-là très sérieusement pour que, à la fois, les usages et, notamment l'été, et notamment pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances –mais je reprends l'expression d'un de nos collègues lors d'un débat précédent– nous savons aussi que la patinoire, c'est souvent les sports d'hiver de ceux qui ne peuvent pas y aller– donc, nous devons prendre en considération tout cela. Mais il

y a un enjeu énergétique qui est considérable sur ce type d'équipement et nous devons aussi relever ce défi.

M. Le Brun – Sur cette délibération, nous partageons les questions climatiques et les questions énergétiques, bien évidemment et la fermeture de juillet et août nous paraît intelligente. Notre collègue, M. Bourcier, a clairement mis le doigt sur la question de septembre pour les associations. Comme il n'y a pas une remise en cause, j'ai vu des têtes dodeliner de gens qui ne connaissent pas le monde des associations sportives que je connais bien. Je connais très bien les conditions du patinage à Rennes. Effectivement, il faut reprendre dès le mois de septembre. Je trouve ça dommageable. Puisqu'il n'y a pas et que nous serions prêts à revenir là-dessus, nous nous opposerons à votre décision juste sur la question du mois de septembre. Encore une fois. Si, bien évidemment, vous deviez revoir cela avant le mois de septembre, vous recevriez immédiatement la totalité de notre soutien.

Rapporteur : Mme Andro

Discussion :

Mme Andro – Avant de rentrer dans l'objet précis de cette délibération et en prolongement des réponses déjà apportées, qu'il me soit permis, ici, une rapide réaction aux propos de l'opposition concernant les principes fondamentaux qui animent la politique associative de Rennes et tout particulièrement, les principes à l'œuvre dans l'attribution de nos subventions municipales.

M. Compagnon, vos propos s'inscrivent dans un contexte national de défiance réelle envers les associations, alimenté par le Gouvernement, notamment, à l'occasion de la récente polémique sur les financements de la Ligue des droits de l'homme, mais aussi par la mise en œuvre inquiétante du contrat d'engagement républicain dans différents territoires. En conscience, vous importez et soutenez une vision des associations les concevant comme des opérateurs simples de l'action publique qui devraient obéir aux directives des pouvoirs en place et faire l'objet d'un contrôle en ce sens. Nous croyons, au contraire, que les associations, par la définition de leur projet associatif, sont des artisans incontournables de la cohésion sociale, qu'elles forment des piliers indépendants et donc indispensables de notre démocratie. C'est la raison pour laquelle notre Ville a choisi de réaffirmer les valeurs et les principes constitutifs de sa relation avec les 7000 associations de son territoire, c'est-à-dire égalité, liberté associative, confiance a priori, réciprocité et transparence. Tel était, d'ailleurs, l'enjeu de la démarche des états généraux de la vie associative menée à la fin de l'année dernière, et le sens des documents réactualisés : charte des engagements réciproques et charte territoriale de la cohésion sociale que j'ai pu vous présenter, en décembre, au Conseil municipal et que vous avez, d'ailleurs, votées.

Nous soutenons les associations parce qu'elles contribuent à une définition partagée de l'intérêt général. Elles enrichissent notre propre action publique par leur capacité de création, d'innovation. Elles coconstruisent, avec nous, le bien commun et la ville de demain. Dans le même temps, en leur reconnaissant liberté d'expression, pleins pouvoirs d'interpellation, bien sûr, dans le respect du cadre légal, nous valorisons leur fonction de contre-pouvoir démocratique. Une notion de contre-pouvoir clairement mise à mal, aujourd'hui, et que nous considérons pourtant comme vitale pour régénérer un pacte républicain fragilisé, et permettre la transformation écologique et sociale de la société. Je me permettais ces quelques éléments de rappel de nos cadres, aujourd'hui, d'attribution des subventions municipales.

Mme la Maire – Merci, Mme Andro, de ces rappels utiles.

M. Compagnon – Très rapide. Rappel pour rappel. Il y a une loi. Il y a un texte. Ça s'appelle le contrat d'engagement républicain. Je comprends que vous le condamniez. Je comprends que vous ne l'aimiez pas. Je comprends qu'il vous semble vous empêcher mais comme vous nous l'avez rappelé, je vous le rappelle. Il y a un contrat qui s'appelle le contrat d'engagement républicain. Il a été voté. Il faudra le détricoter quand vous serez majoritaires au niveau de l'Assemblée, mais aujourd'hui, normalement, il me semble –je

peux peut-être me tromper- que la Ville de Rennes devrait appliquer ce contrat sans polémiquer.

Mme la Maire – Je crois que chacun gagnerait à écouter les propos des uns et des autres. Si vous aviez écouté l'intervention de Mme Andro, rappelant notamment l'attachement au cadre légal, vous ne commettriez pas ce genre de propos erroné.

DCM 2023-0089 – Sports et jeunesse – Animation sportive – Provision pour sport de haut niveau – Projet Paris JO 2024 – Première attribution de subvention 2023 – Contrats de parrainage/marrainage

Rapporteur : M. Bourcier

Discussion :

M. Bourcier – Nous sommes dans le cadre de notre labellisation Terre de jeux 2024. Cette délibération vous propose d'adopter les contrats de parrainage/marrainage entre nos athlètes de haut niveau rennais qui sont susceptibles de participer à ces Jeux olympiques et paralympiques. Donc, une aide, en l'occurrence, pour 14 athlètes de haut niveau, de 3 500 € chacun, c'est donc un budget de 49 000 €.

En fait, ce contrat, nous l'avons voulu parce que cette labellisation Terre de jeux nous demande de faire profiter, évidemment, des Jeux olympiques et paralympiques à la population rennaise mais surtout, de faire partager les valeurs de l'olympisme et de contribuer à laisser un héritage à cet événement en termes de pratiques sportives notamment, bien évidemment, vers les nouvelles générations, vers les enfants, ça nous paraissait important de le faire.

Donc, la contrepartie que nous demandons aux clubs et aux athlètes concernés, c'est tout simplement de faire vivre un vrai partenariat avec un certain nombre de classes de nos quartiers politiques de la Ville. Nous demandons, au minimum, deux rendez-vous physiques dans l'année et surtout, un suivi de la préparation, des entraînements, des compétitions. Nous savons bien qu'avec les technologies de communication, c'est assez facile de le faire. L'école –évidemment, nous avons travaillé avec l'Éducation Nationale sur cet aspect– s'engage à se tenir informée de l'actualité du sportif, de son parcours, de sa préparation, de relayer cela auprès des élèves, de préparer des interviews en amont des entretiens avec l'athlète et, évidemment, de s'intéresser –parce que c'est ça qui est utile sans doute d'un point de vue éducatif– à toutes les facettes de cette préparation. Il y a, évidemment, les questions de santé, il n'y a pas uniquement des questions purement sportives. Il faut, souvent pour ces athlètes, concilier vie personnelle, professionnelle et sportive, et puis il y a cette problématique des déplacements et de tout ce qui fait la vie d'un athlète de haut niveau.

Puisque l'athlète est licencié dans un club rennais, nous demandons à ces clubs de proposer, une fois dans l'année, des initiations, une découverte de la discipline in situ.

Je m'arrête très rapidement sur ces 14 athlètes. Il y en a 2 qui feront –je l'espère pour eux– les Jeux paralympiques. Sur les 14, il y a 10 athlètes féminines, ce qui montre que le haut niveau féminin est très présent à Rennes. Je veux vous dire un souvenir quand même : en 2017, nous avions un dispositif similaire au Conseil départemental et à l'échelle du Département, nous avons soutenu 4 athlètes brétiliens, brétiliennes, en l'occurrence, parce que c'était 4 femmes. Nous voyons bien que 14 athlètes sur le seul territoire rennais démontrent aussi que nos clubs et l'environnement sportif, y compris pour le haut niveau, nous permettent de progresser parce qu'il y aura vraisemblablement beaucoup plus d'athlètes à Paris qu'à Rio.

Enfin, vous dire, mais c'est l'esprit même des Jeux olympiques, que parmi ces 14 athlètes, –je l'espère, une nouvelle fois pour eux, parce que les sélections ne sont pas encore

définitivement connues- 12 pourraient concourir sous le maillot tricolore de l'équipe de France. Mais nous avons aussi un athlète marocain et un athlète vietnamien qui sont licenciés et qui pratiquent à Rennes. Pour les clubs rennais, c'est aussi une manière d'ouvrir le champ à l'échelle mondiale pour les enfants qui les suivent.

Rapporteur : M. Goater

Discussion :

M. Goater – Une intervention sur une délibération qui est importante, qui a mobilisé un grand nombre d'habitants de cette ville pendant deux ans. Il s'agit de l'adoption de la charte rennaise sur la condition des animaux à Rennes. Pour préciser –on a une petite présentation–, c'est vrai que la relation que nous avons avec les animaux est souvent ambivalente. Une relation qui est souvent passionnelle, assez émotionnelle entre amour et détestation, répulsion et fascination. Ainsi, nous aimons les écureuils, les hérissons, mais beaucoup moins les loups, les ours, et dans nos villes, les rats, les pigeons ou les ragondins, et, parfois, aussi, les sangliers, sauf quand on s'appelle Obélix.

Notre point de vue est souvent généralement anthropocentré, considérant la ville comme le seul territoire des humains et essayant de contraindre la nature à notre mode de vie. Ces dernières années, notre regard a évolué. Nous ne voulons plus être responsables de la mort d'êtres vivants. Nous nous interrogeons sur les méthodes, sur nos pratiques, sur ce qu'il convient de faire dans un contexte de nécessaire transition écologique et de valorisation de la biodiversité. La ville est peuplée de centaines de milliers d'animaux. Parmi les animaux domestiques, nous avons estimé entre 15 000 et 20 000 chats, et entre 12 000 et 16 000 chiens. De la même façon, nous avons des dizaines de milliers d'oiseaux, de nombreuses espèces qui partagent –soit cohabitent, soit coexistent– le même territoire que nous, êtres humains.

L'entretien et l'accompagnement de ces animaux impliquent de nombreux aménagements, des soins, une réglementation et bien souvent, nous assistons aussi à de la maltraitance, à des abandons. Leur nombre, d'ailleurs, en ce qui concerne les abandons, est en constante progression depuis plusieurs années. Par exemple, en chiffre, la SPA a accueilli, en 2021, 1 204 animaux à Rennes.

Mais la ville, c'est aussi une incroyable biomasse, des milliers d'espèces, des centaines de milliers d'oiseaux, des petits mammifères, des batraciens, des poissons ou des insectes. Les villes sont aussi considérées, aujourd'hui, comme des refuges de la biodiversité. La présence de nourriture accessible, l'absence de pesticides, par exemple, la chaleur urbaine attirent certaines espèces, même si, nous le savons, la biodiversité est menacée, y compris dans nos villes.

Ainsi, nous avons l'habitude, en tant qu'êtres humains, de classer les animaux plutôt selon leur degré d'utilité par rapport à nous-mêmes ou selon les bons animaux, animaux de compagnie, animaux charismatiques jusqu'aux mauvais animaux, les animaux nuisibles ou animaux démoniaques.

Cette charte était inscrite dans notre programme politique. L'idée était d'avoir une approche de ces politiques publiques qui soit à la fois cohérente, transversale et complémentaire. Ce travail de transversalité –c'est bien de mettre en dialogue différents

services, différentes pratiques dans différents domaines – ainsi, nous avons aussi mobilisé les habitants, leurs associations pour multiplier les approches. Parmi ces approches, nous avons une approche plutôt naturaliste qui est de considérer les animaux comme une espèce, comme un morceau de cette biodiversité et plus de la manière dont nous pouvons coexister avec elle. Une autre approche qui est plutôt animaliste où, là, nous prenons l'animal comme un individu notamment dans une logique de cohabitation prenant en compte aussi les animaux comme des êtres capables d'émotions, d'expressions, de sentiments, de souffrance, donc, de les prendre comme un individu. Une approche également sanitaire qui est une approche assez classique des villes, qui est, en fait, de faire de la prévention, de la régulation de certaines espèces, liminaires notamment, qui peuvent contaminer ou transporter des maladies, notamment. Une approche aussi sociale, culturelle et éducative, où, par le biais de l'éducation canine, de la médiation par l'animal, de la thérapie animale, de la notion de pension, de la présence d'animaux, par exemple, dans les EHPAD, dans le travail aussi d'accompagnement et de médiation avec certaines populations, par exemple, en errance. L'approche de l'animal est une approche qui permet une approche sociale. Toutes ces approches doivent prendre en compte la réalité de nos moyens et de nos capacités d'action. Nous avons donc essayé de concilier, dans cette charte, l'ensemble de ces préoccupations.

Évidemment, nous avons un point guide : la prise en compte du bien-être des animaux, la question de la réduction de la violence et de la maltraitance et le développement, progressivement, de méthodes non létales. Ce travail collectif a été piloté par deux élus : Didier Chapellon, adjoint à la biodiversité, et moi-même, et par un certain nombre de services. Les services pilotes étant le service santé environnement que je remercie particulièrement et dont les responsables sont Audrey Martin, Arnaud Laurans, et, évidemment, les membres de ce service, Dominique Durand, Sylvie Bellamy-Paumier, mais aussi Alain Lagadec ou Enzo qui ont largement contribué à ce travail. Le service des jardins et de la biodiversité ayant beaucoup œuvré également dans cette politique publique.

Nous avons souhaité avoir une méthode dans l'ADN de la Ville de Rennes, qui est une méthode participative. En construisant une feuille de route sous forme de charte, de guide et d'objectifs à atteindre. Ce document nous servira à la fois de référentiel, d'outil d'évaluation, et permettra de mettre notre politique publique à nu pour pouvoir la construire collectivement.

Nous avons essayé de faire cette démarche de manière économe, en misant sur l'intelligence collective, sur la contribution de chacun, à la fois, citoyens, élus, services et associations. Parmi les associations mobilisées, la SPA, Gamelles pleines, le CRPEA qui est le Collectif Rennais Pour l'Égalité Animale, la LPO, les associations de vétérinaires, Bretagne Vivante, différentes associations qui agissent sur la protection des chats. De nombreux services ont été associés : le service santé environnement, bien sûr, la DJB (Direction des Jardins et de la Biodiversité), les services de la commande publique, la propreté, CoProd, mobilité, logement, handicap, alimentation, éducation, un certain nombre de citoyens et citoyennes, des élus, une dizaine d'élus de tous les groupes politiques, y ont participé par exemple Mme Caroff-Urfer ou M. Boucher, et des élus de tous les groupes politiques, également un certain nombre, aussi, de scientifiques experts. Toute la démarche a été suivie par une chercheuse de l'Université de Rennes 2 qui s'appelle Émilie Dardenne, qui a été un peu le témoin de la démarche et qui a pu faire

part aussi de ses commentaires sur, à la fois, la méthode et sur le contenu de cette charte.

Le calendrier qui a été développé, est un calendrier qui a commencé en juin 2021 par une première réunion publique en visio, une webconférence qui a réuni plus d'une centaine de personnes. S'en sont suivies quatre autres tables rondes, webconférences sur différents thèmes : chiens, chats, biodiversité ou point de vue des vétérinaires. Nous avons organisé un grand forum ouvert, à Carrefour 18, en mars 2022. Nous avons constitué cinq groupes de travail sur différents chapitres que vous retrouverez dans cette charte, qui sont la biodiversité, les animaux liminaires, la commande publique, les animaux domestiques, les animaux auxiliaires et de loisirs. Chaque groupe a organisé différentes réunions, a travaillé par fiches et a organisé des débats contradictoires et un certain nombre de visites de terrain, que ce soit à la SPA, la fourrière animale, la volière du Thabor ou l'écocentre de la Taupinais qui ont été visités par une équipe de bénévoles et membres de ce travail participatif.

L'idée étant, évidemment, de voter, j'espère, cette charte, ce soir. Mais ça aura des conséquences, notamment, comme l'idée de modifier le règlement des parcs et jardins, d'ici un an ou deux, le temps que nous ayons une nouvelle proposition à formuler –le règlement date de 2018–, la création d'un comité consultatif de plein exercice et un renforcement de nos moyens de contrôle, notamment, une présence plus régulière de la police municipale pour faire respecter nos règlements et les différentes interdictions ou règlements concernant la déambulation des chiens, la propreté, les interdictions de pêche sur différents endroits. Cela implique un renfort de moyens pour le service pour que nous puissions accompagner la mise en place de cette charte.

Le document comporte 28 engagements et 105 actions. La version que vous avez sur la table est une version de travail qui n'est pas complètement mise en page. Le service communication va travailler sur un document à distribuer à tous les Rennais. Là, vous avez un document qui est provisoire –il n'y aura pas de modification sur le contenu, mais bien sur la forme–. Alors, pour rentrer un petit peu dans cette charte, vous avez la liste des groupes de travail, ça va être l'ordonnancement de notre présentation. Nous avons essayé de dégager quelques points importants qui sont dans cette charte. Dans un premier temps, c'est la question de la politique publique avec la création d'un statut de conseiller municipal délégué. La principale information étant la création d'un comité consultatif "Animaux dans la ville". Vous avez aussi une référence à un travail qui est fait en lien avec le plan éducatif local sur la médiation animale, la thérapie animale depuis 2022, dans les écoles rennaises, que ce soit en périscolaire ou en temps scolaire. Sur la question des animaux domestiques, qui est un élément très important que nous avons particulièrement travaillé ; il est vrai que ça mobilise un grand nombre d'habitants. La question des chiens, des chats et des NAC : l'enjeu est de travailler sur le renforcement de la lutte contre la maltraitance et les abandons, les modes de garde, c'est-à-dire des modes de garde temporaires, et notamment, la possibilité de la pension canine ou des gardes temporaires. Là, ce sont des gates, c'est un dispositif qui permet d'accueillir des chiens quand il y a un contrôle de police et lorsqu'il faut trouver une solution d'hébergement de manière temporaire. La question des soins, notamment, l'adoption responsable. Je vous ai cité le chiffre de 2021 sur la SPA. Il y a des questions qui sont un peu emblématiques, qui animent un certain nombre de personnes par exemple la notion de cimetière pour animaux. La Ville ne va pas organiser ce débat, mais pourra, évidemment, accompagner s'il y a des initiatives qui pourraient se dessiner sur cette

question. Évidemment, garantir partout et pour tous l'accès des chiens guides d'aveugle et d'assistance, la révision du règlement des parcs et jardins que nous avons mentionnée, notamment, l'expérimentation de la saisonnalité notamment dans les grands parcs. Ce qu'il faut voir, c'est que l'hiver, notamment dans les grands parcs, et par exemple, en semaine, les usagers de ces parcs sont peut-être moins nombreux, moins familiaux et donc, nous pouvons nous poser la question de donner, d'expérimenter peut-être des réglementations qui sont modifiées selon la saison. Puis, un des grands engagements, c'est le doublement des espaces d'ébattement dans la plupart des quartiers de Rennes. C'est de passer de 850 hectares à 1 000 hectares. Donc, il ne concernera pas que les espaces d'ébattement. Je dirai que c'est un engagement fort, un plus grand nombre d'espaces d'ébattement. Les espaces d'ébattement, ce sont des espaces qui sont barriérés, c'est-à-dire identifiés, où les propriétaires de chien peuvent lâcher leur animal sans laisse dans cet espace et puis, travailler sur l'éducation canine et sur la sociabilisation de ces animaux.

En conséquence, nous allons essayer aussi de mettre en place sur quelques sites des jeux ludiques et apprenants, pour permettre à la fois ce travail sur l'éducation canine. Nous continuons à poursuivre l'objectif de la création d'une pension canine fixe d'ici, nous l'espérons, la fin du mandat, en lien avec l'association Gamelles Pleines. Nous avons déjà permis la mise à disposition d'une pension canine mobile. Il s'agit d'un véhicule qui permet de transporter des animaux, qui a été mis à disposition de cette association. Continuer notre politique d'accès aux soins pour les plus démunis, donc des facilitations pour les personnes les plus éloignées de pouvoir financer des soins pour leurs animaux. Et expérimenter l'accès au métro pour les chiens tenus en laisse et identifiés. Une action nouvelle qui, évidemment, sera faite en concertation avec Keolis et les services. Des propositions seront peut-être faites fin 2023, début 2024 pour expérimenter cette solution.

Dans le domaine de la biodiversité, nous rappelons la question de la limitation des périodes d'élagage, notamment pour les concentrer entre août et mars de chaque année, veiller à un équilibre entre abeilles sauvages et abeilles d'élevage. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous avons tendance à multiplier les ruches, en mettant des ruches un peu partout dans la Ville mais parfois, elles rentrent en concurrence avec les abeilles sauvages. Donc, nous allons essayer d'empêcher cette prolifération de ruches. Nous avons aussi une proposition concernant les feux d'artifice, notamment leur impact sur la faune, en travaillant sur le type de produit utilisé pour ces feux d'artifice et la recherche d'animations alternatives à ces feux, notamment pour celui du 31 décembre qui, je vous rappelle, n'a pas eu lieu depuis plusieurs années. La question de prendre en compte la biodiversité animale dans les projets d'aménagement de la Ville dans tous ses documents —PLH, PLUi et autres— et favoriser le développement de corridors interstices de biodiversité. Puis, évidemment, le grand travail concernant la biodiversité animale, c'est la question des trames vertes et bleues fonctionnelles, intégration des trames brunes, noires ou aériennes dans les différents règlements. Notamment, ça passe aussi par une cartographie de ces espaces, de ces friches et délaissés. Une trame brune concerne le sol, les 20 centimètres où nous avons une vie animale assez forte —les lombrics et plein d'autres animaux—. Les trames noires concernent la vie des animaux nocturnes, puis, les trames aériennes, ce sont les couloirs utilisés par les oiseaux pour monter et descendre dans l'espace.

En ce qui concerne les animaux liminaires, nous allons continuer notre politique de régulation, néanmoins, nous avons fait un certain nombre d'avancées, et notamment, nous sommes toujours à la recherche de méthodes alternatives aux méthodes traditionnelles qui sont souvent létales. Les animaux liminaires, ce sont évidemment des animaux qui vivent dans la Ville, mais qui peuvent être porteurs de maladies et pour qui nous avons des pratiques régulières de régulation, de différents types, en fonction des espèces et en fonction des animaux. Ce que nous essayons d'avancer, notamment pour réduire la souffrance des animaux, c'est aller sur des régulations nouvelles comme des régulations contraceptives, la stérilisation des œufs –ce que nous pratiquons sur les goélands, par exemple–, ou la prévention situationnelle en ce qui concerne les aménagements urbains, notamment les rats ou les ragondins. Pour faire un petit focus sur la question des pigeons, nous avons aujourd'hui suspendu la capture et l'euthanasie des pigeons, afin de mener une étude plus complète sur les méthodes alternatives qui ont été signalées, analyser leur faisabilité technique et financière, et faire étudier aussi les conséquences de leur usage sur les autres espèces. Il ne faudrait pas que d'autres oiseaux, par exemple les espèces protégées, boulochent le maïs contraceptif qui était destiné aux pigeons. Ce sera un travail qui sera fait en collaboration avec une association tierce qui s'appelle Aerho, qui pourra justement nous conseiller sur l'élaboration et l'identification des solutions alternatives et notamment des possibilités en ce qui concerne les pigeons. De la même façon, nous travaillerons aussi sur les rats, à la fois pour mieux dimensionner le service. Pour rappel, nous sommes fortement sollicités et le nombre d'interventions sur la question des rats a fortement progressé. Nous sommes passés de 202 interventions en 2013 par le service –nous avons deux agents de salubrité à Rennes– à 744 en 2022. C'est vraiment une augmentation très très forte de l'intervention de la Collectivité sur cette question, même si, bien évidemment, c'est difficile de trouver des solutions alternatives justement.

Il y a aussi cette dimension de sensibilisation sur la question du nourrissage, des bons gestes et de la notion de la gestion des déchets sur l'espace public. Par exemple, il y a beaucoup de nourrissage des pigeons, mais aussi beaucoup d'alimentation laissée dans l'espace public, ce qui favorise la prolifération des rats et leur présence sur l'espace public. Par exemple, tout ce qui est restauration à domicile qui génère plein de déchets, c'est bien la contribution des fast-foods à cette prolifération. Donc, il faudra continuer à informer la population des bons gestes à avoir dans ce domaine.

En ce qui concerne les animaux dits auxiliaires ou de loisirs, ce que nous souhaitons, c'est travailler sur une harmonisation à la fois de la prise en charge de ces animaux, notamment sur la question de leur bien-être. Ça concerne le bien-être animal à l'écocentre de la Taupinais, par exemple, à la ferme pédagogique des Gayeulles. Des réflexions aussi que nous pourrons avoir, où nous pourrons discuter sur la question de la volière du Thabor, sur le parc à daims des Gayeulles, ou sur différents sujets de ce type. Mais c'est vraiment ce genre de sujet que nous travaillerons au niveau du Comité consultatif sur les animaux à Rennes et nous souhaitons vraiment une démarche participative et collective pour travailler sur ces questions. Rien n'a été arrêté dans ce domaine.

Au niveau de la pêche, il y a un certain nombre de pratiques qui sont autorisées à Rennes : les pratiques de pêche sur les canaux ou sur la Vilaine vont continuer. Il faut savoir que la plupart des plans d'eau à Rennes ne sont pas autorisés à la pêche, notamment pour des questions de qualité de l'eau. C'est le cas d'un certain nombre de

plans d'eau comme les plans d'eau aux Longs-Champs ou aux Bougrières, par exemple, malgré une pratique illégale de pêche de temps en temps. Donc, il faudra rappeler à ces personnes qui pêchent dans ces endroits que ce n'est pas autorisé. La question s'est posée sur les étangs d'Apigné où nous avons une rive qui était autorisée à la pêche. Il se trouve que pour des raisons de qualité de l'eau, nous allons élargir l'interdiction à l'ensemble des étangs d'Apigné. Nous prévoyons également, d'ici quelques mois, de prendre position sur l'utilisation de certaines méthodes de pêche, notamment mutilantes.

Sur la question des cirques, le Conseil municipal avait déjà pris position en 2017 sur le souhait de ne plus accueillir des cirques avec animaux sauvages. La loi Dombreval qui a été adoptée en 2021 rappelle cet objectif qui ne sera applicable vraiment qu'en 2028. Donc, nous avons un peu de temps à parcourir d'ici cette interdiction. Néanmoins, nous préférons accueillir plutôt des cirques sans animaux sauvages à Rennes et favoriser le nouveau cirque notamment, et le cirque sans animaux qui est extrêmement performant et intéressant.

Pour finir, nous avons un petit rappel sur ce qui est pratiqué au niveau de la commande publique. Nous avons intégré cette dimension dans l'élaboration de cette charte. Cela couvre évidemment tout ce qui a été rappelé dans les précédents documents sur l'alimentation responsable, notamment ce qui est pratiqué sur Rennes. Aujourd'hui, un repas végétarien par semaine est servi à tous les écoliers. Nous avons aussi une alternative végétarienne quotidienne qui est proposée. Nous avons toujours l'objectif d'atteindre un deuxième repas végétarien d'ici quelques temps, en fonction de l'évolution des travaux de la Cuisine centrale. Puis, nous souhaitons, pourquoi pas, étendre une partie de ces dispositifs à l'ensemble des restaurants administratifs de la Ville.

De la même façon, nous avons travaillé sur les conditions d'élevage des animaux et la question de leur transport en introduisant des critères dans les marchés publics. Nous allons introduire petit à petit des critères bien-être animal, y compris dans la commande de produits d'entretien ou pharmaceutiques.

Ce n'est pas une charte qui va couvrir tous les champs, mais c'est déjà relativement important. Ce n'est pas exhaustif. Comme toutes les chartes, feuilles de route et plans construits et votés par la Ville de Rennes, ceci nous sert aussi à évaluer nos politiques publiques à l'aune de ces objectifs. Ce qui nous permettra aussi de pouvoir nous comparer. Ces dernières semaines ou mois –puis dans les semaines à venir– un certain nombre de villes ont adopté aussi des chartes ou des documents sur la question du bien-être animal, la particularité de Rennes étant d'avoir travaillé d'une manière participative et sur deux ans ce genre de dispositif. Mais par exemple, Strasbourg, Lille ou Rouen viennent d'émettre des consignes dans ce domaine. Donc, nous espérons que la démarche rennaise inspire d'autres villes qui pourront se pencher sur cette question.

Je voulais particulièrement remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail : Didier Chapellon qui copilote cette démarche, l'ensemble des groupes politiques qui ont participé à travers leurs élus, le service Santé Environnement et sa responsable, la Direction des Jardins et de la Biodiversité, dont son ancien directeur, Cyrille Lomet, à qui je rends ici hommage notamment pour son action, il s'était fortement engagé dans le début de ce processus, et tous les citoyens qui ont participé.

Ce n'est qu'un temps, mais vous pouvez compter sur notre détermination pour le poursuivre et pour le mener à bien.

Mme Caroff-Urfer – Nous délibérons ce soir sur la Charte rennaise des animaux dans la Ville. Nous ne pouvons que nous en réjouir car, à ce jour, Rennes n'est pas une ville amie des animaux. Il suffit de s'y promener avec son chien pour que cela vous saute à la figure. Très peu d'espaces verts ou de parcs accessibles aux chiens, même attachés, encore moins d'endroits où le faire courir librement pour qu'il s'ébroue avec ses congénères, alors que cela participe à son bien-être, à son équilibre et à la possibilité même de son éducation, pas d'autorisation d'accès aux transports en commun s'il est grand, même équipé d'une muselière, pas de communication publique sur l'obligation de ramassage des déjections canines par les maîtres et des risques encourus si ce n'est pas fait, pas de sensibilisation non plus sur les obligations des maîtres envers leurs chiens –obligation de soins, de bienveillance, obligation d'éducation–.

Combien de personnes chaque année achètent par impulsion, au Salon du Chien et du Chiot que la Ville accueille au Parc des Expositions, un chien de race à la mode, qu'on retrouve abandonné un an plus tard dans les refuges des associations de la Ville ? Par ailleurs, pas de campagne d'incitation à la stérilisation des chats domestiques, rien pour informer sur les gestes permettant de maintenir ou augmenter la biodiversité –les insectes, les limaces, les oiseaux qui peuplent nos jardins, les abeilles dont on craint la disparition– rien pour sensibiliser aux bons comportements face aux espèces prolifiques –les rats, les pigeons, les étourneaux– qui se multiplient sous l'effet de nos modes de vie et de nos mauvaises habitudes.

Pour résumer, pour l'instant, pas de politique publique de l'animal à Rennes. Face à ce vide, la Charte permet de poser un cadre général. Elle s'engage notamment à soutenir tout ce qui permet de faire respecter la loi Dombrevail sur notre territoire. Rappelons que cette loi, présentée et portée par le vétérinaire et député Loïc Dombrevail, votée le 30 novembre 2021, a permis à la France de combler un peu son retard dans la lutte contre la maltraitance animale, notamment par la mise en place d'un certificat d'engagement et de connaissances à faire signer par les futurs acquéreurs d'animal de compagnie pour les responsabiliser, par l'interdiction de chats et chiens en vitrine, par le renforcement des sanctions pour maltraitance. La charte que vous nous présentez ce soir a été précédée d'ateliers d'information et de débats. Il m'a semblé, pour y avoir pris part à plusieurs reprises, qu'ils étaient mieux suivis que certaines autres démarches participatives qui ont pu être menées à Rennes. Signe sans doute de l'intérêt qu'éveillent en nous les animaux et la conscience de notre responsabilité à leur égard. Je peux témoigner aussi de la qualité des échanges, qualité des intervenants, qualité aussi des ambitions attachées à ces travaux. La Charte est donc la conclusion de ces travaux qui se sont écoulés sur plusieurs mois. C'est encourageant de la lire. Cela fait plaisir même, car une impulsion est donnée. Mais nous restons aussi sur notre faim. Quel calendrier de déploiement exactement ? Quel budget alloué ? Souvent des bonnes intentions, mais quelles actions concrètes ? Je m'apprêtais, M. Goater, à vous interpellier sur la question des pigeons et du sort qui leur est réservé à Rennes. Vous avez anticipé ma question, parce que c'est vrai que pour l'instant, il n'y a pas de réponse claire ou concrète apportée sur la politique actuelle, la condamnation par une association de défense des animaux de la politique rennaise actuelle de piégeage puis de mise à mort par pince coupante. Vous m'avez expliqué qu'en fait, des réflexions étaient en cours. Donc, au-delà de la note d'intention, nous aimerions savoir très concrètement quel est l'agenda de mise

en œuvre ? Quels seront les instruments de suivi ? Et quelle garantie que nous n'en resterons pas aux vœux pieux et aux bonnes intentions ?

Mme Id Ahmed – La condition animale est effectivement une préoccupation des Rennaises et des Rennais. Que ce soit des animaux domestiques ou encore appelés nuisibles, nous devons tous savoir vivre ensemble avec intelligence. Vous nous proposez ce soir de voter une délibération sur cette charte. Mais une charte est une ligne directrice à mi-mot qui doit, de façon claire et synthétique, mettre en évidence à tout moment les objectifs fixés. Et comme les réunions étaient organisées par la Fabrique citoyenne, tout ce travail a vocation à être public, j'en profite pour remercier tous les acteurs de ces réunions. Cependant, cette charte est, à notre avis, faible en informations et des questions se posent.

Donc, il aurait été souhaitable de rappeler la loi du 30 novembre 2021 qui fait face à la lutte contre la maltraitance animale. De plus, nous prenons acte de votre souhait de faire venir des intervenants dans les écoles, mais pourquoi ne pas remettre des cours d'éducation civique en activité périscolaire et en partenariat avec nos associations ? Par ailleurs, pourquoi ne pas inscrire quelque part dans ce chapitre, la délibération que nous avons votée en décembre 2022, Vétérinaires Pour Tous Bretagne ainsi que leurs coordonnées, afin que les personnes bienveillantes qui récupèrent des animaux –et ils sont nombreux– sachent où se diriger pour veiller sur la santé de cet animal et de le mettre sur le site internet ?

De plus, sur les animaux considérés comme nuisibles, nous souhaiterions souligner le manque notable d'informations, notamment le manque de précisions apportées, que ce soit sur les frelons asiatiques, les ragondins ou les rats musqués, sans oublier, bien sûr, les rats qui sont présents quotidiennement dans certains quartiers de notre ville. Nous aimerions donc apporter quelques suggestions à cette charte. Tout d'abord, nous remarquons un manque de campagnes de sensibilisation dans vos descriptifs et dans vos conclusions afin d'informer les touristes et les habitants de notre ville. Vous nous dites que la Ville de Rennes et Métropole ainsi que l'ARS Bretagne œuvrent au nettoyage, surveillent, agissent contre la prolifération de ces nuisibles. Certes, mais comment ? Quelles méthodes ? Quels produits qui sont utilisés afin d'éviter cette prolifération ? À quelle fréquence ? Mais pourquoi ne pas cartographier ces nuisibles, afin que chaque habitant puisse soit anticiper, soit se protéger, mais aussi dénoncer ces nids ou autres qui prolifèrent et peuvent être dangereux pour chacun d'entre nous ?

Nous avons voté également une délibération en février dernier sur le contrôle des espèces animales prolifiques ou gênantes au bénéfice de la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles. Il serait bien de rappeler les coordonnées des associations ou partenaires de la Ville, afin que les habitants n'appellent pas systématiquement les services de la Ville et les pompiers car, nous le savons, ils n'agissent plus sur ce genre d'intervention. Cela permettrait de libérer la ligne pour les urgences.

Pour conclure, nous vous remercions de cette démarche et nous nous réjouissons de sa mise en œuvre. Les élus du groupe Libres d'Agir et moi-même voterons cette délibération concernant cette charte rennaise.

M. Puil – Je tiens d'abord à remercier notre collègue Jean-Marie Goater pour sa présentation, mais aussi pour son engagement avec Didier Chapellon en faveur des animaux et leur condition sur notre territoire. En effet, l'élaboration de la Charte rennaise sur la condition des animaux marque, à mon sens, une étape importante, riche dans la reconnaissance et la prise en compte de ces êtres vivants au sein de notre ville. Une ville plus dense doit certes prendre en compte le végétal, mais aussi l'animal. Cette charte, élaborée de manière participative et qui comporte 28 engagements et plus d'une centaine d'actions à mener, constitue un document cadre qui définit les politiques autour de l'animal dans la Ville, de la gestion des animaux domestiques et des interactions sociales à la régulation des animaux liminaires – nous l'avons évoqué à l'instant – en passant par la biodiversité animale, la condition des animaux de loisirs et auxiliaires et même les achats publics en lien avec les animaux, dont le volet alimentaire.

Je souhaitais simplement me saisir de cette délibération pour évoquer deux points. Le premier point est mentionné dans la Charte et concerne la mise en œuvre opérationnelle de notre politique locale de l'habitat, qui devra prendre en compte la condition animale et notamment la protection et l'accueil des oiseaux dans les constructions. Installer des nichoirs à oiseaux au moment de l'édification de l'immeuble n'est pas vraiment un problème, il faut simplement y penser et dans le cadre de la préparation de notre programme local de l'habitat, nous allons demander aux promoteurs publics ou privés de prendre en compte cette question. Une vigilance s'impose également au moment de la réhabilitation des immeubles, car à ce moment, il n'est pas impossible que l'on vienne modifier l'écosystème de certains animaux. Nous sommes déjà largement sensibilisés à la protection des espèces protégées, notamment des oiseaux, dans le cadre de l'OPAH-RU du centre-ville de Rennes, mais en réalité, ce sujet se pose partout à l'échelle de la Ville, et plus largement de la Métropole.

De manière générale, la détermination à intégrer la protection de la biodiversité dans le PLH constitue un enjeu. En effet, elle offre la possibilité de considérer les besoins des êtres vivants qui partagent notre espace de vie urbain. C'est une action, à mon sens, très positive, qui contribuera à faire de Rennes une ville exemplaire en matière de développement urbain durable.

Le deuxième point que je voulais évoquer est plutôt une proposition, mais toujours en lien avec les animaux. Nous avons, depuis maintenant quelques années, une police municipale avec des chiens, des crocs. Mais nous pourrions aussi décider de disposer d'une police municipale avec des sabots, c'est-à-dire d'une police municipale à cheval. J'ai souvent formulé cette proposition. Notre collègue Hubert Chardonnet, en son temps, avait considéré que les esprits n'étaient pas mûrs. Il me semble que le moment est maintenant venu d'y réfléchir très sérieusement. Une brigade canine est là pour impressionner, pour faire peur. Une brigade équestre rassure, favorise le dialogue avec la police, tout en améliorant la surveillance, les rondes et patrouilles, et de plus haut, donc avec une meilleure vision périphérique des places, des rues, mais aussi des parcs et jardins. La police à cheval, c'est aussi l'autorité, mais c'est aussi de la sympathie, ce qui me semble essentiel. Elle pourrait aussi contribuer à la police de l'environnement ou encore participer, pourquoi pas, aux cérémonies officielles. Je propose donc, et puisqu'il est également prévu, la mise en place d'un comité consultatif animal dans la Ville, que cette instance puisse se saisir et travailler cette proposition. Cette instance, qui réunira l'ensemble des acteurs du monde animal, permettra notamment d'assurer une coordination efficace entre les différents services concernés et de proposer des actions

concrètes en faveur de tous les animaux. Travailler ensemble pour la protection des animaux et la conservation de la nature et offrir à chaque être vivant la place qu'il mérite dans notre environnement urbain est important. Et je crois que nous avons tous et toutes un rôle à jouer dans la mise en œuvre de cette charte. J'encourage donc effectivement chacun d'entre nous à participer activement à sa réussite.

M. Brossard – Le Groupe socialiste, démocrate et citoyens se félicite de l'adoption de cette charte sur la condition des animaux. C'était un engagement du mandat, il est tenu. Merci donc à Jean-Marie et aux différents services qui ont contribué, avec une attention sur la participation citoyenne. Cette charte vient concrétiser l'engagement de longue date de notre ville en faveur d'une meilleure condition des animaux. Elle constitue, dans un contexte de crise climatique et d'érosion de la biodiversité, une étape importante sur la manière dont nous pouvons penser une ville et des activités qui prennent soin de l'ensemble du vivant. D'abord, en le respectant : les animaux ne sont pas des objets. Ensuite, en le défendant : nous devons réduire notre impact sur les habitats et les conditions de vie de ces animaux. Enfin, en imaginant des manières de coexistence : les relations réciproques que nous entretenons avec les animaux sont une véritable richesse. La Charte propose à ce titre une réponse équilibrée au débat éthique autour du spécisme ou de l'antispécisme, tout en assumant le caractère sentient des animaux avec lesquels nous vivons.

Parmi les nombreux engagements présents dans cette charte, je voulais revenir sur la condition des animaux dans les achats de denrées alimentaires. Face à l'industrialisation de l'élevage et une trop forte consommation de protéines animales, l'enjeu est bien de mettre en cohérence ces questions d'éthique avec notre politique d'alimentation durable. Ainsi, l'élaboration de cette charte, à laquelle ont participé les services en charge du Plan alimentaire durable, nous a permis d'aller plus loin sur la prise en compte de la condition des animaux d'élevage dans les achats de denrées alimentaires que nous utilisons pour la confection des repas vers les crèches, cantines, restaurants administratifs ou EHPAD. Je voudrais remercier l'association Welfarm qui nous accompagne désormais sur la rédaction de nos marchés publics, association reconnue d'utilité publique, qui œuvre pour une meilleure prise en charge de la condition animale à toutes les étapes de leur vie. Très concrètement, en faisant le choix, par exemple, de productions issues de l'agriculture biologique, nous confortons une agriculture qui fait le pari d'une coévolution entre biodiversité sauvage et cultivée, et participe à la dynamique des écosystèmes. Pour preuve, l'importance du bocage et des prairies naturelles dans les élevages biologiques et l'impact positif d'élevages paysans à taille humaine, tant du point de vue de la biodiversité, du climat, de l'eau que des paysages. Prendre conscience de notre impact en matière d'alimentation, c'est aussi sensibiliser les convives de la restauration collective. Le potager et le poulailler que nous avons inaugurés la semaine dernière sur l'école Champion de Cicé à Cleunay, en présence d'une productrice de volailles, est un exemple de ce que nous pouvons faire pour atteindre cet objectif. Sensibiliser les enfants à mieux comprendre le vivant pour mieux le respecter. Tu l'as évoqué, Jean-Marie, nous avons déjà progressé sur les plats végétariens et continuerons avec l'ambition d'un deuxième repas hebdomadaire d'ici la fin du mandat. Ainsi, en plus d'une alternative végétarienne, nous proposerons une fréquence plus importante de repas végétariens, en continuant à former nos cuisiniers et cuisinières à la cuisine alternative. Ces repas végétariens sont une manière d'associer équilibre nutritionnel et réduction de l'empreinte carbone de notre alimentation et permettent, bien sûr, très directement de prendre en compte la souffrance animale. Pour conclure, je souhaitais

remercier l'ensemble des acteurs rennais et Rennaises, les associations, les acteurs locaux, les élus et services de la Collectivité qui, par leur participation, ont rendu cette charte inédite en France et montrent l'attachement de notre ville à la condition animale.

M. Goater – Merci à tous pour vos interventions. Je vais émettre quelques compléments pour chacun et chacune. En ce qui concerne les politiques animales à Rennes, Mme Caroff-Urfer, elles existaient, mais je dirais que la question de la cohérence, la coordination de ces politiques était importante à faire, et le fait d'avoir travaillé justement pendant tout ce temps a permis beaucoup de communication entre les services, une prise en compte des intérêts des uns et des autres. Et c'est plutôt positif. Dans cette charte, concrètement, il y a quand même des engagements assez précis, même s'il y a plein de choses qui sont assez générales, parce qu'il faut avancer tous ensemble sur un certain nombre de sujets. Sur les pigeons, nous avons avancé. Il est vrai qu'une certaine association nous a interpellés. Ils n'ont pas interpellé que la Ville de Rennes, mais la Ville de Rennes a répondu en toute transparence. Je dirais que c'est une des caractéristiques aussi de cette ville, c'est que nous informons précisément de nos méthodes. Je dirais que ce n'est pas forcément le cas de toutes les autres villes parce leurs politiques sont souvent de dire qu'il ne se passe rien, mais concrètement, nous savons pertinemment qu'ils ont aussi des pratiques d'euthanasie et ils n'expliquent pas comment et lesquelles. Il se trouve que nous avons beaucoup échangé avec cette association, qui a accompagné tout notre processus. Ils étaient invités à chaque fois dans les visios et dans les conférences. Donc, nous avons pu travailler. Maintenant, l'injonction à changer de politique d'un coup, comme ça, juste d'utiliser une méthode qu'ils connaissent mais dont nous n'avons absolument aucune notion de qualité, de comment la mettre en place, ça ne se fait pas comme ça du jour au lendemain. Il faut que nous puissions travailler vraiment concrètement sur des alternatives possibles, que ce soit d'une manière technique et financière ou en termes d'incidence sur les autres espèces comme je le disais. Donc aujourd'hui, nous avons suspendu les captures. Il faudra aussi l'évaluer, c'est-à-dire qu'il est possible que les pigeons s'autorégulent d'une certaine façon. Ce que nous disent certaines villes, c'est qu'il y a une sorte d'autorégulation, mais, encore faut-il pouvoir l'alimenter d'un point de vue scientifique, de manière à pouvoir l'analyser, repérer les lieux qui posent problème. Disons que la présence des pigeons n'est pas gênante partout, c'est-à-dire qu'il y a peut-être une sur-présence à République ou dans le quartier de Maurepas, par exemple, mais ce n'est pas forcément le cas dans les autres quartiers. Donc il faudra que nous regardions tout ça.

Alors, évidemment –et c'est valable pour toutes les interventions– le fait que nous mettions un comité consultatif en place, vous y avez toute votre place, et c'est important justement de nous accompagner dans cette élaboration collective. Nous allons continuer à le faire, c'est quelque chose qui nous paraît important.

Mme Id Ahmed, vous avez rappelé ce côté "guide" qui manque peut-être : quel type de réponse nous formulons quand les citoyens, légitimement, se posent telle ou telle question ? Quels sont les services proposés dans différentes situations, notamment vétérinaires ? Il se trouve que le site internet de Rennes et Rennes Métropole va évoluer, en précisant justement avec des onglets nouveaux qui permettront de répondre à un certain nombre de questions : que faire d'un animal si on trouve un animal blessé ou mort sur la voie publique ? Vers quelle association peut-on se tourner si on a besoin de faire soigner son animal et qu'on n'a pas forcément les ressources financières pour aller voir un vétérinaire ? L'association Vétérinaires Pour tous 35 peut être une solution, mais

aussi par le biais de différentes associations, que ce soit la SPA ou Gamelles Pleines, il y a des solutions qui sont trouvées, avec une participation parfois aussi de la personne en errance financière, donc pour aussi le responsabiliser dans la démarche. Nous pourrions retrouver toutes ces consignes.

En ce qui concerne les frelons asiatiques ou les moustiques tigres, ce sont des problématiques qui sont en train d'apparaître progressivement sur nos territoires, notamment par le biais du transport. Le moustique tigre, est effectivement un moustique qui peut être porteur de maladies très puissantes. Pour l'anecdote, il y a eu un important foyer sur un site qui produit du cidre, à l'extérieur de Rennes, par le biais de la consigne de bouteille qu'il récupère. Nous trouvons des moustiques tigres qui contaminent progressivement le territoire national par ce biais des fonds de bouteille de cidre. Vous avez rappelé également la FGDON, dont nous avons renouvelé la convention par délibération, qui nous accompagne justement dans la gestion de toutes ces espèces nuisibles, notamment en termes sanitaires, en termes de solutions, en termes d'analyse des nuisances qu'elles peuvent éventuellement générer.

En ce qui concerne les propositions de M. Puil, tout ce qui concerne l'habitat, ce sont vraiment des démarches qui sont assez intéressantes à mener, qui vont être faites progressivement. En ce qui concerne les chevaux, nous avons peu abordé dans cette charte la question des chevaux puisque nous n'avons pas vraiment de zone d'équitation, de centre équestre par exemple, ni de beaucoup de chevaux au travail. Nous avons deux chevaux à Rennes, une jument qui est sur l'écocentre de la Taupinais, Vaïna, et une autre jument, je crois, qui est aux Gayeulles. Néanmoins, nous avons rencontré l'association Fiers à Cheval, qui travaille beaucoup sur la question des chevaux, notamment du cheval au travail. Avec cette association, nous avons évoqué la question de la police montée. Voilà un sujet que nous pouvons aussi aborder dans le cadre du comité consultatif, puisque, dans la cohérence de nos démarches, il faut pouvoir voir les expériences qui sont menées ailleurs, puis après, toutes les conséquences que cela peut avoir en termes financiers, en termes de gestion. Est-ce que c'est vraiment la solution ? Le bien être de ces chevaux sera aussi important.

Puis évidemment, M. Brossard l'a rappelé, toute la démarche sur la commande publique, qui est une démarche vraiment intéressante, une démarche de fond, qui permet de confronter les industriels et les fournisseurs sur leurs pratiques.

Il a été rappelé l'inauguration d'un poulailler. Là aussi, il y a un travail à faire puisque nous avons un certain nombre de poulaillers collectifs qui sont déployés à Rennes maintenant, une bonne dizaine. Et je dirais que nous n'avons pas vraiment de doctrine sur le sujet. Il faudra peut-être travailler aussi là-dessus.

Mme la Maire – Merci, M Goater, pour ces éléments de réponse et merci à nos collègues pour ce débat sur cette charte rennaise sur la condition des animaux.

Rapporteur : Mme Letourneux

Discussion :

Mme Letourneux – Je vous propose de prendre acte du sixième rapport annuel sur l'engagement des collectivités en matière d'égalité pour la période qui va de janvier 2021 à août 2022. Conformément à la loi du 4 août 2014, il s'agit de donner à voir, de manière non exhaustive, la manière dont la politique en faveur de l'égalité réelle et déclinée dans l'ensemble de nos politiques publiques, au Centre Communal d'Action Sociale, à la Ville de Rennes et à la Métropole rennaise. Il s'agit aussi de mettre en exergue les dynamiques partenariales qui nous permettent de construire cette égalité réelle. Ce rapport est un révélateur de la manière dont la culture de l'égalité se déploie au cœur de notre action publique.

Nous avons un rapport composé de trois parties. La première partie fait un focus sur la politique publique d'égalité femmes-hommes et les actions de la mission Égalité. La deuxième partie met en valeur les actions initiées par les autres politiques publiques, l'irrigation des différentes politiques publiques. Et la troisième partie met l'accent sur la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce rapport n'est pour autant pas un tableau de bord et d'ailleurs, l'évaluation à 360 degrés de notre politique d'égalité par le cabinet Egae, au cours de l'année 2022, a posé le diagnostic pour une refonte de notre plan d'action, avec l'objectif d'atteindre une véritable démarche intégrée et ainsi, de pouvoir construire un tableau de bord permettant un suivi longitudinal au fil des ans et permettant de nourrir, chère Nadège Noisette, la démarche de budget sensible au genre. Il est encore commun de penser que la mixité, la parité, la neutralité suffiraient à garantir l'égalité. Mais c'est faire fi du poids des stéréotypes, qui agissent de manière diffuse, insidieuse et inconsciente. Stéréotypes qui entretiennent ainsi les inégalités entre les femmes et les hommes, transmettent les logiques de domination. Pour éviter cet écueil, il est indispensable de s'équiper des lunettes de l'égalité, de déconstruire les stéréotypes, de questionner la neutralité, d'inventer et de proposer des représentations et des démarches qui stoppent les mécaniques d'entretien et de reproduction des inégalités. L'égalité réelle est une compétence, finalement, un sujet technique qui fait appel à l'histoire, à la sociologie, à la psychosociologie. Nous avons tous et toutes besoin de nous former.

Le rapport annuel vous a été transmis au format numérique. Je tiens à la disposition des collègues qui le souhaitent des exemplaires imprimés. Parce que le numérique, c'est bien, mais ce n'est pas mal d'avoir quand même un peu de papier. En guise de mise en bouche, je me permets de faire quelques focus sur quelques éléments qui me semblent intéressants –tout est intéressant, c'est une bible-. En matière de conscientisation et de qualification concernant les violences, notamment les violences au sein des couples, vous verrez que nous avons utilisé un objet du quotidien, des sacs à baguette, pour diffuser le violentomètre qui, à l'aide de quelques questions simples, permet de qualifier le caractère violent d'une relation. En matière de prévention des violences sexistes et sexuelles, c'est la sensibilisation des porteurs et porteuses de soirées "Reine de la nuit" sur la question des violences sexistes et sexuelles qui est menée par la Mission Jeunesse, afin de mettre en place des stands de prévention et des zones sécurisées lors

des événements, des zones de repli où on peut retrouver ses esprits et être entendu, être accompagné.

En matière d'impact sur les inégalités domestiques, sur l'emploi des femmes, avoir une approche spécifique à l'égard des femmes en recherche d'emploi. C'est par exemple, la prise en compte des questions de garde d'enfants, un chantier qui est mené par la Direction Insertion et Aides à la Population, sur la facilitation d'accès à des modes de garde d'enfants, pour encourager le retour à l'emploi des mères.

En matière de participation démocratique et d'inégalités de genre, le constat général, c'est que dans les démarches de consultation et de participation, les femmes sont souvent sous-représentées, leur temps de parole est plus réduit et leurs propos sont fréquemment minorés. Les questions de format, les questions de temps, les questions d'écart de légitimité se posent. Les États généraux de l'Égalité, au-delà de leurs sujets, ont ainsi testé des formats, des espaces de confiance, des temps de formation, un marathon créatif qui ont mobilisé davantage de femmes que d'hommes, 70 % de femmes parmi les participants et participantes aux États généraux de l'Égalité. Rendre visible ce qui a été invisibilisé, remédier à l'invisibilisation des femmes, c'est l'organisation des premières Journées européennes du matrimoine et du patrimoine, c'est aussi la feuille de route matrimoine.

Enfin, la période 2021-2022 a vu le renouvellement du label Égalité professionnelle et la refonte de notre plan d'action employeur pour l'égalité. La mise en œuvre de l'égalité réelle dans le cadre de notre responsabilité d'employeur est à la fois un gage de crédibilité de notre volontarisme et une source de diffusion de la culture de l'égalité au cœur de l'action publique. Notre collègue Emmanuelle Rousset, adjointe au personnel, pilote cette démarche. Je pense qu'elle nous en donnera le détail.

Mme Rousset – Quelques éléments autour de l'égalité professionnelle, puisque c'était aussi l'objet de ce rapport. Juste vous informer que nous avons obtenu le renouvellement du label Égalité professionnelle pour notre collectivité. Je remercie l'ensemble des services qui se sont mobilisés, mais aussi les organisations syndicales qui s'engagent pour faire vivre l'égalité professionnelle dans nos trois collectivités. Lutter pour l'égalité, c'est mettre en place des systèmes de rémunération qui peuvent compenser les inégalités statutaires, c'est déprécariser, permettre des conditions de travail satisfaisantes. Ça passe par des vestiaires adaptés aux femmes mais aussi des vêtements professionnels qui tiennent compte de la morphologie de chacun et chacune. C'est évidemment avoir accès à la formation, à la sensibilisation. Plus de 500 agents ont été formés aux discriminations et à l'égalité depuis mars 2022. Et plus de 200 l'ont été autour des violences sexistes et sexuelles. C'est aussi donner des outils, et, entre autres, nous venons de refondre le dispositif Discrim'Alerte, qui permet en interne, quel que soit son statut dans la Collectivité, de pouvoir se saisir dans un lieu neutre, et qui va accompagner toute la démarche si on se sent victime de violences sexistes ou sexuelles. Donc, c'est tout un pan très transversal, qui se décline dans l'ensemble de la politique de ressources humaines qui vient compléter tout le travail qui est fait à l'échelle du territoire.

Mme Caroff-Urfer – Merci pour les éléments d'information et de bilan transmis dans le rapport égalité femmes-hommes de cette année. Dans le chapitre consacré à l'égalité professionnelle, il est question de mixité et c'est sur cet aspect que porteront mon

intervention et ma question. Plus particulièrement, j'aimerais évoquer la mixité dans le recrutement des professionnels de la petite enfance qui relève de la responsabilité de la Ville. Nous le savons, ces métiers se caractérisent par une féminisation extrêmement forte, presque totale. La mixité, pourtant, a du bon. Ses effets bénéfiques ont été largement documentés et sont bien connus : facilitation du recrutement, or, nous savons que les métiers de la petite enfance sont en forte tension à cet égard, revalorisation du métier en termes d'image dans le public, mais aussi, nous l'avons constaté pour certains métiers féminins en cours de masculinisation, revalorisation des salaires et amélioration des conditions d'exercice. Enfin, la mixité permettrait de confronter les enfants dans leur parcours d'accueil et d'éducation à des femmes et des hommes, donc à la diversité, et d'éviter ainsi la reproduction du stéréotype qui veut que les métiers du soin et les qualités qui leur sont propres soient exclusivement l'apanage des femmes.

Évidemment, les freins, voire les blocages à l'entrée des hommes dans les métiers de la petite enfance sont forts. Nous ne l'ignorons pas. Les familles sont souvent réticentes à confier leurs enfants à du personnel masculin. Ceux-ci ne sont pas non plus toujours bien accueillis dans les équipes exclusivement féminines. Puis, il faut bien le dire, les jeunes adolescents ne se dirigent pas naturellement vers ces métiers, perçus comme relevant de la sphère féminine, car ils sont pris dans les injonctions de leur âge et de leur société, et les représentations de ce que c'est un métier d'homme et de ce qu'est un métier de femme. D'ailleurs, c'est souvent lors d'un parcours de reconversion professionnelle, lorsqu'ils ont cheminé et se sont libérés de certains carcans socioculturels, que l'on voit des hommes songer enfin à aller vers les métiers de la petite enfance. Une ville ne peut pas, à elle seule, renverser une tendance aussi lourde. Nous en sommes conscients. Des actions néanmoins sont possibles, ainsi que le fléchage d'une politique locale. Le Ministère des Solidarités a lancé le mois dernier une campagne de revalorisation des métiers de la petite enfance, en donnant à voir sur son visuel de communication, sur la première page, un homme au milieu d'un groupe de jeunes enfants. Espérons que cette campagne contribuera à faire bouger l'imaginaire collectif. De son côté, la Ville de Rennes réfléchit-elle à des actions, à des collaborations peut-être ? Et si oui, pourrions-nous savoir lesquelles ?

Mme Rousset – Vous avez apporté un certain nombre de réponses aussi dans vos questionnements. Ce n'est pas simple pour recruter du personnel dans le champ de la petite enfance, c'est déjà compliqué en ce moment. La question des jeunes en formation est difficile. C'est vrai que c'est tout un travail en amont. Donc, avec la question des stages de troisième qui sont aussi une manière de faire découvrir en amont l'orientation, la question des métiers et leur diversité, qu'ils soient dits féminins ou masculins. Nous avons, pas dans le champ de la petite enfance, mais dans le champ des personnes âgées –pour lequel nous avons aussi le même différentiel et la nécessité d'avoir plus d'homme– fait une petite vidéo qui sera bientôt sur le site, qui suit le parcours d'un homme aide-soignant. Et dans les métiers de la petite enfance, avec mon collègue élu, nous voyons bien que la question de la formation est fondamentale pour pouvoir lever des freins et nous travaillons à ces questions. C'est un travail de longue haleine, c'est un travail qui ne peut pas se faire juste au moment du recrutement. Nous avons des personnels formés dans nos crèches. Donc, il faut pouvoir avoir des gens, de jeunes hommes en formation en amont de nos recrutements. C'est tout le travail qui est fait. La question de l'apprentissage est aussi une manière de faciliter et de pouvoir se tester sur une période en alternance entre cours et présence dans des structures. Et ça facilite l'insertion aussi de profils un peu différents de ce que nous avons d'habitude. Mais c'est

vrai que c'est un travail de longue haleine, pour lequel la réflexion, entre autres, sur l'accueil des stagiaires de troisième, peut favoriser sur le long terme. Mais évidemment, ça va aussi avec une réflexion sociétale qui est menée et en soutien de toute la politique Égalité.

DCM 2023-0105 – Interventions sociales et santé – Tranquillité publique, prévention de la délinquance – Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) – Soutien de la Ville au projet de Maison des Femmes Gisèle Halimi – Provision Action Lieu dédié LVFF (Lutte contre les violences faites aux femmes) /Accès au Droit Aide aux victimes – Conventions – Premières attributions de subventions 2023

Rapporteur : Mme Letourneux

Discussion :

M. Stephan – L'ouverture de la Maison des femmes Gisèle Halimi, du nom de cette grande militante féministe et anticoloniale, est une excellente nouvelle pour les femmes et leurs enfants victimes de violences. Nous accueillons cette ouverture avec satisfaction, mais aussi avec humilité, tant le sujet est grave et certainement toujours encore sous-évalué et tant il reste de chemin à parcourir avant d'éradiquer ce fléau qui sévit dans toutes les strates de notre société.

En 2022, ce sont 146 femmes qui ont été assassinées par des hommes dans le cadre conjugal. À Rennes comme ailleurs, les signalements effectués pour ces violences augmentent de façon conséquente. 3 000 appels ont été effectués en 2022 vers la plateforme téléphonique départementale, contre 1 700 en 2021. Une augmentation significative qui traduit une libération plus grande de la parole des victimes et qui traduit aussi et surtout le besoin rapide de structures d'accueil et de mise en sécurité des femmes victimes de violences. Cette Maison des femmes qui ouvrira en septembre prochain ne résoudra pas tout, nous le savons, mais son rôle de sensibilisation, de soutien et de protection sera essentiel. Nous nous réjouissons ainsi de la diversité de l'offre de services qui sera proposée via des accompagnements mis en place par des professionnels et adaptés à la réalité des situations et à la réalité des parcours. Un lieu d'écoute et de soins concret, loin des seuls numéros verts proposés par le gouvernement.

À l'image de Gisèle Halimi qui disait, je cite : "J'ai très tôt choisi mon camp, celui des victimes, mais attention, des victimes qui relèvent la tête, s'opposent, combattent". Nous affirmons haut et fort aux victimes qu'elles ne sont pas seules face à leurs bourreaux et qu'elles peuvent compter sur notre engagement à leurs côtés. Ce projet est par ailleurs co-porté par l'ASFAD, un partenaire historique de la Ville de Rennes avec lequel j'ai plaisir à travailler au long cours dans le domaine de la petite enfance. La convention cadre que nous signons ce soir avec eux nous engage aux côtés des autres financeurs et partenaires sur le long terme. Elle assure la présence de la Ville de Rennes dans la durée pour la pérennisation de ce dispositif bénéfique pour les femmes victimes de violences dans notre ville.

Mme Phalippou – La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est une priorité pour notre majorité. Nous nous réjouissons de l'ouverture prochaine de la Maison des femmes Gisèle Halimi et du soutien actif apporté par notre ville à son fonctionnement à venir. Cet équipement offrira un espace gratuit, sécurisé et bienveillant qui permettra d'aider l'ensemble des femmes victimes de violences domestiques et sexuelles, qu'importe leur lieu de résidence, leur situation administrative ou leur origine. Cette maison des femmes sera bien plus qu'un simple bâtiment. Ce lieu offrira un refuge sûr aux femmes victimes

de violences où elles pourront trouver sans délai un soutien et un accompagnement en vue de la reconstruction de leur vie. Une meilleure cohésion sera permise entre les différents services déjà activement engagés dans ce domaine et que nous tenons à remercier.

Être une femme est l'une des premières sources de discrimination en France. Certains voudraient nous faire croire que les femmes ont tout conquis et que l'égalité est aujourd'hui bien effective. Pourtant, les violences, les discriminations, les inégalités salariales, le harcèlement et tant d'autres obstacles persistent encore aujourd'hui devant elles. Face à ces constats, vous conviendrez qu'il ne s'agit plus de progresser ici et là, mais bien de se doter de tous les outils afin d'éradiquer les inégalités. Oui, le chemin de l'égalité est encore long dans notre pays qui consacre 10 fois moins de budget à l'égalité que le gouvernement espagnol, ce pays européen que nous savons novateur et performant en matière de lutte contre les violences sexistes.

À Rennes, un travail de qualité en partenariat avec des associations est mené depuis de nombreuses années et il continue de faire avancer la cause des femmes. La Maison des femmes Gisèle Halimi est le résultat de ce partenariat. Les subventions attribuées ce soir par la Ville de Rennes permettront un accueil et un accompagnement juridique, psychologique, sanitaire et social à destination des femmes victimes de violences, à elles, ainsi qu'à leurs enfants. Il s'agit pour nous d'être plus efficaces, de ne pas en rester aux mots, mais de donner réalité à notre solidarité, à notre souci d'égalité. Nous tenons à saluer pour ce travail pluridisciplinaire, le CHU, l'ASFAD et le CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit) ainsi que leurs salariés et tous les bénévoles investis dans ce projet tant souhaité. Nous attendons avec impatience son ouverture à la rentrée de septembre prochain.

En conclusion, je vous invite à promouvoir ce lieu. Nous avons toutes et tous le devoir d'informer de potentielles femmes victimes de la possibilité d'être aidées et accompagnées à la Maison des femmes Gisèle Halimi. Cet équipement est une contribution décisive de notre ville au combat contre les violences faites aux femmes. Nous attendons désormais un engagement et une action plus globale de l'État et de ses services pour répondre à la grande cause du quinquennat.

Mme Letourneux – Je vous remercie pour vos soutiens, vos rappels concernant la militante Gisèle Halimi et les paroles concernant les victimes. Le terme de victime est un mot très lourd qui peut correspondre à des formes d'amoindrissement, mais prenons garde à ne pas colporter cette attitude qui, finalement, alimente les logiques de honte, de déni et de silence. Le prix pour ne pas être victime, c'est finalement de ne rien dire et d'être prisonniers de l'isolement dans lequel on se situe.

Je salue votre enthousiasme et il est certain que ce lieu suscite de l'intérêt, est attendu sur un territoire qui, pour autant, n'était pas vierge en la matière, mais ce qui change, c'est peut-être un petit peu le paradigme, justement, autour de la prise en considération des violences à l'encontre des femmes, sur le fait que c'est un lieu qui s'affiche, un lieu visible. Pendant longtemps, l'invisibilisation, y compris des lieux de recours, des lieux d'accompagnement, était peut-être, il faut le questionner, une forme de contribution. C'est la question de la honte. Je crois qu'il faut garder, je partage complètement votre humilité, il n'y a pas de solution unique en la matière et cette maison des femmes, même dénommée Gisèle Halimi, ne pourra pas tout. Nous sommes sur un sujet à la dimension

pluridisciplinaire, pluripartenariale, c'est justement le constat que personne n'est porteur à lui seul de la solution, de la réponse, que le sujet déborde largement l'accompagnement des professionnels, que c'est un choix de société sous-jacent. Si c'est un choix de société, cela veut dire qu'effectivement, la question des moyens mis en place, mais pas seulement des moyens, la manière, quels sont nos repères et finalement c'est le lien avec le rapport précédent sur le rapport de l'engagement de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. C'est la prise en considération des conditions de la construction de l'égalité réelle qui ne soit pas un gadget, mais qui permette véritablement de questionner et de mettre à mal des logiques de domination qui ne sont pas nommées comme telles et qui fragilisent des personnes, des enfants, des familles et, finalement, fragilisent l'ensemble de notre société et questionnent sur la durabilité de notre société.

Mme la Maire – Merci de cette unanimité pour le soutien à une démarche et un équipement auquel nous tenons les uns et les autres beaucoup.

DCM 2023-0106 – Interventions sociales et santé – Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) – Contrat de Sécurité Intégré (CSI) – Provision Bataillon de la prévention – Convention avec Optima – Binômes de la prévention – Attribution de subvention

Rapporteur : Mme Béchet

Discussion :

Mme Jéhanno – Si cette délibération promeut la mise en place de binômes de la prévention avec des médiateurs à l'école et dans les espaces publics que nous ne pouvons que saluer, il est important de rappeler que la sécurité s'établit sur deux piliers, la prévention, bien entendu, et également l'action par la répression. Il ne s'agit pas d'opposer dans une vision caricaturale deux concepts, mais un déséquilibre patent entre ces deux politiques dans une vision idéologique entraînant forcément et malheureusement une dégradation des conditions de vie des habitants.

Or, malgré l'adoption de stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2026 et des espoirs engendrés par la démarche de Livre blanc de la sécurité et de la tranquillité, force est de constater que rien ne s'améliore vraiment en matière de sécurité, mais au contraire, se dégrade. Or, c'est avec beaucoup de désillusion pour les Rennaises et les Rennais que j'interviens à nouveau au conseil municipal au sujet de la sécurité et des actions à mettre en œuvre.

Au début du mandat, en septembre 2020, jeune élue, je vous avais alertés et dressé le constat des difficultés quotidiennes des habitants. On m'avait indiqué alors à l'époque que Rennes était une ville tranquille et calme et que mes propos étaient caricaturaux, ce qui m'avait d'ailleurs à l'époque choquée et qui malheureusement apparaît ironique aujourd'hui. Les constats qui étaient d'ailleurs dressés en 2021 dans le Livre blanc sont malheureusement en 2023 toujours les mêmes et se sont même aggravés. On peut citer une délinquance en augmentation tant en nombre de faits que de qualification, une hausse constante de la délinquance des mineurs, notamment les jeunes étrangers en errance, une banalisation des phénomènes de violence, la visibilité des trafics de stupéfiants qui ont augmenté en nombre et qui impacte malheureusement des lieux sanctuarisés tels que l'école ou l'hôpital et qui ont malheureusement des conséquences patentes. L'augmentation du nombre de plaintes pour atteinte sexuelle et une difficulté croissante des femmes dans l'espace public, ça a d'ailleurs été rappelé lors de la délibération précédente, or, nous venons de prendre acte du rapport égalité hommes femmes, et donc tout cela interroge beaucoup, et les troubles liés aux rassemblements festifs. Également, une délinquance qui est marquée dans le centre-ville et dans les quartiers prioritaires. Il est fréquent dans les échanges avec les Rennaises et les Rennais de les entendre indiquer qu'ils ont peur maintenant de sortir en soirée ou de traverser certains endroits. Espérons que les habitants référents sécurité des conseils de quartier pourront faire remonter leurs préoccupations et être mieux entendus.

Alors, quelle est l'ambition ? Quelle est la politique que vous allez mener ? Quelle est l'envie de changer de paradigme pour répondre au mieux à ces enjeux ?

Malheureusement, les dernières violences inouïes se déroulant dans notre ville, certes, dans un contexte spécifique et différent et sans aucun esprit d'amalgame de ma part, ça traduit quand même au fond une banalisation de la violence aux personnes, aux biens,

extrêmement préoccupantes. Elles s'inscrivent dans un déni de respect des valeurs démocratiques et dans un délitement profond de l'autorité et de la sécurité dans notre ville et ont représenté malheureusement un paroxysme profondément déstabilisant pour les Rennaises et les Rennais.

Mme Béchet – Mme Jehanno, vous évoquez des sujets qui concernent des problèmes de sécurité bien particuliers. Ma délégation étant la médiation et la prévention, je vais vous répondre au niveau des mesures mises en place dans ce cadre. Contrairement à ce que vous dites, elles ne sont pas des moindres.

Concernant les binômes de la prévention, puisque nous en parlons ce soir, je vais vous rappeler comment ça fonctionne et comment tout cela a été mis en place. En ce qui concerne notre ville, les cinq binômes sont sous co-pilotage de l'État, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et la Ville de Saint-Jacques. L'objectif est de filer et de tisser un filet de protection contre la délinquance juvénile à travers la prévention. Les médiateurs et médiatrices et éducateurs et éducatrices interviennent auprès des jeunes de 11 à 25 ans sur des plages horaires en après-midi et soirées, c'est-à-dire 14 heures, 20 heures, 21 heures. Cela dans les quartiers de Villejean, Maurepas, Cleunay et Saint-Jacques de la Lande. Ils ont été recrutés par des organismes déjà bien implantés sur les quartiers concernés, l'association Optima, pour les médiateurs de jour et les médiateurs et médiatrices à l'école, le Relais, pour les éducateurs et éducatrices spécialisés, et Breizh Insertion Sport, pour les deux mi-temps des éducateurs à Cleunay et Saint-Jacques. Comme rien ne vaut les exemples concrets, voici quelques actions significatives réalisées en 2022 par ces fameux binômes de la prévention. Grâce à leur travail, un diagnostic du territoire a été effectué, la remontée des réalités du terrain. Le maillage partenarial a été renforcé ; la PJJ, le CDAS, les acteurs et les actrices de la formation, pour exemple. Une augmentation significative des accompagnements individuels a été constatée, notamment à destination des jeunes les plus fragiles et inscrits dans une forme de décrochage rupture. Par exemple, pour les élèves des écoles de Maurepas, du CE2 à la troisième, il y a eu une augmentation de 25 % des accompagnements individuels en 2022. Il y a eu un accroissement des projets collectifs, chantiers citoyens, chantiers éducatifs, séjours. Pour exemple, il y en avait 20, en 2019, il y en a eu 14 en 2020, et ces accompagnements sont passés à 42 en 2021. Une mise en place de plusieurs projets jeunes interquartiers s'est installée. Des interventions dans les écoles auprès de CM2, sur les questions de violences, ont régulièrement lieu. Une démarche de travail est également en cours sur les questions de relations jeunes-police à Villejean, et également au Blosne. Des temps de rencontres réguliers sont organisés avec les équipes éducatives sur le suivi des enfants dans les écoles et collèges, avec une évolution de 106 % du nombre d'actions de gestion de conflits. Pour nous, la présence humaine éducative et bienveillante auprès des jeunes et sur l'espace public fait partie intégrante d'une politique de sécurité efficace et durable parce qu'elle soigne les maux à leur racine. C'est justement ça tout l'intérêt et l'utilité de la médiation et de la prévention.

Mme la Maire – Mme Béchet, en écho à vos propos, redire évidemment que ces actions de prévention, comme d'ailleurs les actions de médiation, sont tout à fait essentielles à une politique de tranquillité et de sécurité et qu'elles sont parfaitement complémentaires avec l'action résolue de lutte contre la délinquance que nous menons. En lien avec notre collègue, Mme Brière, je dois dire ce qu'est notre mobilisation permanente aux côtés de l'État et singulièrement de la Police Nationale et du Procureur de la République sur ces questions, parce que nous faisons, comme vous, un certain

nombre de constats lucide sur des faits de violence et de délinquance qui peuvent être préoccupants sur le territoire, comme du reste, sur l'ensemble du territoire national. Je vous invite simplement à regarder ne serait-ce que les titres de la presse quotidienne régionale partout sur le territoire national, pour voir à quel point un certain nombre de phénomènes, malheureusement, n'épargne aucune ville, aucune intercommunalité, et ce, quelles qu'en soient la taille et la localisation. Ce qui pour autant ne dédouane personne, au contraire, d'une politique locale. Pour notre part, je dois vous dire à nouveau notre détermination à ne rien lâcher sur ces questions de sécurité du quotidien à l'échelle de l'ensemble du territoire rennais, avec un travail particulier sur le centre-ville et sur les quartiers que nous poursuivons avec beaucoup d'engagement et notamment en mettant en place sur les prochaines semaines, à nouveau, des dispositifs opérationnels d'action. Je pense notamment à un groupement local de traitement de la délinquance sur les quartiers sud de Rennes, particulièrement le Blosne et Bréquigny, au regard d'une recrudescence inquiétante du trafic de stupéfiants qu'il nous convient de combattre avec la plus grande détermination pour, évidemment, la qualité de vie que nous devons aux habitants de Bréquigny et du Blosne comme de l'ensemble des quartiers.

Rapporteur : M. Morel

Discussion :

M. Morel – Avant d'aborder le contenu précis de la délibération, je voudrais rappeler le cadre dans lequel cette délibération relative à la création du Comité des noctambules s'inscrit et dire quelques mots sur la Charte de la vie nocturne et le Conseil de la nuit.

En 2016, le conseil municipal avait adopté la Charte de la vie nocturne – j'en ai quelques exemplaires-, sous-titrés "Passons la nuit ensemble". Je me permets de citer ce que vous écriviez, Mme la Maire, dans l'éditorial de la présentation de cette charte : "Nous voulons ensemble une nuit du respect des autres, une nuit pour le vivre ensemble dans le vivre ensemble. Une nuit à l'image finalement des valeurs fondamentales qui constituent notre ville, des valeurs de partage, de tolérance, d'intelligence collective". Pour cela, il s'agissait de réunir et rassembler les expertises et les expériences de chacune et chacun afin de parvenir à un état des lieux, mais aussi à des prescriptions, à des propositions communes sur un sujet aussi complexe que la nuit, traversée par des attentes et des usages contradictoires".

Au début de notre mandat, nous avons fait le choix de ne pas remettre à plat cette charte qui, de l'avis général, joue son rôle. De plus, nous avons commencé ce mandat dans une situation très particulière pour la vie nocturne et la vie festive, puisque la crise sanitaire a entraîné de nombreuses restrictions pour assurer la sécurité sanitaire, entre couvre-feu, fermeture d'établissements, interdiction de rassemblements, pass sanitaire ou vaccinal, à tel point que, 2023 devrait être la première année de notre mandat qui se déroule sans mesure particulière venant impacter la vie nocturne et festive. Ceci étant, des sujets émergent, des problématiques nouvelles, nécessiteront certainement de réviser cette charte dans les prochaines années.

La politique de la vie nocturne a plusieurs objectifs généraux. D'abord, avoir une vision transversale et partagée en amenant à dialoguer toutes celles et ceux, quel que soit leur statut, professionnels de la nuit, service public, acteur de la prévention. Je citerai dans le désordre la Préfecture, la Police Nationale, le collectif Culture Bar-bars, l'UMIH, le 4Bis, Keolis, le SDIS, le Relais, Optima, Noz'ambule, les bailleurs sociaux, le CHU et bien évidemment beaucoup de services municipaux. Ensuite créer une dynamique partenariale avec un travail conjoint de ces acteurs qui se traduit par des actions concrètes sur tous les sujets afin d'apporter des réponses collectives à l'évolution des pratiques et aux problématiques émergentes la nuit. Parmi les problématiques émergentes, je citerai notamment les nouveaux usages de l'espace public. Ils ont beaucoup augmenté avec la crise sanitaire et les restrictions d'accès aux établissements, mais également avec l'envie d'être dehors en lien avec les changements climatiques, être dehors, sur les places, dans les parcs et les jardins et cela touche aujourd'hui toutes les générations. Si ces nouveaux usages se font parfois dans des cadres structurés comme les nombreuses guinguettes qui ont été créées ces dernières années, ils se font aussi de manière plus informelle, plus spontanée, dans les parcs et

jardins, ce qui va nous interroger sur l'évolution et la régulation de ces usages au-delà des politiques de prévention et de médiation.

La Charte se décline donc en trois enjeux. Premièrement, le partage des espaces de la vie nocturne en limitant les nuisances et en apportant une réponse coordonnée aux prises de risques. Ensuite, la prévention des risques en amont par la sensibilisation de la population et la formation des acteurs. Enfin, le développement de l'attractivité de la vie nocturne rennaise en soutenant l'offre nocturne existante, en communiquant sur les informations utiles et en intégrant la vie nocturne aux projets structurants d'aménagement et de mobilité en cours et à venir.

La Charte s'appuie pour sa mise en œuvre sur le Conseil de la nuit, qui est le moyen pour la ville de mobiliser les acteurs de la vie nocturne dans des groupes de travail ou des instances spécifiques, au-delà d'une assemblée plénière annuelle. Je prendrai deux exemples de groupes de travail. Le groupe de travail sur les violences sexistes et sexuelles la nuit. Cette question des violences qui se déroulent en milieu festif et sur l'espace public étant commune à plusieurs instances, un groupe de travail commun aux membres volontaires du réseau professionnel de lutte contre les violences faites aux femmes, du Conseil de la Nuit et du Comité Égalité Femmes-Hommes a ainsi été créé. Le groupe de travail Tranquillité et Prévention sur l'espace public permet de partager des constats et des problématiques identifiés sur les nuits rennaises. L'objectif est de croiser les enjeux de prévention et de tranquillité publique et de concevoir des actions communes.

Enfin, un dispositif original, la commission de conciliation entre établissements nocturnes et riverains, a été créé pour évoquer et rechercher ensemble, collectivement, des solutions aux difficultés de cohabitation entre des établissements, bars, discothèques et leur voisinage. Cet espace de dialogue réunit, outre la Ville de Rennes, l'établissement et les riverains concernés, des représentants de la profession, UMIH et Culture Bar-Bars, deux habitants référents et le délégué à la cohésion police-populations du quartier centre. L'objectif, à chaque fois, est de nouer ou de renouer le dialogue et de chercher ensemble des solutions permettant à chacun de continuer à vivre paisiblement.

Enfin, la création d'une instance spécifique, qui est l'objet de la délibération de ce soir, à travers le Comité des noctambules, puisqu'il manquait une instance qui vienne répondre à la volonté d'ouvrir le Conseil de la nuit aux Rennaises et aux Rennais. Ainsi qu'il est indiqué dans la Charte, Rennaises et Rennais, qu'ils soient jeunes ou non, doivent pouvoir s'investir au sein du Conseil de la nuit en participant aux groupes thématiques qui les intéressent ou à l'assemblée plénière du Conseil de la nuit, ou en proposant des thèmes sur lesquels ils souhaiteraient que le Conseil de la nuit travaille ou sur lesquels ils souhaiteraient être mieux informés.

La création du Comité des noctambules va donc pouvoir parachever l'architecture du Conseil de la nuit en leur proposant de relayer et de recueillir les attentes et les besoins des noctambules, en leur proposant de participer à l'élaboration des propositions émises lors du Comité et d'accompagner le suivi des actions proposées par le Comité et enfin, d'évaluer les actions mises en place dans ce cadre.

Chers collègues, si vous votez en faveur de cette délibération, nous lancerons la communication dans les prochains jours afin d'installer ce comité en septembre

prochain. Un formulaire d'inscription sera mis en ligne sur le site de la Fabrique Citoyenne avec un relais de l'information via le Conseil de la nuit et les réseaux professionnels. Un tirage au sort parmi les volontaires permettra de constituer ce comité avec 30 personnes en respectant la parité femmes-hommes.

M. Compagnon – Vous nous proposez, Cyrille Morel, dans cette délibération, la création d'un comité des noctambules. Cette proposition nous inspire deux réflexions. La première, c'est l'étonnement sur la méthode. Vous allez encore tirer au sort 30 citoyens pour créer ce comité de noctambules, mais pour être dans un comité des noctambules, ne faut-il pas être soi-même un noctambule, ou tout du moins un consommateur des nuits rennaises ? Le tirage au sort ne garantit pas cette qualité, d'autant plus que s'il s'agit d'un tirage au sort sur la base du volontariat, qu'allez-vous engager ? Allez-vous faire passer des entretiens aux volontaires pour vérifier leur niveau de noctambulisme ? Une question qu'on se pose.

En effet, pour faire part de propositions et donner son avis lorsqu'on n'est pas soi-même concerné ou pratiquant, c'est compliqué. Le risque est double. Soit d'avoir des personnes qui influent pour une fin de vie la nuit, par méconnaissance ou par peur, ou à l'inverse, des personnes qui ne connaissant pas les pratiques nocturnes à Rennes et donc qui ne se saisissent pas des problèmes que connaît Rennes la nuit, sachant que vous l'avez très bien rappelé, Cyrille Morel, il y a déjà un nombre d'acteurs impressionnant concernés sur ce sujet.

La deuxième réflexion concerne précisément les problèmes que connaissent les Rennaises et les Rennais qui veulent sortir la nuit à Rennes. Alcoolisation massive sur l'espace public donnant lieu à des comportements agressifs et parfois violents, mais pas seulement. Cela met aussi certains noctambules en position de faiblesse. Il y a aussi les agressions par des délinquants organisés qui maîtrisent, eux, parfaitement les nuits rennaises et qui savent où et quand attaquer leurs victimes pour les voler ou pour les agresser physiquement. Le résultat est que les faits d'agressions sont tellement nombreux à Rennes et circulent tellement à Rennes qu'ils incitent les personnes les plus fragiles ou les moins téméraires à ne plus sortir. L'un des risques pour Rennes, c'est que l'accès à la vie nocturne ne soit plus réservé qu'à une catégorie de personnes. Je pense aux lycéens, étudiants ou jeunes actifs, plus téméraires que les autres catégories socioprofessionnelles. Cela serait dramatique, chers collègues, car la vie nocturne et les sorties font partie aussi de l'ADN de notre ville et nous le réaffirmons ici. Rennes était réputée pour être une ville où il faisait bon sortir pour toutes et pour tous. Force est de constater que ce n'est plus le cas. Ceux qui disent le contraire sont soit inconscients, soit des gens qui ne sortent jamais à Rennes.

Ce que les Rennaises et les Rennais qui pratiquent la nuit à Rennes attendent, c'est de pouvoir sortir en toute tranquillité, c'est de pouvoir entrer chez eux sans se faire agresser. Ce qu'attendent les parents de jeunes qui sortent à Rennes, c'est que la Ville encadre la vie nocturne, mais surtout, limite les comportements à risques avec des choses que vous mettez déjà en place, je pense notamment au formidable travail des Noz'ambules. Ce qu'attendent les riverains autour des lieux de sortie, c'est que la Ville trouve le juste équilibre entre maintien de la vie nocturne à Rennes et garantie d'un droit fondamental et nécessité médicale, celui de pouvoir dormir la nuit. Ce qu'attendent enfin aussi les Rennaises et les Rennais qui aiment leur ville, c'est que la pratique de la vie nocturne ne soit pas synonyme de dégradations ou incivilités. Je fais référence ici aux

trains de dégradations, tags, missions sur la voie publique, autres jets d'objets sur la voie publique, plastiques, bouteilles, canettes. En conclusion, ce qu'attendent les citoyens de la part d'une équipe qui est en responsabilité depuis 2014 –vous l'avez très bien rappelé, Cyrille Morel, il y a eu un stand-by 2020-2021-2022 de la vie nocturne, mais vous n'êtes pas nouvellement élu dans ce conseil municipal–, c'est de l'action, des décisions, des mesures, des propositions et pas un énième comité Théodule.

La situation de la vie la nuit à Rennes, vous la connaissez très bien, les professionnels de la nuit la connaissent très bien. Vous avez toutes les cartes en main et vous l'avez projeté pour agir et non pour donner l'impression d'agir avec cette énième structure. Quelle sera la prochaine étape pour régler les problèmes ? Un comité consultatif, peut-être, des gens qui se lèvent tôt pour voir si les propositions sont compatibles avec ceux qui se couchent tard. Je suis désolé, mais les Rennaises et les Rennais attendent vraiment autre chose. La situation est trop grave pour brasser de l'air. Avant de me répondre, M. Morel, je vous rappelle aimablement que je suis moi-même, en tant que bon et fidèle Rennais, un consommateur des nuits rennaises et dans une autre vie, j'ai moi-même été un acteur des nuits rennaises pendant huit ans, donc je sais exactement et précisément de quoi je parle.

M. Morel – Rapidement, sur le premier point, parce que je ne voulais pas être trop long dans la présentation de cette délibération, mais le tirage au sort va se faire effectivement parmi des personnes qui auront dit qu'ils sont volontaires pour participer au Comité des noctambules. Ce formulaire sera mis en ligne dans les jours qui viennent. Il implique effectivement quelques lignes pour lesquelles les personnes expliquent leurs motivations pour faire partie de ce comité de noctambules. L'objectif étant évidemment que ce soit bien, ce comité des noctambules, une manière de faire appel à une expertise particulière qui est celle des habitants dans la logique de démocratie participative que nous mettons en place au quotidien. Oui, ce Comité des noctambules sera effectivement composé de Rennaises et de Rennais qui sont des usagers de la vie nocturne rennaise et qui, dans ce cadre, seront appelés à faire part de leur expertise, de leurs demandes, de leurs attentes.

Ensuite, je ne reviens pas sur tout ce que vous avez dit sur les conditions de sécurité puisque nous l'avons déjà évoqué dans le point précédent, mais je rappelle quand même que, dans le cadre de ce mandat, outre l'augmentation sensible du nombre de policiers municipaux, l'extension des horaires de présence de la Police Municipale en fin de semaine jusqu'à 2 h 30 a été ressentie, notamment par les professionnels, comme étant un vrai plus par rapport à la sécurisation du centre-ville le soir. Effectivement, plus tard, c'est du ressort de la Police Nationale dont les effectifs sont, pour le coup, certainement encore insuffisants à certaines heures de la nuit.

Vous disiez en conclusion qu'il fallait trouver le juste équilibre entre ceux qui veulent faire la fête et ceux qui veulent dormir, c'est précisément l'objectif qui a été fixé en rédigeant, il y a quelques années, cette Charte de la vie nocturne. Là encore, pour ne pas être plus long que nécessaire, je vous invite à consulter sur le site internet de la Ville le compte rendu des assemblées plénières du Conseil de la nuit qui permet à chacun et à chacune de prendre connaissance de tout le travail qui est fait. La prochaine assemblée plénière ayant lieu dans quelques semaines, vous ne devriez pas tarder à pouvoir prendre connaissance du bilan que je pourrai vous transmettre d'ailleurs directement.

M. Compagnon – S'il vous plaît, Mme la Maire, explication de vote positive. Cyrille Morel ayant répondu, je l'en remercie, à une des interrogations que nous avons, c'est-à-dire la qualité des noctambules et le questionnement, nous voterons favorablement cette délibération.

Rapporteur : M. Hervé

Discussion :

M. Brossard – La ZAC Patton, derrière cet acronyme et ce nom, 50 ans d'histoire de notre ville. Je souhaitais rendre hommage à celles et ceux qui ont participé à cette opération et évoquer cette histoire qui est un peu un miroir de la transformation de notre ville. Cette zone d'aménagement concertée fut la première ZAC rennaise. Créée en 1970, elle a achevé l'extension urbaine du nord de Rennes suite aux opérations de Maurepas puis du Gast, entre le canal d'Ille-et-Rance et le parc des Gayeulles. Un quartier, ou plutôt deux, La Bellangerais et Saint-Laurent, nés dans une période qui est aussi celle de l'essor du modèle péri-urbain, avec son corollaire, de nombreuses infrastructures routières et une certaine mono-fonctionnalité résidentielle, mais aussi des formes urbaines nouvelles : les maisons Tournesol de l'architecte Georges Maillols, les immeubles en gradin des architectes Andrault et Parat, et une attention qui saute aux yeux lorsque l'on vient sur ce quartier, la présence de nombreux cheminements piétons et de nombreux arbres, reliques d'un paysage bocager.

À la fin de cette opération, qui a vu plusieurs équipements sortir de terre comme les écoles Jules Ferry ou Jules Isaac, près de 4 900 logements y ont été construits. Combinaison de bâtiments collectifs et individuels en îlots qui permet d'accueillir aujourd'hui des milliers d'habitants, des associations et des commerces. Les enjeux climatiques et environnementaux nous imposent désormais une frugalité dans nos formes urbaines, avec la nécessité de renouveler la ville sur elle-même pour préserver nos surfaces agricoles et naturelles et réguler plus fortement la place de la voiture en ville pour préserver la qualité de notre air. L'avenir n'est plus à cette manière de développer la ville. Il nous faut être plus exigeants, plus responsables. Si la ZAC Patton apparaît comme le témoignage d'un passé révolu, elle est cependant un laboratoire sur la manière dont, au-delà de l'habitat, on crée des espaces de vie. Les outils que nous mettons en place, comme le PLUI et le PLH, sont indispensables pour dessiner une ville plus juste et écologique, mais la transformation majeure reste encore celle qui naît de la légitimité du citoyen à transformer son quartier. Cette légitimité se construit en faisant vivre des espaces de débat comme les conseils de quartier, en intégrant les habitants au cœur de la transformation de notre ville. Cette démocratie de proximité fonctionne. Pour preuve, la genèse de la Maison de quartier de la Bellangerais, où l'attention que les habitants ont pu porter à la préservation de la coulée verte, initialement pensée comme un axe routier pénétrant, un projet finalement abandonné en 2004 grâce à la mobilisation des habitants et l'attention portée par la Ville et ses élus.

Aussi, regardons avec humilité ce qu'est devenu ce quartier. En 50 ans, de la première esquisse aux derniers logements livrés, cette ZAC est surtout devenue un morceau de ville à la campagne, avec une qualité de vie reconnue. Un morceau de ville qui s'est transformé avec ses habitants jusqu'à lui conférer une identité. Cet attachement au quartier, je le ressens tous les jours auprès des habitants et associations. Pour preuve, l'engouement autour du marché de plein air créé avec les commerçants du centre commercial de la Bellangerais ou l'aménagement à venir d'un espace public devant la maison de quartier, idée portée par les habitants dans le cadre du budget participatif.

Après 50 ans, cette ZAC s'est achevée en juin dernier devant l'école Jules Ferry, à l'occasion de l'inauguration d'une œuvre d'art de Briac Leprêtre et la plantation d'arbres fruitiers, comme un clin d'œil à ce qui devrait finalement définir chaque quartier : un espace où les arbres regardent les enfants grandir.

Rapporteur : M. Jeanvrain

Discussion :

M. Roullier – Une intervention au nom du groupe Génération.s sur le projet de PLH pour 2023-2028, qui est soumis à l'avis de notre Conseil municipal, comme pour chacune des 43 communes de la Métropole. Malgré un volontarisme reconnu en matière d'habitat, notre métropole manque de logements. Notre démographie s'accroît, principalement par les naissances, avec des projections à 550 000 habitants dans la métropole en 2050, soit 90 000 supplémentaires attendus en 30 ans. C'est la rançon du succès d'un territoire accueillant et vivant, à la qualité de vie élevée, régulièrement saluée dans les classements nationaux, riche d'une vitalité associative, culturelle, universitaire et bénéficiant d'une situation favorable du point de vue de l'économie et de l'emploi. Mais la situation est là, le marché locatif est saturé, tout particulièrement dans le parc social avec 26 000 demandes en attente. L'offre ne suffit pas à répondre à la demande. Cette pénurie alimente une augmentation soutenue des prix de l'immobilier depuis des années dans une spirale négative difficile à enrayer et insoutenable pour le pouvoir d'achat de beaucoup de ménages qui consacrent en moyenne un tiers de leur budget à se loger. Une profonde crise du logement s'annonce accentuée par l'inflation des coûts de construction et la remontée des taux d'intérêt. L'accès au crédit, donc à la propriété, s'en trouve grippé, particulièrement pour les primo-accédants, ce qui engorge d'autant les locations. Ajoutons à cela l'exigence que nous devons d'accélérer la transition écologique et ses conséquences pour nos modèles urbains, entre, d'une part, la nécessité d'intensifier la rénovation énergétique des bâtiments et, d'autre part, l'objectif de zéro artificialisation nette fixé pour 2050 et la sanctuarisation des terres naturelles et agricoles, malgré la raréfaction que cela implique pour le foncier disponible. Saisissons dès lors toute la difficulté de l'équation qu'il nous faut collectivement résoudre.

Pour ne pas s'étaler, il nous faut densifier, viser un niveau élevé de production de logements pour loger le plus grand nombre : 5 000, chaque année, dans la métropole, dont 1 700 à Rennes. Assumer le renouvellement urbain, reconstruire la Ville et les logements sur eux-mêmes pour ne pas grignoter les espaces naturels, veiller à préserver un environnement auquel sont attachées à raison les habitants, cela passe par une attention forte pour la qualité du bâti énergétique, acoustique et architectural, par la végétalisation et l'accès à la nature, par une desserte fiable et efficace en transports publics. Notre vigilance doit aussi se porter au-delà des questions d'urbanisme, sur des enjeux de cohésion sociale, par un maillage serré de services et d'équipements publics, par le soutien au tissu associatif, par l'accompagnement et la médiation, par un souci de mixité dans nos lieux d'habitation comme dans nos écoles ou nos espaces publics, et par le dialogue constant avec les citoyennes et les citoyens pour expliquer ce qui est autant un projet social qu'un projet urbain. Cela représente donc un défi.

Nous entendons les discours sur un rythme de construction trop rapide qui viendrait altérer le cadre de vie de celles et ceux qui ont la chance de déjà habiter ici, mais mesurons le risque qu'il y aurait à ralentir nos efforts pour toute une part de la population, les plus précaires, mais aussi les classes moyennes exclues de la ville par la dynamique haussière et l'emballement du marché immobilier. Les inégalités d'accès au

logement reflètent les inégalités sociales, fruit de la reproduction sociale et de l'héritage. Sans la volonté politique de faire face à cette crise de l'habitat et avec les outils limités que l'État accorde à la collectivité pour lutter contre la spéculation, tardant notamment à étendre le dispositif zones tendues, la situation serait catastrophique pour une ville qui se veut mixte et inclusive comme Rennes et un renoncement inacceptable. Bien sûr, les efforts induits par ce projet de PLH ne peuvent se concevoir sans équilibre, ni sans solidarité. La ville centre, Rennes n'est pas la métropole. Une juste répartition des efforts s'impose, particulièrement avec les villes voisines du cœur de métropole. Certaines communes jouent déjà le jeu, d'autres moins, quelques-unes accusant même un retard dramatique en la matière, notamment face à leur obligation de disposer de logements sociaux. Nous attendons de la phase de contractualisation entre la métropole et les communes qu'elle veille à cette juste répartition des efforts, y compris, s'il le faut, en allant jusqu'à activer des mécanismes d'incitation ou de sanction.

Dans ce projet de PLH 2023-2028, nous sommes particulièrement satisfaits du volontarisme affiché, l'engagement d'activer tous les leviers possibles pour renforcer la maîtrise des prix et du foncier et la régulation du marché, de continuer à soutenir les plus fragiles et affiner les outils de régulation publique, comme l'Office foncier solidaire ou le loyer unique, d'assumer un rôle de prescripteur auprès des constructeurs, à l'image du référentiel bas carbone. À Rennes, une attention particulière sera mise sur la régulation des meublés touristiques, les offres à destination des seniors, étudiants et autres jeunes, l'accompagnement des quartiers prioritaires en renouvellement urbain, la réhabilitation des copropriétés du vieux Rennes et le développement de l'habitat participatif.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons l'avis favorable à donner aux projets de PLH de la Métropole. Nous saluons d'ailleurs le travail de nos collègues Honoré Puil et Mathieu Jeanvrain dans ce dossier, comme l'engagement de longue date de la Maire sur ces sujets. Le droit au logement, le droit à la ville, est un combat pour la dignité, le lien social et le vivre ensemble. Rennes le mène avec constance et sérieux, fidèle à ses valeurs.

M. Hervé – Notre pays traverse –n'ayons pas peur des mots– une grave crise du logement. Tous les indicateurs d'une crise sont en effet présents : logement social saturé, envol des coûts de la construction, hausse des taux d'emprunts, inflation des valeurs foncières. À Rennes, malgré notre action volontariste depuis de nombreuses années, les difficultés existent du fait du contexte économique et social contraint, mais également des mesures de restrictions budgétaires du gouvernement, avec au premier chef la réduction de loyer de solidarité et la baisse des APL.

Les difficultés entraînées sont multiples. Je pense notamment à l'accès au logement social. Au 1^{er} janvier 2023, 26 300 demandeurs attendaient une attribution de logement social et pour la majorité, depuis près de trois ans. Je pense aussi à l'envolée des prix de l'immobilier, même si en comparaison à d'autres territoires, notre métropole l'a en partie contenue dans la diversification des produits immobiliers. Cette envolée rend de plus en plus difficile l'accession à la propriété et bloque les parcours résidentiels, rendant la location plus compliquée. Je pense enfin aux différents faits démographiques et écologiques que nous rencontrons : précarité énergétique, desserrement des ménages, vieillissement des populations, nécessaire sobriété foncière. À cette crise multifactorielle, la Métropole répond, avec ce PLH, par une politique globale, volontariste et la mise en place de mesures fortes pour atténuer les effets de la crise. Ces mesures fortes sont très attendues par la population qui s'inquiète de l'accès au logement,

comme nous avons pu l'observer lors des cinq réunions de concertation citoyennes que la Métropole, sa présidente et notre collègue Honoré Puil ont initiées.

Avec ce PLH, la réponse est financière et sociale parce que sans un investissement public fort et ces redistributions, il n'y a pas de réalité du droit au logement. La Métropole augmentera donc sensiblement son budget consacré au PLH de 30 M€ millions par an et lui consacra désormais 43 M€ pour soutenir notamment la construction de logements sociaux. Il est prévu de produire chaque année 1 250 logements locatifs sociaux à l'échelle de la Métropole. Cet effort, dans un contexte économique difficile, doit être salué.

La réponse est également écologique car le sol, matière première de l'aménagement, indispensable pour nous loger, nous nourrir et nous faire respirer, ne peut pas obéir aux seules lois de l'offre et de la demande. L'extension urbaine a ses limites que notre ville connaît désormais. Ainsi, dans une logique de zéro artificialisation nette et pour maximiser l'offre de logements sur le territoire, il faudra s'assurer que tout foncier prévu à la construction participe pleinement à la production de logements et d'activités à la hauteur des enjeux. Une part importante du PLH est aussi prévue pour la réhabilitation, car la ville doit se fabriquer aujourd'hui autant par les logements neufs que par l'entretien et la transformation des logements ou des bâtiments existants. Ce recyclage sera partie prenante de la future convention qui liera notre Ville à la Métropole pour définir précisément nos objectifs.

La réponse est par ailleurs réglementaire. À cet effet, la récente reconnaissance de Rennes Métropole comme autorité organisatrice de l'habitat lui permettra de mettre en place de nouveaux leviers d'action. En tant que puissance publique, la Métropole continuera à l'avenir d'assumer un devoir de régulation afin de permettre, à celles et ceux qui vivent sur notre territoire, de pouvoir disposer d'un habitat digne tout en préservant notre modèle urbain de la ville archipel. C'est pourquoi le Groupe socialiste, démocrate et citoyens votera cet avis favorable au programme local de l'habitat de notre métropole.

M. Theurier – Le logement est un droit qu'il nous faut défendre. Notre politique de l'habitat cherche à répondre à la crise du logement dans un contexte d'urgence sociale, de forte dynamique démographique de notre territoire, d'explosion des prix de l'immobilier, mais aussi, Mathieu Jeanvrain l'a rappelé, d'inaction aujourd'hui du gouvernement. Loger toute la population dans des logements qui répondent à leurs besoins, telle est la volonté politique qui est la nôtre. Le projet de Programme Local de l'Habitat que nous avons à débattre ce soir a vocation à doter notre métropole de moyens pour mieux réguler la construction de logements, maîtriser les prix et garantir l'accès de toutes et tous à l'habitat. Rennes Métropole, sur le Programme Local de l'Habitat à venir, fait le choix de doubler le budget qui lui est dédié. Ces moyens supplémentaires permettront ainsi d'investir et d'acquérir du foncier pour limiter les effets spéculatifs.

Avec un objectif ambitieux de 25 % de logements sociaux produits à l'échelle de la métropole, ce seront ainsi 1 250 livraisons de logements sociaux par an qui viendront répondre à la forte demande actuelle. Comme plus de 70 % de la population est éligible au logement social, construire massivement ces logements, c'est bien permettre aux plus modestes, mais aussi aux classes moyennes, d'accéder à un logement digne. C'est

aussi permettre de réguler globalement les prix de l'immobilier car les loyers du logement social sont eux-mêmes régulés. Dans un contexte où le gouvernement est à l'offensive contre le modèle du logement social, cet engagement de la part de notre métropole est fort au plan politique, mais surtout nécessaire pour ses habitants. En déployant plus massivement le bail réel solidaire, nous déployons aussi un nouvel outil pour répondre aux besoins de logement des classes moyennes. L'objectif de 600 logements par an en bail réel solidaire sur la Métropole permettra, en plus d'aider à l'accès à la propriété, de constituer aussi un stock de logements dont le prix sera maîtrisé par la collectivité, et ce, dans le temps long. Là aussi, c'est un outil fort de lutte contre la spéculation.

Dans le même temps, le loyer unique continue de s'installer sur tout le territoire métropolitain et est gage d'égalité et de mixité. Le Groupe écologiste se réjouit ainsi que ce Programme Local de l'Habitat intègre enfin des actions sur l'habitat participatif. C'est un outil essentiel pour répondre au mieux aux besoins des usagers et inventer d'autres manières de vivre la ville et de construire de nouvelles solidarités.

Dans un contexte, aussi, de nécessaire réduction de l'impact environnemental et climatique du secteur du bâtiment, le PLH constitue pour nous un outil fort de transformation écologique essentiel pour notre territoire. Le mot sobriété doit aujourd'hui s'appliquer à la production de logements. Nous voulons des logements passifs qui n'ont pas besoin de système de chauffage. Nous voulons des logements bioclimatiques conçus pour profiter au maximum de l'énergie naturelle. Nous voulons des logements biosourcés construits avec des matériaux écologiques. Nous voulons des logements qui intègrent des énergies renouvelables. Ces volontés sont inscrites dans le référentiel bas carbone que nous avons adopté récemment. Ce référentiel sera aussi celui qui s'appliquera aux opérations de construction du PLH. Il faut encore, de notre point de vue, définir des objectifs chiffrés précis dans le domaine de la construction écologique, mais là aussi, le projet de PLH va dans le bon sens.

Une autre innovation est l'introduction d'un objectif de 10 % de recyclage immobilier prévu pour la livraison des logements. C'est-à-dire que nous allons créer des logements à partir du bâti déjà existant, c'est la façon la plus sobre de construire du logement. Il est aussi essentiel d'avancer plus vite sur la réhabilitation du bâti et de tenir nos engagements de 6 000 réhabilitations de logements chaque année. Lorsque l'on parle de production de logements, vient légitimement le débat du nombre de logements à construire. Et nous, écologistes, n'avons pas oublié ces quelques années où, à Rennes, se construisaient plus de 2 800 logements par an, alors que le Programme Local de l'Habitat en prévoyait 1 500. Au-delà du nombre, c'était aussi une période où l'essentiel des logements produits était le fait d'investissements locatifs privés, là où les objectifs de logements sociaux étaient en deçà de ce que prévoyait le Programme Local de l'Habitat. Ce contexte était aussi celui d'une envolée des prix. Ces années ne sont pas si lointaines. De notre point de vue, il nous faut éviter d'avoir à les revivre.

Face à la forte demande de logements sociaux et aux tensions sur le marché de l'immobilier, nous estimons que le rythme de production de 5 000 logements par an sur la métropole est bien nécessaire. En 2020, nous écrivions dans notre programme municipal pour Rennes qu'il faudrait être autour d'un objectif de 1 700 à 1 800 logements par an sur le futur programme de l'habitat. C'est bien cet objectif qui est prévu aujourd'hui. Il nous semble conforme avec l'objectif d'une évolution urbaine maîtrisée. Il

faudra cependant s'assurer chaque année que ce rythme reste bien sur une moyenne de 1700 logements afin que nous ne connaissions plus les fortes envolées que nous avons eues par le passé.

La question de la façon dont sont produits ces logements et la participation des citoyens à leur conception est aussi, pour nous, essentielle et il nous faut continuer à progresser sur ce point à travers la Charte construction et citoyenneté désormais à l'œuvre. Le travail sur les formes urbaines, pour favoriser la construction de collectifs de taille moyenne avec des hauteurs variées et respectueuses de l'urbanisme existant, sont aussi un impératif pour la qualité de vie.

Pour conclure, sur la question de la lutte contre la spéculation, de la maîtrise des prix, de la production de logements abordables, sur l'habitat participatif, sur l'écologie de la construction comme sur le volume de logements à produire, ce projet de programme local de l'habitat va dans le bon sens. Il reste encore, j'insiste sur ce point, à bien définir des objectifs quantitatifs, notamment sur l'habitat écologique et le volume de production. Il nous faut aussi nous autoriser des clauses de révisions annuelles pour s'assurer de bien respecter ces objectifs. Au-delà de ces quelques réserves, les écologistes sont favorables à ce projet de Programme Local de l'Habitat.

M. Jeanvrain – Je pense que mes collègues ont bien dit ce qu'était l'ampleur de la nécessité du logement social et de ce que doit être notre futur PLH. Je pense qu'on va s'arrêter là.

Rapporteur : Mme Brière

Discussion :

M. Compagnon – Pour la même raison que précédemment, il y a une subvention pour l'association Kouliballets. Je profite de cette délibération pour corriger une erreur que j'ai faite tout à l'heure dans mon intervention car dans mon intervention précédente, je n'ai pas pris en compte la délibération 2 qui était aussi une subvention pour le centre de chorégraphie de Rennes –là aussi, Mme la Maire, comme vous me l'avez demandé, je tiendrais ces documents à votre disposition– qui a accueilli récemment les AG de la Maison du Peuple. Pour cette raison aussi, nous ne prenons pas part au vote.

Rapporteur : Mme Faucheux

Discussion :

Mme Faucheux – Il s’agit de vous présenter le projet de Ville à 30 et de vous faire adopter la démarche ce soir.

75 % de notre ville est à 30 km/h. Le saviez-vous, vous-même, au conseil municipal ? C’est la question que nous avons posée à 300 automobilistes que nous avons interviewés il y a à peu près deux ans lorsque nous avons initié ce projet. La grande majorité, 77,5 % des interrogés, nous ont dit ne pas le savoir. Et pourtant, le plan de modération de la vitesse a commencé en 2012 et a vu se déployer les zones 30 dans la plupart de nos quartiers pour atteindre 75 % de notre voirie, avec de nombreux aménagements, de nouveaux investissements. Nous avons posé des plateaux, des lagunes, des chicanes, des écluses. Et pourtant, depuis trois ans, nous recevons beaucoup d’interpellations et de courriers d’habitants qui nous font part du non-respect ou du moins le ressenti parfois de non-respect de la limitation de vitesse dans leurs quartiers et dans leurs rues. Ces réclamations sont effectivement légitimes parce que ces habitants nous le rappellent, la ville et ses rues ne sont pas une route. Ce n’est pas simplement un espace de circulation, mais un espace de vie. Force est de constater qu’un grand nombre d’automobilistes empruntent les rues de distribution et de desserte de nos quartiers. Ils sont bien souvent pressés, incités par les applications de circulation, que je ne nommerai pas ici, mais je pense que tout le monde sait à quoi je fais référence. Ils sont incités à gagner du temps, quelques secondes, quelques minutes et ils perdent sans en avoir l’intention, pour la grande majorité d’entre eux, la notion de risque et de mise en danger d’autrui.

Le Code de la route a eu quelques avancées ces dernières années, notamment avec l’intégration de mesures du code de la rue. Je pense notamment à la mise en place de zones de rencontre, des doubles sens cyclables. Mais le Code de la route reste essentiellement pensé autour des besoins de la circulation motorisée qui est, depuis longtemps, considérée comme prioritaire dans nos villes. Les habitants nous en témoignent. Les vitesses sont excessives et ne sont plus compatibles avec le fonctionnement d’une ville.

Nous avons beaucoup investi, il faut aujourd’hui travailler sur les comportements. Telle est l’ambition de la ville à 30. Il s’agit d’établir la limitation de vitesse à 30 km/h comme la norme sur la majorité du périmètre urbain et de ne conserver la limitation à 50 km/heure que sur certains axes qui sont ceux qui absorbent un trafic important. Jusque-là, les zones 30, au regard du Code de la route, sont considérées comme des dérogations à la règle. Cette fois-ci, il s’agit d’inverser le raisonnement et faire du "30 km/h" la norme appliquée presque partout et 50 km/h sur quelques espaces.

C’est un principe qui a été partagé au niveau international et adopté par plus de 250 villes européennes, mais aussi des villes françaises puisque je peux citer des plus grandes aux plus petites, des villes comme Berne, Zurich, mais aussi Bilbao, Milan, Paris. Quelques grandes villes en France, la première a été la ville de Grenoble, Lyon, Lille, Montpellier, mais aussi des villes plus petites, notamment une des dernières passées en

ville à 30, le 30 juin 2022, c'est la ville de Saint-Brieuc qui a rejoint Lorient. Je pense aussi à des communes de la métropole puisque nous avons aujourd'hui 12 communes qui ont adopté le principe de la ville à 30 : Brécé, Betton, Cintré, Thorigné-Fouillard.

En France, cette mesure est rendue possible grâce à la loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée par Ségolène Royal en 2015. La ville à 30, c'est surtout un bénéfice et une mesure essentielle en matière de sécurité routière. Il s'agit de dissuader les automobilistes d'avoir des comportements dangereux et les inciter à adopter le principe de prudence. Il nous faut réduire avant tout le nombre et la gravité des accidents. Vous avez un petit schéma qui vous explique qu'en cas de collision, le piéton a 9 chances sur 10 de survie lorsqu'il est percuté à 30 km/h, tandis qu'à 50, il n'a plus que 2 chances de survie sur 10. Le différentiel est très important. Pourquoi ? Puisque les distances d'arrêts ne sont pas les mêmes lorsqu'on circule à 30 ou 50 km/h. À 30 km/h, on met moins de 15 m pour pouvoir s'arrêter, à 50 km/h, il faudra plus de 30 m. Par ailleurs, un autre élément, c'est le champ de vision. Le champ de vision d'un conducteur qui circule à 50 km/h est bien plus rétréci que s'il roule à 30 km/h. À 30 km/h, le champ de vision s'élargit à 180 degrés. Ainsi, l'automobiliste n'a plus à se concentrer uniquement sur les véhicules qu'il a devant lui, mais il peut avoir un regard sur les espaces publics alentours, notamment sur les espaces latéraux, et de pouvoir réagir à ces événements. Quand je pense événements, je pense à un enfant qui va traverser la route de manière inopinée, un cycliste qui va se déporter pour éviter un automobiliste qui ouvre sa portière sur sa zone de stationnement ou un bus qui part de l'arrêt de bus pour se réinsérer dans la circulation.

Plus la vitesse est faible, plus la capacité du conducteur ou de la conductrice est importante pour pouvoir réagir. La ville à 30, en termes de mesures de sécurité routière, est une mesure encore plus importante de protection de la population, je pense aux plus vulnérables. Cette question du champ de vision a d'autant plus d'acuité au regard de notre ambition de la ville à taille d'enfant. Je tiens à le dire, l'enfant n'est pas un adulte en miniature. Il n'a pas les mêmes perceptions de la rue qu'un adulte du fait de sa taille et de ses capacités sensorielles. En effet, jusqu'à 10, 12 ans, un enfant a un champ de vision qui se réduit à 70 degrés, donc il ne voit essentiellement que ce qu'il y a devant lui. Par ailleurs, il a du mal à déterminer la provenance d'un son. Il ne peut réagir qu'à un seul bruit à la fois et il va toujours sélectionner le son ou le bruit qui va lui apparaître le plus important. À hauteur d'enfant, parfois, c'est l'interpellation du copain qui aura plus d'importance que le son d'un véhicule.

Notre attention en termes de sécurité routière doit être affirmée en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Je vous rappelle que la grande majorité de nos piétons victimes d'accidents, ces dernières années, sont en général des personnes âgées. Ensuite, le dernier effet en termes de sécurité routière, c'est la question de la réduction du différentiel de vitesse entre cyclistes, le motoriste et l'automobiliste. Faire en sorte que la plupart d'entre eux soient à 30 km/h sur notre voirie, c'est réduire le différentiel entre eux et éviter les dépassements dangereux puisqu'en vitesse de pointe, chacun sera sensiblement à la même vitesse. Nous avons des résultats encourageants sur les villes qui ont mis en place la ville à 30. Je prendrai deux exemples français assez récents. À Grenoble, le nombre d'accidents impliquant des piétons a diminué de 24 %, ce sont les études du CEREMA qui l'ont montré, et de 31 % pour les deux-roues moteurs. Lyon annonce, après un an de mise en œuvre de la ville à 30, 40 % d'accidents en moins sur les villes de la métropole lyonnaise.

En termes de bénéfices, la ville à 30, c'est aussi un meilleur partage de la voirie et une ville plus apaisée. Le développement de l'usage des vélos et des trottinettes nous oblige à assurer un meilleur partage de la voirie. C'est d'autant plus nécessaire que sur un certain nombre de voies, nous ne pouvons pas faire d'aménagements importants. Plus les voitures roulent vite, plus elles ont besoin d'espace. A contrario, dans une ville où les voitures roulent à 30, la largeur de chaussée peut être réduite pour la même capacité d'écoulement du trafic. Nous avons mis quelques photos de la zone Alphonse Guérin et de quelques rues de Rennes qui montrent ce que nous avons pu faire en amenant des zones 20 ou des zones 30.

La ville à 30, c'est aussi un outil pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers au profit des riverains. Plus le trafic est lent, moins il est dense, plus les espaces de vie pour les habitants peuvent se développer. Ceux-ci peuvent aussi gagner en confiance pour utiliser davantage la marche à pied, le vélo, la trottinette, dans leurs propres déplacements. Ça permet d'encourager un cercle vertueux. Autre corollaire attendu, c'est aussi en matière environnementale. En termes de nuisances sonores, l'étude menée à Bruxelles avec la mise en place de la ville à 30, c'est la diminution de la 1,4 ou 4,8 décibels sur les rues qui ont été impactées, et ainsi diviser par deux le bruit de la circulation dans les rues.

Autre effet environnemental souhaité, c'est en termes d'émissions de polluants et d'amélioration de la qualité de l'air. Le respect des 30 km/h permet de réduire les phases d'accélération et de freinage, donc les émissions de particules fines PM2.5. Je rappelle qu'une conduite régulière sans accélération ou freinage permet de diminuer aussi la consommation de carburant, donc les émissions de dioxyde d'azote. En somme, moins de bruit et une meilleure qualité de l'air, de vrais facteurs d'amélioration au profit des habitants.

Une dernière diapositive sur les bénéfices, j'aimerais que nous évitions les faux procès. La mesure n'aura que peu d'impact sur les temps de parcours. C'est une diapositive qui a été reprise par le site "Ville à 30" et produite dans les documents du CEREMA. Sur un trajet d'un kilomètre, la perte de temps ne sera que de 18 secondes et de deux minutes sur un trajet d'une demi-heure. La ville à 30 n'affecte pas non plus l'écoulement du trafic et ne génère pas d'embouteillage en plus puisque ce n'est pas la vitesse qui importe, mais le dimensionnement des carrefours. Ce n'est pas non plus le sujet. Le bénéfice pour les automobilistes est réel. Les rappeler aux mesures de prudence, les rappeler aux conditions de mise en danger d'autrui, c'est leur amener une forme d'apaisement et de tranquillité d'esprit. Pour ce faire, nous allons produire un plan beaucoup plus lisible. La carte en haut, c'est la carte de notre ville à l'issue du plan de modération de la vitesse à date de septembre dernier. Nous avons un plan avec des patchworks de zones à 30 qui ponctuent toute notre ville et sont peu lisibles. À partir du 4 septembre prochain, seuls les axes structurants seront à 50 km/h. Ce sont les pénétrantes qui proviennent des rocade, les grands boulevards qui ceinturent le centre-ville élargi et qui rejoignent les quartiers. Le reste sera à 30 km/h, ce qui est beaucoup plus lisible, visible et cohérent. En septembre prochain, 94 % du linéaire de voirie sera à 30 km/h. Cela a d'autant plus de sens que d'autres villes nous rejoignent dans la démarche. Les villes de Chantepie, Saint-Jacques-de-la-Lande, Vezin-le-Coquet et Chavagne vont se déclarer ville à 30 avec nous. Ce sont de nouveaux secteurs qui rentrent dans ce nouveau plan. Pour le mettre en œuvre, il y aura des travaux de signalisation importants portés par la plateforme voirie. Il s'agira de mettre en place de nouveaux panneaux aux entrées de ville, d'enlever

les panneaux "Fin de zone 30" quand il n'y aura pas de fin de zone 30 et surtout un travail de marquage et de signalisation au sol, ce qu'on appelle la signalisation horizontale, en marquant des ellipses à 50 au sol. La mise en œuvre consistera en un plan de communication très important avec des affiches, des messages sur les réseaux sociaux, des informations dans nos guides et magazines de la ville.

Je vous rappelle aussi que depuis fin février dernier, notre police municipale est équipée de lunettes radar, qu'on appelle cinémomètre. Ils peuvent verbaliser les automobilistes, faire de la pédagogie, expliquer, mais aussi en cas d'excès important, verbaliser. Ce sont de nouveaux axes sur lesquels ils pourront se placer. Bien entendu, nous évaluerons, dans l'année qui suit la mise en œuvre, les effets de la ville à 30.

En conclusion, je suis désolée, nous sommes en fin de conseil municipal, je sais bien que l'attention est moindre, vous dire que la ville à 30 est un outil qui s'articule en cohérence avec les actions que nous menons depuis quelques années. Je travaille avec mes collègues, comme Gaëlle Rougier et Lucile Koch, autour de la mise en place des rues aux écoles. C'est aussi le travail mené avec les élus de quartier autour des modifications des plans de circulation pour chasser le trafic de transit dans les cœurs d'îlots. Ce sont aussi nos actions d'éducation que nous avons auprès des enfants avec Lenaïc Brière, je pense au passe piéton porté par la police municipale, mais aussi les actions avec l'association Roazhon Mobility autour du savoir rouler auprès des enfants dans nos écoles. Ce sont aussi les aménagements en faveur des piétons et des cyclistes que nous développons dans chacun des quartiers. La loi nous autorise à déroger à la règle pour la faire évoluer dans le sens de l'intérêt général. C'est ce que nous décidons ce soir pour le territoire rennais. Par cette décision, la Ville de Rennes appuie l'appel de Stockholm produit en 2020 et relayé par de nombreuses associations d'usagers de la sécurité routière, mais aussi des réseaux de collectivités, qui appellent l'État et le législateur à faire que les 30 km/h deviennent la norme, généralisables dans tous les secteurs urbains. En conclusion, la ville à 30 est certes un petit effort pour les automobilistes, mais qui va apporter de nombreux bénéfices pour toutes et tous, pour vivre mieux, en sécurité et partout à Rennes.

Mme Caroff-Urfer – Notre collègue Laureline du Plessis d'Argentré ne peut pas se joindre à nous et elle me charge de lire l'intervention qu'elle souhaitait vous présenter.

Vous nous demandez d'approuver aujourd'hui la mise en place de la vitesse de 30 km/h par défaut au lieu de 50 km/h sur les voies de notre ville. Nous sommes favorables à cette mise en place que nous espérons concrète, mais dont le succès sera conditionné par le respect des règles déjà existantes.

En effet, au gré de nos rencontres avec les habitantes et les habitants, lors des échanges en conseil de quartier ou en tant que cyclistes et piétons, nous constatons que les limitations actuelles à 30 km/h ne sont pas toujours respectées, notamment dans des rues aux abords des écoles, ce qui a d'ailleurs abouti à des expérimentations type rue des écoles, mais cela n'est pas toujours techniquement possible. De plus, la mise en place des zones de rencontre a provoqué un certain mécontentement. Partie d'une excellente intention, à savoir donner la priorité aux piétons et aux mobilités douces, la mise en œuvre s'est arrêtée au milieu du gué. Par exemple, aux abords de la station du métro Cleunay, on ne peut que constater un stationnement anarchique, des demi-tours sur la place piétonne, des voitures qui accélèrent sur la rue Jules Lallemand, malgré le

passage continu de piétons. On ne peut pas vraiment parler d'usage apaisé de l'espace public.

Pour quelles raisons ? Déjà une absence de marquage au sol pour certaines zones qui ne rend pas intuitif le fait qu'on est en train d'entrer dans une zone spécifique. Ensuite, quand on considère le marquage au sol, notamment aux abords de la station Saint-Germain, il est "fait maison" et il ne correspond pas aux standards du Code de la route, tout comme les totems signalant la zone de rencontre : fonds à motifs, multiplication des injonctions, rendant l'ensemble illisible et signalisation qui ne correspond pas toujours au Code de la route. Certains totems ne sont pas éclairés ou pas à la hauteur des automobilistes qui n'y prêtent donc pas attention. Et pourtant, le Code de la route est un outil incontournable, connu de tous. Les enfants y sont sensibilisés dès l'école primaire avec le permis piéton et le permis cycliste, transposable à tous les environnements routiers et dont la connaissance est un préalable à l'obtention du permis de conduire. La délibération qui nous est soumise évoque le code de la rue qui n'a pas été mis à jour depuis 2010. Les usages de la voie publique ont évolué depuis : massification du recours au vélo, émergence de nouveaux moyens de locomotion, mise en place de zones multimodales avec les deux lignes de métro.

Nous ne souhaitons pas la mise à jour d'une énième charte car le Code de la route est non négociable. Nous souhaitons que la mise en place des 30 km/h et des zones de rencontre se fasse dans le cadre réglementé qui existe déjà et qui n'a pas besoin d'une charte actualisée pour être appliqué. D'où notre question : afin de garantir une bonne lisibilité des nouvelles injonctions et préserver une bonne cohabitation entre les usagers de la voie publique, quels sont les moyens concrets qui seront déployés et à quelles échéances ?

M. Compagnon – Rennes, ville limitée à 30 km/h, voilà une belle opération de communication et de marketing, un concept inventé par et pour les sociétés de consommation, concept que vous maîtrisez très bien.

En effet, vous le soulignez vous-même, Valérie Fauchoux, dans votre très belle présentation –ce n'est pas ironique– 75 % des rues de Rennes sont déjà limitées à 30 km/h. Quant aux autres rues, entre l'état de la voirie, les travaux, les créations d'embouteillages, les rétrécissements de voies, il est compliqué –je sais que vous êtes à vélo– pour un automobiliste de rouler à plus de 20 km/h. Dans tous les cas, donc vous êtes déjà arrivée au résultat, mais soit.

Rennes à 30 km/h, pour que ça puisse marcher, je rebondirai sur l'intervention de notre collègue, il faut que ce soit respecté. Vous avez été très convaincante sur l'accidentologie, la vision, les enfants, les conducteurs. Effectivement, on ne peut que souscrire à vos conclusions. Mais pour que ça marche, il faut que ce soit respecté. Je vais même aller un tout petit peu plus loin. Je pense à un quartier cher à notre camarade M. Brossard. Il y a des quartiers où c'est même 20 km/h dans les lotissements. 20 km/h dans les lotissements, ça laisse à penser aux usagers non-automobilistes de ces lotissements qu'ils sont sur un espace partagé voitures, piétons, enfants. Si on n'a pas de contrôle, on risque d'avoir des automobilistes qui ne respectent pas cette pratique.

Vous l'aurez compris, nous ne nous opposons pas à cette ville à 30 km/h, nous vous faisons confiance. Cependant, j'avais une question, j'ai adapté mon discours parce que

vous avez répondu en partie à cette question. Vous avez dit que la Ville était équipée de radars à main. Qui sont ces mains qui tiendront les radars ? Vous avez dit les policiers municipaux. À ce moment-là, je vais avoir une demande qui ne s'adresse pas à vous, mais qui va s'adresser à notre élu à la sécurité. On va demander un renfort de policiers, d'embauches de policiers municipaux, Valérie Faucheu, parce qu'aujourd'hui, ce que nous disent les quartiers, c'est qu'ils ne voient plus nos policiers municipaux après 20 heures et il faut encore des effectifs pour assurer la sécurité. Je ne vais pas y revenir, on en a parlé quasiment tout au long de ce conseil municipal. Si on veut faire respecter ces 30 km/h, il va falloir des policiers municipaux qui fassent respecter, verbalisent et contraignent les automobilistes qui ne respecteraient pas ces 30 km/h.

J'ai une petite question pour vous. En termes de sécurité et d'accidentologie, on n'a pas parlé des facteurs alcool, stupéfiants et non-respect des signalisations qui restent, je pense que vous serez d'accord, les facteurs déclenchants des accidents la plupart du temps, le facteur vitesse, vous l'avez dit, étant le facteur aggravant. La question que j'ai pour vous, Mme Faucheu, vous avez dit tout à l'heure, je vous ai écoutée avec attention : "Plus le trafic est lent, moins il est dense". J'avoue que je ne vois pas.

Mme Faucheu – Lent et moins dense.

M. Compagnon – Je vous remercie.

M. Guillotin – L'abaissement de la vitesse maximale autorisée de circulation à 30 km/h sur le territoire de la Ville de Rennes sera effectif à compter du 4 septembre prochain, comme l'a expliqué notre collègue Valérie Faucheu. Désormais, 94 % des 600 kilomètres de voies de circulation seront limités à 30 km/h maximum contre les 75 d'aujourd'hui.

Après l'arrivée de la ligne b du métro, la réorganisation du réseau de bus, la mise en place de la zone à trafic limitée dans le centre historique ou encore le déploiement de pistes cyclables, cette mesure va contribuer à l'apaisement de la ville et au développement des mobilités douces. C'est une vraie avancée en termes de qualité de vie, mais aussi en termes de sécurité. Elle va considérablement améliorer le partage de la route entre tous les usagers et sécuriser davantage les publics plus vulnérables, que sont les enfants ou les personnes âgées, comme cela a déjà été expliqué. Abaisser la vitesse à 30 km/h, c'est moins d'accidents et quand ils surviennent, des accidents moins graves. Cette mesure est également bénéfique sur la qualité de vie car elle va diminuer les rejets de gaz polluants dans l'atmosphère et diminuer la pollution sonore. Cette évolution peut faire naître des craintes chez les habitants pour qui l'usage de la voiture individuelle est un comportement profondément ancré dans les habitudes. C'est pourquoi il sera nécessaire d'accompagner ce changement. Je souhaitais revenir partager avec vous le projet des 2 000, une expérimentation totalement nouvelle, de mobilisation et d'accompagnement des populations pour les aider à adopter de nouvelles pratiques plus écoresponsables à l'aide d'outils numériques et qui s'est déroulée en 2021-2022 et portée par le service Mobilité Urbaine et les élus qui étaient concernés au niveau de ces communes.

Réalisée sur trois communes et piloté par le service mobilité, 2 000 foyers ont participé librement à cette opération de coaching individualisé pour les aider à changer plusieurs de leurs pratiques et les résultats sur la mobilité sont très significatifs. 80 % des

habitants de La Bellangerais par exemple –eh oui M. Brossard, vous êtes encore à l’honneur– qui ne prenaient pas le bus ont accepté de prendre cette nouvelle habitude. 51 % des Rheusois ont accepté de covoiturer au lieu d’utiliser leur propre voiture et 57 % des Hermitageois ont accepté de remplacer leur voiture par le vélo pour certains de leurs trajets. Ces résultats montrent que pour relever le défi de la transition écologique et parvenir à un changement de comportement du plus grand nombre, l’accompagnement des habitants est crucial. C’est ce que nous faisons à Rennes et c’est ce que nous continuerons de faire à l’avenir au travers de ce plan.

Mme Faucheux – Je vous remercie, chers collègues, pour cette unanimité, si je comprends bien. Ça va me permettre néanmoins de répondre à certaines questions.

Ce n’est ni une opération de marketing et de communication, ni une charte. Notre décision de ce soir va générer un arrêté de la Maire qui va instituer 30 km/h sur la liste des voies parmi les 600 kilomètres de voirie que nous avons dans cette ville. La norme deviendra 30 km/h.

Je suis d’accord avec vous, il faut pouvoir le faire respecter. C’est pour ça que nous avons estimé, dès le début du mandat, que notre police municipale pouvait renforcer ses compétences en matière de sécurité routière et c’est pour ça que nous l’avons équipée de lunettes radar. Les policiers municipaux ont été formés par la CRS9 et ils déploient régulièrement des actions. Cet après-midi même, ils étaient rue de Châteaugiron, puisque j’en ai eu le témoignage tout à l’heure. La sécurité routière n’est pas qu’une compétence de la police municipale, notamment le contrôle des vitesses est normalement de la compétence de la police nationale. Comme je vous l’avais dit en décembre dernier –mes propos ont peut-être été mal compris– les actions de la police nationale en zone police se restreignent en matière de sécurité routière parce qu’ils sont affectés sur des tâches souhaitées comme prioritaires : la lutte du trafic, le deal et les problématiques dans nos quartiers. Les choix d’affectation se font au détriment de la brigade de sécurité routière de notre commissariat. Je ne peux que le déplorer, mais je ne les blâme pas pour autant. Je comprends les logiques. Néanmoins, c’est une réalité. Aujourd’hui, nous avons beaucoup moins d’heures de la police nationale affectées aux contrôles de vitesse, affectées aux contrôles du taux d’alcoolémie des automobilistes dans notre ville. C’est un fait, d’où le renfort par notre police municipale, mais cela ne peut pas compenser totalement les actions de la police nationale. Comme en zone rurale, on voit la gendarmerie qui fait régulièrement des opérations de grande ampleur en la matière.

Pour répondre sur les zones de rencontre, celle devant Saint-Germain et celle qui vient d’être déployée devant Colombier. Une zone de rencontre, c’est une section de la voirie où la priorité aux piétons, puis aux cyclistes, puis à l’automobiliste, avec cette hiérarchie que je viens de vous citer, est donnée. Ce sont des zones à 20 km/h. Sur ces zones de rencontre, le piéton a le droit de traverser partout où il le souhaite. C’est pour ça qu’il n’y a plus de traversée piétonne. On les retire, elles ne sont plus obligatoires et elles sont dites "simulées". On met des bandes rugueuses pour les personnes malvoyantes. Sur ces zones, puisque c’est inscrit dans le Code de la route, on utilise la signalisation obligatoire. C’est un panneau B52 en entrée et un panneau B53 en sortie. C’est un petit panneau carré bleu, on voit le piéton, le vélo et l’automobiliste avec la hiérarchie puisque le piéton est avant. Je suis désolée de rentrer dans ce détail, mais c’est la seule obligation que nous fait le Code de la route sur les zones de rencontre. Je suis surprise de cette

question puisque vous nous signaliez des problèmes de conflits piétons vélos et on vous avait dit qu'on allait faire une campagne de communication. Notre choix a été d'utiliser du marquage communicationnel, à la fois un totem, et du marquage au sol avec des demi-cercles qui ont été déployés devant la station Saint-Germain, qui viennent de l'être au Colombier et qui le seront aussi à Cleunay prochainement, d'utiliser ces outils qui sont plus persistants qu'une campagne d'affichage qui ne va rester que 15 jours sur nos panneaux et d'interpeller l'automobiliste, le cycliste, pour que le piéton traverse, pour montrer les flux de piétons et leur donner la priorité.

Je voudrais terminer pour vous remercier pour cette unanimité... (brouhaha)... si je vous ai bien compris.

??? – Il y a du suspens...

??? – On discute, on discute et tout le monde est d'accord.

Mme Faucheux – Je profite de cette conclusion pour remercier par avance les agents de la plateforme voirie qui vont être fortement mobilisés dans les semaines à venir pour intervenir sur les 600 km de notre voirie pour modifier, remplacer les panneaux, en mettre d'autres et surtout inscrire sur les axes 50 les fameuses ellipses 50. Remercier les responsables de service, les agentes et les agents de la Direction de la Voirie, du Service de Réseaux de Transports et du Service de Mobilité Urbaine. Je ferai un clin d'œil spécifique au chargé d'études qui a particulièrement travaillé sur ce dossier. Il a su mettre en œuvre toutes ses compétences techniques et mobiliser sa grande énergie et sa capacité de conviction pour nous permettre d'aboutir à la décision de ce soir.

Cette unanimité nous prouve que la sécurité routière ... (brouhaha)...

??? – Encore !

Mme Faucheux – J'en remets une couche. M Le Brun, je vais vous faire plaisir parce que cette unanimité prouve que la sécurité routière n'a pas de couleur politique. Valéry Giscard d'Estaing a été celui... (brouhaha)... Je savais que j'allais marquer des points. C'est sous Valéry Giscard d'Estaing que le port de la ceinture obligatoire est instauré. C'est sous un gouvernement de François Mitterrand, avec Georges Sarre comme Ministre des Transports, que le permis à point a été mis en place. C'est sous Jacques Chirac que la sécurité routière, grande cause nationale pour les deux mandats qui ont suivi, avec l'instauration des radars automatiques. Dernièrement, sous le précédent gouvernement Macron, Édouard Philippe a aussi souhaité réduire la vitesse sur les routes départementales à 80 km/h.

La sécurité routière a fait l'objet de décisions courageuses, quelle que soit l'obédience politique des gouvernements. Il est assez déplorable de voir aujourd'hui un Ministre de l'Intérieur (brouhaha) accorder des indulgences pour de soi-disant faibles excès de vitesse par mesure électoraliste. Je tiens à rappeler que sur un axe à 50, les 5 % de dépassement acceptable ajoutés aux 5 % de marge d'erreur du cinémomètre feront qu'un automobiliste pourra rouler jusqu'à 60 km/h sur un axe à 50 sans avoir de retrait de points. C'est fortement dommageable, c'est un mauvais signe et un mauvais signal donnés aux automobilistes. C'est dans ce cadre que notre décision est vraiment utile ce soir.

Mme la Maire – Je vous propose de vérifier que l'intuition de notre collègue Valérie Faucheux quant à l'unanimité sur cette délibération va s'avérer juste.

Hommage

Mme la Maire – Mes chers collègues, celles et ceux d’entre nous qui siègent en conseil métropolitain ont déjà eu une première occasion, la semaine dernière, de dire notre totale gratitude à M. Bertrand Bigaud. Mais il restait un conseil municipal à suivre avec attention pour M. Bigaud, c’est désormais chose faite. Il s’agit bien d’un moment particulier puisque c’est le dernier conseil de M. Bigaud à qui je veux à nouveau, vous le comprendrez aisément, en notre nom à toutes et tous, rendre hommage.

M. Bigaud est le responsable du Service de la Direction Générale auprès des directeurs généraux successifs, chère Mme Quinaut. Vous vous apprêtez à faire valoir vos droits à la retraite, M. Bigaud, selon l’expression consacrée, après 27 ans de services dévoués au sein de notre collectivité, d’abord comme chargé de mission à la direction des infrastructures, puis au Secrétariat général. Au fil des ans, vous êtes devenu, disons-le sans ambage, un pilier indispensable de notre administration municipale, fournissant une expertise précieuse, chacun a pu le mesurer, mais aussi un soutien permanent à tous les élus membres de notre conseil municipal. Vous avez travaillé avec une efficacité constante pour nous accompagner dans nos mandats, répondre à nos interrogations et vous seul savez à quel point elles peuvent être diverses et multiples. Toujours disponible, toujours à l’écoute, vous êtes, M. Bigaud, l’homme des solutions en jouant un rôle clé. Je pense notamment à ces périodes de début de mandat, avec des nouvelles équipes, avec une prise de fonctions où il appartient à chacune et chacun de s’acclimater au rôle d’élu, aux nouvelles responsabilités. Vous avez été précieux pour chacune et chacun de nos collègues. Par votre professionnalisme, par votre rigueur, vous avez de manière constante contribué à l’organisation, mais aussi garanti la bonne tenue de nos séances de conseil municipal, même si vous ne pouvez être comptable de l’ensemble de ce qui se dit et qui contribue aussi à la tenue. Néanmoins, sur le plan administratif, les choses ont toujours été parfaitement organisées et nous vous le devons.

M. Bigaud, cher Bertrand, si vous me le permettez, au nom de l’ensemble de notre conseil municipal, je veux vous dire à nouveau un très grand merci et vous souhaiter une excellente retraite auprès de celles et ceux qui vous sont chers. Bravo à vous.